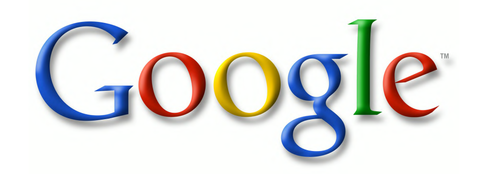
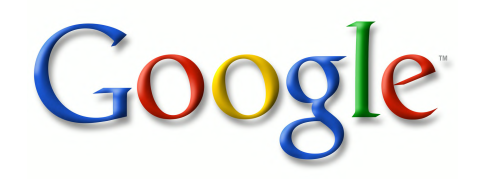





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06665764 8



LES

AUTRICHIENS EN GALICIE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire des Légions polonaises en Italie; Paris, 1829, 2 volumes.

Les Polonais en Italie, tableau historique et géographique; Paris, 1829.

Esquisse chronologique de l'histoire de la Littérature polonaise; Paris, 1829.

Tableau de la Pologne ancienne et moderne; Paris, 1830, 2 vol. (Traduit en allemand, en anglais et en italien.)

Coup d'œil historique sur la guerre de 1831; Paris, 1831.

Histoire politique de la Litvanie; Paris, 1831.

Tableau historique et chronologique des révolutions de la Pologne, de 1764 *à* 1831; Paris, 1832.

Carte géographique, statistique et routière de Pologne; 1831-1850.

Atlas des Sept partages de la Pologne; 1832.

Notice biographique sur Joachim Lelewel; Paris, 1834.

Notice biographique sur Kosciuszko; Fontainebleau, 1837.

La Pologne historique, littéraire, monumentale, pittoresque et illustrée; Paris, 1835-1847, 3 vol. gr. in-8.

La Pologne encyclopédique; Paris, 1849, in-8.

Tableau statistique de la Pologne de 1772; Paris, 1852;

Carte des agrandissements de la Russie depuis Pierre Ier; Paris, 1853.

Carte des envahissements de la Russie depuis Rurik Ier jusqu'à Nicolas Ier Paris, 1854.

Carte de la mer Baltique, avec une légende explicative; Paris, 1854.

Carte de la mer Noire, avec une légende; Paris, 1855.

Histoire populaire de la Pologne, depuis l'année 550 *jusqu'en* 1855; Paris, 1855, gr. in-8.

Histoire populaire de la Turquie, depuis l'année 543 *jusqu'en* 1856; Paris, 1856, gr. in-8.

Généalogie des princes de Kozielsk-Oginski; Paris, 1858.

Thadé Kosciuszko (usque ad finem); Paris, 1859.

Carte des pays slavo-polonais aux huitième et neuvième siècles, avant l'envahissement des Warègues et des Allemands; Paris, 1861.

Carte des États de la République de Pologne aux seizième et dix-septième siècles, accompagnée du texte du Traité de Polanow, entre la Pologne et la Moskovie, en 1634; Paris, 1861.

Paris, imp. de L. Tinterlin, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

LES

MASSACRES DE GALICIE

ET

KRAKOVIE CONFISQUÉE PAR L'AUTRICHE

390

EN 1846

DOCUMENTS ET COMMENTAIRES

RECUEILLIS PAR

Boreyko

LÉONARD CHODZKO





PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13 ET 17, GALERIE D'ORLÉANS

1861

P

AVANT-PROPOS

Dans les annales de l'Autriche et de la Pologne on ne trouve rien de comparable aux horreurs des massacres de Galicie en 1846. Quinze années se sont écoulées depuis cette époque néfaste, et cependant personne ne s'est encore occupé de réunir, en un seul faisceau, les faits et les documents relatifs à cette époque exceptionnelle, même dans l'histoire d'Autriche.

Nous avons étudié les causes et les effets de ces événements terribles; nous les avons étudiés avec conscience, et sans que nos impressions, telles douloureuses qu'elles

fussent, nous empêchassent d'être de la plus stricte impartialité.

Pour n'être pas accusé de trop de sévérité envers l'Autriche, nous nous sommes effacé; nous avons, pour ainsi dire, fait abstraction de notre propre jugement, laissant à l'histoire, à la vérité, à des documents irréfutables, la mission de prouver ce qu'a été la Cour de Vienne, quel a été son but, et quels sont les moyens qu'elle a employés.

Après avoir soigneusement recherché et réuni les pièces officielles ou secrètes, nous avons dû envisager cette question au double point de vue *polonais* et *européen.* Nous avons divisé notre travail en six paragraphes : cette division nous a paru nécessaire à la clarté du récit, et elle sera peut-être utile, comme renseignement, aux écrivains qui s'occupent de l'histoire d'Autriche et de Pologne.

Les *six paragraphes* contiendront :

1° Considérations préliminaires sur l'état de la Galicie avant les massacres;

2° Narration des massacres, appuyée sur les lettres authentiques des témoins oculaires;

3° Opinions des journaux européens, conservateurs, monarchiques et catholiques sur les massacres;

4° Discussions parlementaires en France et en Angleterre. Actes du gouvernement autrichien récompensant les massacreurs, et autres pièces y relatives;

5° Conduite politique-temporelle de la Papauté dans ces affaires;

6° Discussions parlementaires et diplomatiques à Paris et à Londres, relatives à l'incorporation de la *République de Krakovie* à l'empire d'Autriche.

Mais, outre l'intérêt historique rétrospectif, il y a un intérêt actuel et immédiat. La position de l'Autriche vis-à-vis la Vénétie, la Hongrie, la Bohême et la Galicie, et ses autres possessions slaves l'ayant obligée à publier les patentes du 20 octobre 1860, ouvrit ainsi la voie aux réclamations

de tous ces pays. La Galicie les consigna dans l'Adresse du 31 décembre 1860, qui fut portée par une députation polonaise, représentée par toutes les castes et par les différentes religions. Malgré l'esprit de modération qui présida à cet acte patriotique, il n'obtint pas encore de solution. Aussi les ennemis de la Pologne répandirent le bruit, parmi le peuple peu éclairé, que cette députation polonaise demandait le retour au servage des paysans! De semblables bruits nous reportent à la *jacquerie de* 1846. Mais, pour apprécier ces choses, nous devons citer ici des correspondances qui émanent d'une source parfaitement authentique.

« Krakovie, 3 janvier 1861.

« Tous les esprits et tous les regards sont en ce moment tournés vers la députation de nos compatriotes qui se trouvent actuellement à Vienne. On peut dire que jamais manifestation de l'esprit public d'un peuple ou d'une province n'a été accueillie par une faveur plus unanime de toutes les classes de la population.

« La députation galicienne demande : le rétablissement de l'autonomie nationale; l'introduction de la

langue polonaise dans les écoles et dans l'administration; la réunion d'une Diète provinciale; la non-représentation de la Galicie au parlement de Vienne. Ce dernier point a été mal compris par quelques-uns: il s'agit non du refus de participation au Conseil de l'Empire, mais des intérêts de la nationalité sauvegardés principalement par la Diète provinciale. En effet, voici les expressions textuelles de l'adresse du 31 décembre 1860 relatives au prétendu refus : « ... Si « nous étions appelés à faire partie d'un parlement unitaire de l'Empire, quelles que soient ses attributions, « si cette assemblée devait prononcer, en ce qui concerne la Galicie et Krakovie sur des questions vitales telles que le maintien de notre nationalité et « de nos coutumes, l'enseignement, la fortune publique et généralement tous les intérêts du pays; dans « ce cas nous devons le déclarer, les tendances politiques de la partie allemande de ce parlement, ren « contreraient de notre part, comme de celle des autres nationalités étrangères à l'Allemagne, une « opposition aussi énergique que légitime. » On voit donc en cela qu'on ne demande autre chose que l'exécution pure et simple des traités de Vienne, signés par l'Autriche et garantis par l'Europe ; traités dont l'esprit était, tout en sacrifiant l'indépendance politique de la Pologne, de sauver de sa nationalité tout ce qui pouvait être sauvé.

« Cependant quelques journaux libéraux ou rétrogrades, en France et ailleurs, en principe grands partisans des nationalités, ne se gênent point pour calomnier le mouvement galicien et pour déclarer

nos prétentions à la fois exorbitantes et rétrogrades !

« D'abord, disent-ils, l'agitation de la Galicie est trop tardive pour n'être pas suspecte : pourquoi la Galicie, jusque-là si paisible en présence de la formidable agitation hongroise, se réveille-t-elle la dernière ? Ensuite, si ce mouvement était aussi intelligent et aussi libéral qu'il est bruyant, comment pourrait-il ne pas s'associer à la politique loyale de M. de Schmerling, qui, en provoquant la réunion d'un parlement à Vienne, admettra prochainement toutes les parties de l'Empire au bénéfice de la liberté de la parole et de la presse, au développement de tous les principes de la civilisation moderne ? N'est-ce pas un aveugle esprit de nationalité qui vient ici entraver le développement légitime de l'esprit de liberté ?

« Toutes ces critiques tombent dès qu'on veut bien voir les choses telles qu'elles sont, et ne point juger d'après des idées préconçues ou d'après des relations intéressées. Vous demandez pourquoi le mouvement de la Galicie a été, relativement, si tardif ? nous allons vous le dire : C'est parce que, avant l'avénement de M. de Schmerling, l'administration suprême de l'Empire était entre les mains d'un Polonais, d'un Galicien, le comte Anténor Goluchowski. Ce ministre avait été, pendant dix années entières, gouverneur de la Galicie, dont il connaissait mieux que personne les besoins et les vœux. Son administration a-t-elle été toujours, et en toutes choses, aussi polonaise qu'auraient pu le souhaiter les Galiciens ? Ce n'est pas là ce que je veux dire. Du moins elle l'a été assez pour donner à la Galicie le droit de compter sur lui dans l'occasion. Si,

d'un côté, M. Goluchowski n'a cessé de combattre l'oligarchie polonaise, écartant avec obstination les grands noms et les grandes fortunes qui faisaient ombrage à son pouvoir : de l'autre, chose rare et honorable pour le chef suprême de la bureaucratie allemande, il n'a cessé de combattre le fléau de la bureaucratie. Autant qu'il a pu, il a éloigné les Allemands des emplois. C'est grâce à lui que chez nous les deux tiers des emplois inférieurs et le tiers des emplois supérieurs sont confiés à des Polonais. Il ne pouvait encore introduire dans l'administration la langue nationale ; mais du moins il a préparé le terrain. Plus fidèle à la probité politique qu'aux détestables traditions qu'il avait trouvées établies, il n'a rien oublié pour calmer l'effervescence des paysans, toujours excités par les employés allemands, afin de tenir en respect les propriétaires, par la crainte de quelque *jacquerie.*

« Entré au ministère, après la guerre d'Italie de 1859, M. Goluchowski n'a cessé de lutter, dans le conseil impérial, pour obtenir la restitution d'une autonomie, plus ou moins complète, aux diverses provinces de l'Empire ; mais il ne voulait pas des concessions excessives faites aux Magyars aux dépens des Slaves. Sacrifier ceux-ci, par la crainte des Hongrois, lui paraissait d'une politique qui aurait manqué de justice. Il est vrai que M. Goluchowski n'a pas exécuté son programme. Est-ce le temps ou la force qui lui a manqué ? Je ne sais. Ce qu'il y a de certain, c'est que tout le temps qu'il a été au pouvoir, les Galiciens ont dû s'abstenir de tout mouvement, de toute démarche qui

aurait pu le compromettre et paralyser les bonnes intentions qu'on lui connaissait. Qui pourrait donc les blâmer aujourd'hui d'une patience qui leur fait si grand honneur? C'est à la fois du bon esprit et de la bonne politique.

« Aujourd'hui, avec M. de Schmerling, les choses changent de face; aussi le plan de conduite des Galiciens a dû se modifier. Assurément personne parmi nous ne doute de la probité, de la capacité, des intentions sincèrement libérales de M. de Schmerling. Mais M. de Schmerling est Allemand, et il ne faut pas une perspicacité bien grande pour comprendre que le libéralisme allemand, implanté dans un pays slave, n'est pas précisément ce qui nous convient. Tout au moins doit-on avouer que les Galiciens, qui ne trouvaient pas leur compatriote, M. Goluchowski, assez Polonais, feront bien d'y regarder à deux fois, avant de se jeter dans les bras de M. de Schmerling, dont la réputation est d'être aussi *germanisateur* qu'il est libéral.

« Connu à l'assemblée de Frankfort en 1848, comme partisan de l'unité allemande, M. de Schmerling était de ceux qui, au nom de cette unité, firent la guerre au Danemark, qui déclaraient nettement la ligne du Mincio nécessaire à l'indépendance de l'Allemagne : de ceux enfin qui ne voient pas de civilisation véritable en dehors du germanisme. Son but, qu'il atteindra vraisemblablement, est d'arriver à réunir à Vienne un parlement central pour toute la monarchie impériale, sauf la Hongrie. Mais, nous dira-t-on, pourquoi cette exception? Ce n'est pas que le système manque

d'unité; mais c'est que la Hongrie fait peur; on craint, à juste titre, une séparation violente, et en la laissant de côté, on se résout à faire la part du feu. Mais, la Hongrie exceptée, on se flatte d'englober tout le reste.

« Il y a bien quelques difficultés. La première est le diplôme impérial du 20 octobre 1860, rendu sous l'influence de M. Goluchowski, lequel, en même temps qu'il convoquait le Conseil de l'Empire, promettait des Diètes provinciales. Mais ce n'est pas tout: dans un parlement unitaire, la Galicie serait représentée par quarante députés au moins; ces députés deviendraient, dès le premier jour, un centre d'union pour tous les Slaves, et, comme les Slaves sont en grande majorité dans l'Empire, et fourniront par conséquent la majeure partie des députés, il n'en faudrait pas davantage pour que tout le système fût renversé. D'un autre côté, si l'on écarte la Galicie de la représentation centrale, on craint une nouvelle Hongrie. On voit que M. de Schmerling se trouve en présence d'un dilemme assez fâcheux: ou bien l'on forme un parlement central où les Galiciens sont admis: dans ce cas, l'élément slave aura la majorité, et la germanisation est compromise; ou bien les Galiciens sont exclus : dans ce cas, la germanisation devient possible, mais l'unification est en danger.

« Il y a bien une ressource, mais elle est si perverse qu'il ne faut rien moins que les souvenirs d'un passé encore trop présent, et la détestable immoralité de la bureaucratie autrichienne pour nous faire envisager sérieusement une pareille éventualité. Cet ex-

pédient serait celui qui a déjà une fois réussi : provoquer en Galicie quelque tumulte, une émeute, une *jacquerie*, des barricades, et en profiter pour proclamer l'état de siége. Par là, d'un côté, les Galiciens seraient écartés du parlement, de l'autre, ils n'auraient pas de Diète provinciale, et, soumis à un régime exceptionnel, qui durerait Dieu sait combien de temps, ils fourniraient à la bureaucratie, abaissée par M. Goluchowski, l'occasion d'une superbe revanche. C'est cette revanche si désirée que les bureaucrates ne craignent pas de mettre sous le patronage de M. de Schmerling. On comprend par là comment il se fait que l'arrivée au pouvoir de M. de Schmerling a provoqué aussitôt une effervescence universelle, et comment tous les partis se sont subitement réunis pour faire face au danger prévu. Le libéralisme allemand, même parlementaire, ne représente pas pour nous les libertés auxquelles nous avons droit, non pas seulement en vertu des principes qui tendent à prévaloir aujourd'hui en Europe, mais comme Polonais, en vertu des traités de 1815.

« On fait beaucoup de bruit des droits et des prétentions de la Hongrie. A Dieu ne plaise que nous voulions contester aux Hongrois le droit de se plaindre; mais enfin pourquoi l'Europe oublierait-elle qu'il y a entre les droits des Hongrois et les nôtres, vis-à-vis de l'Autriche, des différences notables, qui sont toutes en notre faveur? Les Hongrois se sont donnés eux-mêmes à l'Autriche : nous avons été envahis traîtreusement, spoliés violemment, par un crime contre lequel nous protestons depuis près de cent ans, et ne

cesserons de protester, de notre indépendance politique, de nos traditions et de nos institutions nationales. Les querelles de la Hongrie et de l'Autriche sont leur affaire particulière : la nationalité polonaise a été garantie solennellement par les traités de Vienne et placée ainsi sous la protection de l'Europe tout entière. En réclamant aujourd'hui, comme toujours, des institutions nationales, nous ne faisons que demander ce qu'on n'a jamais eu le droit de nous ôter.

« On nous dit : « On vous offre plus de liberté que « vous n'en avez jamais eu sous un gouvernement « étranger : pourquoi vous plaignez-vous ? » Nous répondons : « Nous acceptons la liberté, mais nous n'ac« cepterons jamais de devenir Allemands ! » Quelques journalistes français se déclarent partisans du système représentatif et parlementaire anglais ; mais que diraient-ils si l'Empereur Napoléon III allait introduire en France le système anglais tout entier, sans en retrancher la plus minime liberté, à cette seule condition que les discussions du parlement se feraient en anglais ; que les ministres et les employés seraient anglais ; et que la langue française et les usages français ne seraient laissés qu'aux bourgeois et aux paysans ? C'est pourtant là l'unique genre de liberté qui attend la Galicie, si les plans de M. de Schmerling réussissent à son gré et au gré de la bureaucratie autrichienne. Sans doute cela vaut mieux que rien : la situation des députés polonais au parlement de Berlin est préférable à celle des habitants de Varsovie. Les premiers du moins peuvent parler, tandis que le régime russe ne laisse d'autre droit que celui de se taire.

Mais qui oserait encore nous blâmer de garder le silence quand on nous défend de parler polonais? Ce n'est pas aux journaux français à oublier ce que les traités de 1815 rappellent à chaque page, savoir que, si les Allemands sont encore nos maîtres, ils ne sont pas nos compatriotes.

« Au reste, quelle que soit la réception qu'on fasse à la députation galicienne, on voit que M. de Schmerling a une tâche difficile à remplir. Si on refuse d'admettre nos demandes, c'est reculer en arrière des concessions promises par le diplôme du 20 octobre 1860 ; c'est donner au pays, déjà si agité, les griefs les plus légitimes. Si on les admet, on se fera honneur d'une loyauté jusqu'ici sans exemple en Autriche. Mais c'est une ère nouvelle qui commence, et toutes les traditions de la politique habsbourgeoise disparaîtront sans retour. M. de Schmerling aura-t-il la force et la volonté de rompre avec le passé d'une manière si décisive? Ce passé est bien onéreux pour l'Autriche, cependant, et il est tout à fait impolitique de le continuer, même d'une manière détournée. »

« Krakovie, 29 janvier 1861.

« Nous avons appris, il y a une quinzaine de jours, que M. Rossa, chef du district de Bochnia, et natif de la Bohême, tenait des propos calomnieux contre la noblesse polonaise, l'accusait de menées révolutionnaires envers l'Autriche, et rappelait aux paysans leur héroïque conduite dans l'année 1846. Le vénérable abbé

Gondek, curé de Krzyzanowicé, résolut de vérifier les faits et parvint à les éclaircir. A cet effet, il interrogea Sébastien Jgnacyk, maire de la commune de Slomki, qui répandait ces bruits calomnieux, et, en présence de deux témoins, il dressa un procès-verbal en forme. Alors le maire Jgnacyk déclara que : « M. Komar, « propriétaire d'Ostrow, devait de l'argent pour un « certain droit de chasse, et se refusait à payer, en « conséquence M. le chef du district de Bochnia dé- « clara que M. Komar ne voulait pas payer cette « somme, car il envoyait tout son argent à l'étran- « ger, dans le but d'organiser une révolution contre « le gouvernement autrichien ; qu'en cela M. Komar « est d'accord avec la noblesse de Krakovie, et qu'il « conspire avec elle. Mais, ajoute-t-il, si les nobles « poursuivent leurs projets, les paysans les traiteront « comme ils les ont traités en 1846. »

« Plus tard, d'autres paysans, questionnés par l'abbé Gondek, sur les dires d'Jgnacyk, indiquèrent un juré qui, en revenant d'une séance du district, confirma qu'il avait reçu ordre du chef du district de se tenir prêt au premier appel, en armant les paysans avec des faux, des fléaux, des fourches, etc.

« L'abbé Gondek, après avoir découvert cette criminelle provocation, en avertit officiellement la lieutenance du royaume de Galicie, et envoya même cette déposition au ministère à Vienne. Outre cela M. l'avocat Zyblikiewicz, après s'être entendu avec l'abbé et avec M. Komar, déposa une plainte au tribunal criminel de Krakovie, par laquelle il accusait le sieur Rossa, chef du district, d'un crime d'État, d'avoir en-

gagé les paysans à massacrer les nobles, de les provoquer à la guerre civile, et d'avoir osé calomnier l'honorable M. Komar. »

« Krakovie, 8 février 1861.

« Serions-nous menacés d'une autre *jacquerie?* Il y a des gazettes autrichiennes qui l'insinuent volontiers, et qui, avec un zèle digne d'une meilleure cause, s'efforcent de faire croire qu'une haine irréconciliable et grosse de sanglantes menaces se manifeste aujourd'hui, comme il y a quinze ans, de la part des paysans envers les propriétaires.

« Il est certain que, par des manœuvres odieuses, on cherche à égarer nos populations rurales sur le but que s'est proposé la députation galicienne qui est allée demander à Vienne l'autonomie nationale. De là, une certaine agitation parmi nos paysans, auxquels on voudrait persuader que les propriétaires réclament le rétablissement de la corvée. Et ce qui rend ces excitations plus criminelles encore, c'est que la famine, comme en 1846, menace notre malheureux pays.

« Cependant nos alarmes peuvent s'atténuer par le fait suivant : Dans un des districts de la Galicie, un fonctionnaire autrichien a engagé les paysans à préparer leurs faux pour le service du gouvernement paternel de l'empereur ; les paysans se sont empressés d'en faire part au propriétaire de la terre qu'ils cultivent, et celui-ci a déposé contre l'auteur de ces provo-

cations à l'assassinat une plainte qui donnera lieu à une affaire judiciaire.

« Les efforts de certains membres du clergé en faveur de la politique autrichienne ne sont pas moins stériles. Les journaux viennois ont rapporté d'une manière erronée ce qui s'est passé à Klecze, où l'abbé Goralik, curé de l'endroit, a grossièrement insulté la nation française, à propos d'une quête faite pour les chrétiens maronites à l'occasion des massacres de Syrie. Les assistants se sont retirés de l'église, indignés contre son curé; et, immédiatement, on a porté, devant le consistoire de Tarnow, une plainte dont je vous envoie le texte, pour vous faire connaître l'entière vérité sur cet événement.

« Très-éminent Consistoire,

« L'abbé Antoine Goralik, curé de Klecze, afin de « faire une quête en faveur des Maronites, se tourna « vers le peuple, après avoir dit la messe, et lui « parla ainsi : « *Vous savez déjà sans doute ce que sont les* « *Maronites. Ils sont meilleurs catholiques que vous. Les* « *Turks infidèles les ont massacrés, et les coquins de* « *Français les ont assistés dans cette affaire, ayant* « *pourtant pris l'engagement de protéger les Maronites.* « *Les luthériens anglais y prirent part aussi. Pfi! tout* « *le monde crache sur ces coquins de Français, et vous,* « *chrétiens, songez à avoir vos bras tout prêts, quand* « *votre empereur de Vienne en aura besoin contre ces* « *perturbateurs du monde !* »

« Si toute parole calomnieuse contre les particuliers,

« proférée dans le sanctuaire de Dieu, appelle déjà « une juste répression, que sera-ce lorsqu'il s'agit « d'une nation ! Le peuple a pris cette recommanda- « tion d'être prêt dans le sens de l'année 1846. J'ai « l'honneur de prier l'éminent Consistoire de déléguer « M. le doyen Knycz d'Oswiecim, pour recevoir la « déposition des témoins et celle de M. Zélichowski et « de faire prononcer la suspension du curé Goralik, « coupable d'une offense contre l'Église et la nation « française. Monseigneur le nonce du Pape à Vienne, « en recevra avis en même temps. »

« **12 février 1861.**

« L'abbé Michna, vicaire de Medyka, a publiquement déclaré qu'un fonctionnaire autrichien, le sieur Krolikowski, greffier de ladite commune, a excité les paysans contre les propriétaires, en disant partout qu'il avait reçu des ordres supérieurs en ce sens. L'abbé Michna a demandé la réunion d'une commission d'enquête devant laquelle il est prêt à fournir la preuve du fait dénoncé par lui.

« Une circulaire du Consistoire métropolitain de Léopol, parle de l'agitation provoquée parmi les paysans ; elle dit comment on a dénaturé, à leurs yeux, le but de la députation de la Galicie ; elle mentionne une circulaire adressée aux directeurs des districts de Galicie et aux évêques des deux rites, à l'effet de les engager à éclairer les populations rurales sur le véritable objet de l'*adresse galicienne ;* enfin elle invite

les curés de campagne à rassurer les paysans, en leur renouvelant l'assurance que l'on ne songe aucunement au rétablissement de la corvée. »

L'avenir est le secret de Dieu; mais en face des événements qui se préparent, il est indispensable, pour l'intelligence des faits, de revenir sur les événements de 1846. Ils éclaireront les points obscurs des faits d'aujourd'hui et ils guideront peut-être les esprits, en leur faisant éviter les fautes fatales du passé!

LÉONARD CHODZKO.

Paris, 20 février 1861.

LES

MASSACRES DE GALICIE

I

Considérations préliminaires sur l'état de la Galicie avant les massacres.

Pour faire apprécier à nos lecteurs la politique de l'Autriche envers les Polonais, il est indispensable de savoir ce qu'était la représentation nationale en Galicie, et quelle était la position respective des nobles et des paysans, jusqu'à l'année 1846, dans cette province polono-autrichienne.

L'Autriche envahit la Pologne en 1770 et 1772:

de là le partage de ce pays. En 1795, elle s'annexa encore une autre partie de la Pologne. En 1809, les Polonais, avec leurs propres forces, reprirent sur l'Autriche tout ce qu'elle avait pris dans les deux partages, mais Napoléon I[er] rendit à l'Autriche la Galicie de 1772 : ainsi s'accomplit le cinquième partage ; mais il ne réunit au duché de Warsovie, créé en 1807, que les provinces partagées en 1795. En 1815, à l'époque du sixième partage de la Pologne, les combinaisons politiques du Congrès de Vienne empêchèrent l'Autriche de s'emparer exclusivement de Krakovie, et on forma alors une *République de Krakovie, libre et indépendante et strictement neutre, sous la protection de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, qui s'engageait à respecter et à faire respecter en tout sa neutralité, et qu'aucune force armée ne pourrait jamais y être introduite sous quelque prétexte que ce fût*. Cet arrangement fut garanti par des traités solennels, et avec l'intervention directe des puissances occidentales. Outre cela, les trois puissances co-partageantes promirent à chacune des Polognes respectives, des *diètes* ou *représentations nationales*.

Pendant qu'à Warsovie et à Posen, la Russie et la Prusse accordaient cette représentation avec

un certain développement, voici comment l'Autriche, pour sa part, entendait et appliquait à Léopol cette *représentation*.

Jusqu'en 1846, les habitants de la Galicie, étaient, par la volonté autrichienne, divisés en quatre classes distinctes : 1° les *Magnats* ou grands de l'État, c'est-à-dire les princes, comtes et barons ; 2° l'*Ordre équestre*, gentilshommes ou nobles non-titrés, possédant des propriétés foncières, et payant 75 florins du Rhin (200 francs) d'impôt appelé *urbaine*. Cet impôt, calculé d'après l'étendue des terres, et qui date du premier envahissement de la Galicie en 1772, n'est qu'une faible partie des impôts de tous genres dont le pays est grevé ; en conséquence, les grands propriétaires ont seuls le droit de siéger à la Diète. Des cercles entiers où les fortunes sont plus divisées n'y sont donc pas représentés ; 3° quant à la *Bourgeoisie*, sur 5,500,000 habitants, elle n'avait que quatre représentants ; 4° les *Paysans* n'avaient point de représentant.

La Diète s'assemblait tous les ans. Les représentants étaient nommés par le gouvernement. La Diète était présidée par un Commissaire du gouvernement nommé à cet effet. Il était assis à côté du trône, dont le fauteuil reste vide et que

décore un portrait de S. M. Autrichienne. Le président donnait lecture des *postulata*, ou ordres de l'empereur, ainsi que des impôts à lever sur le pays, et la Diète devait écouter cette lecture en silence et sans aucune discussion. Le rôle de la Diète se bornait à nommer une députation chargée de porter au pied du trône, jusqu'à Vienne, *l'expression de sa reconnaissance pour les bienfaits de prospérité croissante, dont le règne auguste de S. M. faisait jouir le pays!* Après quoi la session était finie. Ainsi, un seul jour, une seule séance suffisaient pour terminer toutes les affaires de l'État.

L'*auguste représentation nationale*, *impériale et royale*, se passait ainsi :

Le jour de l'ouverture des États, le Commissaire impérial et royal, choisi parmi les magnats, recevait à Léopol la visite et les hommages du gouverneur général de la Galicie et des trois archevêques : catholique, luthérien et arménien. Une garde d'honneur était placée devant l'hôtel de S. Ex. M. le Commissaire I. et R. apostolique. La troupe était partout et lui présentait les armes. Les hauts fonctionnaires l'accompagnaient dans leurs équipages, et tout se terminait par un grand dîner chez le commis-

saire. A la fin de la journée, il ne restait plus qu'une députation nommée pour être intermédiaire entre l'empereur et les Galiciens. Elle avait le droit de mettre des pétitions sous les yeux du souverain; mais ces pétitions étaient à peine lues et presque toutes demeuraient sans réponse. Ses fonctions se réduisaient donc à surveiller la répartition des impôts, qui sont tellement forts, dans cette partie de l'ancienne Pologne, que tous les ans on séquestre les terres pour effectuer les paiements arriérés.

L'Autriche, qui avait pour but la désunion, avait créé un antagonisme entre les nobles et les paysans.

Les paysans n'étaient point propriétaires; ils étaient soumis à la corvée, au profit des seigneurs, et de plus à payer des impôts au profit de la Couronne. La noblesse, qui seule avait le privilége de posséder des biens-fonds, a réclamé à plusieurs reprises contre ce privilége, que le gouvernement autrichien voulait à toute force lui maintenir. Elle a présenté successivement un grand nombre de pétitions au *Conseil aulique* de Vienne, dans lesquelles elle exposait que le privilége de posséder exclusivement les terres lui était onéreux; que les capitaux dont disposent

les autres classes d'habitants, ne peuvant être employés à l'achat des propriétés foncières, ces propriétés perdaient de leur valeur faute de concurrence dans la demande. Après de nombreuses sollicitations, le *Conseil aulique* consentit à suspendre le privilége, mais à titre d'*essai* seulement.

Après plusieurs années d'une expérience qui a été tout à l'avantage du pays, le gouvernement autrichien s'est aperçu qu'une nouvelle classe de la société, celle des petits propriétaires roturiers, commençait à se former ; que cette classe acquérait une indépendance de position qui la mettait de plus en plus en dehors de l'action gouvernementale de la Cour de Vienne. En effet, le petit propriétaire, une fois l'impôt payé, n'ayant ni titres ni faveurs à demander, commençait à nourrir des idées peu favorables au despotisme habsbourgeois. Le gouvernement s'inquiéta, et par un édit impérial de 1819, le privilége suspendu fut rétabli. Une seule exception a été faite en faveur des bourgeois de Léopol, dont la majorité est d'origine austro-allemande.

Voici maintenant la manière dont procède le gouvernement *paternel* autrichien, en matière d'impôt, spécialement appliquée à la Galicie :

Les nobles seuls, c'est-à-dire les seigneurs-propriétaires, étaient responsables des impôts perçus sur les paysans. Le gouvernement se réservait, comme garantie de cette perception, une hypothèque qui grevait la huitième partie de chaque terre. Les impôts étaient progressivement augmentés, et le seigneur était tenu de remplir les fonctions de percepteur à l'égard du paysan contribuable; mais en cas de réclamation pour surtaxe, c'est-à-dire lorsque le paysan avait à se plaindre d'avoir été trop imposé, il était obligé de s'adresser directement aux autorités du cercle. S'il y avait lieu à un dégrèvement, l'administration en donnait avis directement au paysan; dans le cas contraire, le seigneur était forcé d'exiger le paiement entier de la taxe. De cette façon, le paysan était maintenu dans l'opinion que lui suggérait secrètement et traîtreusement le gouvernement *miséricordieux* de l'empereur de Vienne, qui le *protégeait;* car toute augmentation de contribution, disait-il, lui venait du propriétaire, tandis que tout dégrèvement lui arrivait dudit gouvernement.

Quant aux bases sur lesquelles reposait la prestation en travail, dite *corvée,* voici quel était le système autrichien en Galicie :

La terre appartenant aux nobles, les paysans ne pouvaient la cultiver qu'à titre de fermiers ; mais au lieu de payer leur fermage en argent, ils s'acquittaient en journées de travail sur les terres appartenant directement au château. Ce mode vicieux de fermage a été l'objet de nombreuses critiques et de fréquentes réclamations de la noblesse elle-même. Le *Conseil aulique*, cédant à ces sollicitations, avait permis l'échange de la prestation en nature contre des baux payables en argent ; mais les conventions à ce sujet ont été entourées de tant de formalités coûteuses, que seigneurs et paysans ont préféré rester provisoirement sur l'ancien pied. Cependant les États de la Galicie ont présenté une pétition, et comme la Cour de Vienne différait la réponse, les États eurent recours à la présentation d'un *postulat* (vœu officiellement formulé), dans lequel, s'appuyant sur l'abolition de la corvée dans l'archi-duché d'Autriche, ils demandaient que la même mesure fût étendue à la Galicie. A cela, le *Conseil aulique* répondit que l'abolition de la corvée ferait naître de nouveaux rapports entre les propriétaires et les paysans, que ces rapports auraient besoin d'être régularisés par des opérations cadastrales, et que le gouvernement

manquait des fonds nécessaires pour cet objet.

Indignée de ce nouveau subterfuge, la noblesse polonaise a déclaré dans la réunion des États, en 1845, qu'elle supporterait tous les frais nécessaires pour cette régularisation. Mais le gouvernement *paternel*, persistant dans son refus, ne répondit rien à cette proposition si juste, si humanitaire et si généreuse de la part des Polonais! Il a préféré se ménager un moyen d'entretenir la défiance du peuple des campagnes contre les seigneurs, pour pouvoir le soulever contre ses protecteurs naturels. En effet, cinq mois plus tard éclatait l'épouvantable jacquerie, préparée, organisée et exécutée par le gouvernement autrichien !

Les massacres de Tarnow et des cercles voisins commencèrent le 17 février 1846; ils ne furent pas commis en général par les paysans-fermiers appartenant aux nobles polonais, mais par les soldats impériaux libérés, par les repris de justice, et par les vagabonds de grands chemins; ils eurent pour chef un nommé Jacques Szela, criminel condamné par l'Autriche elle-même aux travaux forcés. Les autorités autrichiennes payaient une somme fixée d'avance à quiconque leur livrait un seigneur mort ou vif; et encore

cet argent n'était point allemand. Lorsqu'en 1845 la Galicie subit de terribles inondations et que les paysans se trouvaient dans la misère, la noblesse polonaise ouvrit une souscription qui réunit quelques millions de florins de Pologne. Le gouvernement autrichien s'en effraya, mais ne pouvant pas empêcher une souscription de bienfaisance, il s'en empara, distribua les fonds, comme il l'entendit, en disant aux secourus que c'était l'empereur qui, sur sa cassette, donnait cet argent ! Mais, malgré les spoliations de la bureaucratie autrichienne, il restait en février 1846 un *reliquat* de la souscription polonaise. Ainsi l'argent des nobles polonais payait les traîtres et récompensait les assassins de ces mêmes nobles !.....

Lorsque les Polonais réunis à Léopol interrogeaient le sieur Krieg, président du gouvernement, au sujet des massacres de Tarnow, et qu'ils insistaient pour savoir quelles seraient les conséquences de ces événements, il répondit : « Nous « avons reçu des ordres positifs de Son Altesse le « prince de Metternich, et nous les exécuterons « à la lettre. Si les paysans massacrent trop de « nobles, les troupes autrichiennes massacreront « à leur tour les paysans. Nous aurons de la

« besogne pour trois jours, et la paix pendant « cinquante ans ! »

Mais aux massacres de Galicie se lie intimement le sort de la république de Krakovie ; et voici quels moyens l'Autriche employa pour détruire cette République et l'incorporer ensuite à son Empire.

Pendant trente ans (de 1816 à 1846) l'Autriche poursuivit son but. Dans ce laps de temps, et à plusieurs reprises, elle envahissait militairement Krakovie, ou se retirait, selon l'opportunité ; mais en 1846 elle jugea à propos de ne plus quitter *l'inquiétante* République !

Les efforts que les Polonais ont tentés pour le rétablissement de leur patrie est un fait logique et légitime par conséquent on ne peut appeler *subversives* leurs tentatives désespérées, et toujours inspirées par l'amour national, et pures de tout esprit *révolutionnaire*. Toutes les luttes entreprises par les Polonais depuis la mort de Jean Sobieski, c'est-à-dire pendant cent cinquante deux ans (1696-1848), pour arriver à leur but, ont été un devoir accompli, devoir sacré, auquel ils obéiront jusqu'au jour où leur nationalité leur sera rendue.

On peut diviser ces luttes en *quinze* périodes :

De 1697, pour écarter la fatale élection du Saxon Frédéric-Auguste II, ami intime du tzar Pierre 1er ;

De 1700 à 1709, à l'époque de la guerre de Charles XII et de Stanislas Leszczynski contre le tzar et son allié, le roi Auguste II ;

De 1733, pour maintenir l'élection nationale et unanime de Stanislas Leszczynski, contre la désorganisatrice influence du Saxon Frédéric-Auguste III, appuyé par la Russie et l'Autriche ;

De 1764, contre l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski, imposé par la Russie et par la Prusse et appuyé par l'Autriche ;

De 1768 à 1772, à l'époque de la Confédération de Bar, soutenue par les Pulaski, les Krasinski, les Potocki, etc., contre la Russie ;

De 1792, sous Joseph Poniatowski, contre la Russie ;

De 1794, sous Thadé Kosciuszko, contre la Russie et la Prusse ;

De 1796 à 1803, sous Jean-Henri Dombrowski et Charles Kniaziewicz, contre l'Autriche et la Russie ;

De 1806 à 1807, contre la Prusse et la Russie, avant la création du duché de Warsovie ;

De 1809, sous Joseph Poniatowski et Jean-Henri Dombrowski, contre l'Autriche ;

De 1812 à 1815, pendant les campagnes de Moskou, d'Allemagne, de France et de Belgique, contre la Russie, l'Autriche et la Prusse;

De 1830-1831, contre la Russie ;

De 1833, dans les tentatives de la guerre des partisans sous Joseph Zaliwski ;

De 1846, en projetant un soulèvement général contre les trois partageurs de la Pologne ;

De 1848-1849, contre la Prusse, l'Autriche et la Russie.

Ces luttes ont été suivies par *dix émigrations* : en 1709, 1764, 1772, 1792, 1795, 1831, 1832, 1834, 1846, et 1850. Depuis 1772, la Pologne fut partagée *sept* fois : en 1772, 1793, 1795, 1807, 1809, 1815 et 1846. On voit d'après ces preuves, que rien ne peut ni affaiblir ni altérer la foi des Polonais dans la régénération de leur patrie, et ils semblent obéir aux paroles prophétiques de J.-J. Rousseau, écrites en 1772 :

« *Polonais! vous ne ferez jamais en sorte qu'il soit difficile à vos voisins d'entrer chez vous; mais vous pouvez faire en sorte qu'il leur soit difficile d'en sortir impunément, et c'est à quoi vous devez mettre tous vos soins. Tout l'art humain ne saurait empêcher l'action brusque du fort contre le faible; mais il peut se ménager des ressorts pour la*

réaction; quand l'expérience apprendra que la sortie de chez vous est si difficile, on deviendra moins pressé d'y entrer. Une seule chose suffit pour rendre la Pologne impossible à subjuguer : l'amour de la patrie et de la liberté, animé par les vertus qui en sont inséparables. Tant que cet amour brûlera dans les cœurs, il ne vous garantira pas, peut-être, d'un joug passager ; mais tôt ou tard il fera son explosion, secouera le joug et vous rendra libres. Travaillez donc sans relâche, sans cesse, à porter le patriotisme au plus haut degré dans tous les cœurs polonais. Enfin, si vous ne pouvez pas empêcher que vos voisins vous engloutissent, faites au moins qu'ils ne puissent vous digérer. »

En 1846, les Polonais se jetèrent au-devant du danger sans moyens matériels et sous la direction de jeunes hommes encore inconnus, privés d'expérience et de l'autorité qui peut entraîner les masses. Les quelques émigrés qui avaient organisé l'entreprise périlleuse furent avertis à temps, par les esprits réfléchis, et qui appartenaient à leur propre parti ; mais ces avertissements ne parvinrent pas à éclairer ceux qui s'appelaient les chefs de la Pologne et de l'émigration. Pour entraîner l'une et l'autre dans leurs projets, ils disaient à l'émigration que

toute la Pologne était armée et prête à se soulever comme un seul homme, et à la Pologne, ils annonçaient que l'émigration en masse arriverait aussitôt que Posen, Warsovie et Krakovie lèveraient le drapeau de l'indépendance nationale. Les faits accomplis, les enquêtes judiciaires et les brochures récriminatives échangées entre les intéressés, ont prouvé que les illusions des uns et les fausses espérances des autres ne pouvaient amener qu'un résultat négatif. Outre cela, la police des trois puissances co-partageantes avait mis ses agents en campagne pour surveiller les mouvements des Polonais. Ces agents poussaient à cette levée de boucliers, et organisèrent une réaction qui devait fatalement amener le massacre. Avant le terme fixé pour l'explosion, on parvint à paralyser l'action, en divisant les esprits et les hommes; puis les chefs furent incarcérés. La responsabilité des *massacres de Galicie* retombe donc sur les Cours co-partageantes, elles seules sont coupables, car elles étaient maîtresses de la situation; presque tous les insurgés étaient sous les verroux; et ceux qui étaient libres, abandonnés à eux-mêmes, ne pouvaient plus donner une direction aux mouvements provoqués et paralysés préventivement!

C'est le 22 février 1846 que devait éclater l'insurrection, mais la police prussienne commença à opérer les arrestations dès le 12 février, dans le duché de Posen ; la police russe en fit autant dès le 15, dans le royaume de Pologne ; et le 18, la police autrichienne mit en œuvre ses moyens ordinaires. En effet, le 18 février 1846, une troupe autrichienne envahit la ville de Krakovie, prit possession de tous les postes tenus habituellement par la milice polonaise locale. Le 20 au soir, la panique se répandit, et les Autrichiens se mirent à tirer sur un ennemi invisible. Cette provocation détermina une opposition armée. Vers le jour tout était rentré dans le calme, lorsque les Autrichiens emmenèrent les soldats de la milice locale au corps-de-garde, et maltraitèrent les insurgés, qui n'étaient que quatre-vingt-cinq. Les journées du 21 et 22 s'étaient écoulées dans une parfaite tranquillité, mais le soir il se forma une espèce de gouvernement provisoire, qui lança plusieurs proclamations. La désunion fut telle, que dans l'espace de trois jours on créait et on renversait deux dictatures. Les Autrichiens laissèrent faire, en feignant de se retirer. Les insurgés, enhardis par cette fausse retraite, et apprenant les massacres de Tarnow,

conçurent l'idée d'intimider les assassins en frappant leur imagination par une pompe religieuse. Ils s'avancèrent donc au delà de la Wistule, à la tête du clergé portant le saint sacrement et les bannières de l'église, assistés d'une nombreuse procession, composée de personnes de tout âge et de tout sexe, sans armes. Mais aussitôt l'infanterie et la cavalerie de S. M. l'empereur apostolique *catholique* romain, au commandement calme et réfléchi des chefs autrichiens *catholiques,* se jetèrent en furieux sur le clergé, le saint sacrement et sur toute la foule inoffensive et désarmée, et en firent une horrible boucherie. Les troupes *protectrices* russes schismatiques, prussiennes luthériennes et autrichiennes *catholiques*, envahirent, chacun de leur côté, la ville de Krakovie. Plus tard les Russes et les Prussiens se retirèrent, mais les Autrichiens ne quittèrent plus la ville.

Quant à la complicité morale et matérielle du gouvernement autrichien, il nous suffira de citer ici quelques actes officiels pour convaincre les plus incrédules.

Breindl de Wallerstern, capitaine ou préfet du cercle de Tarnow, d'après les ordres secrets de Metternich, dressa le plan des massacres ; il fut

agréé par le conseil secret rassemblé à ce sujet à Léopol, présidé par l'archiduc Ferdinand d'Este, et composé de MM. Krieg, président du gouvernement ; Entzendorf, président de la Cour d'appel ; Kraus, président du Forum ; Milbacher, préfet de Léopol, et Enseigner, employé supérieur.

Pour déguiser la trame, et pour rassurer les habitants de la Galicie, l'archiduc Ferdinand d'Este, dès le 30 janvier 1846, en envoyant son rapport à Vienne, disait entre autrés choses : « Le pays est agité, un mouvement semble se « préparer, les esprits sont inquiets. Cependant « le gouvernement peut être tranquille, je n'ai « besoin d'aucun renfort, car toutes les mesures « sont prises, en cas d'insurrection, pour paralyser le mouvement sans compromettre les trou« pes. »

Maintenant, voici quatre pièces plus ou moins secrètes :

« Zloczow, 26 février 1846.

« Conformément aux ordres du gouvernement « suprême, et en vertu de l'article 50 du *Code « pénal*, il vient d'être formé, pour le cercle de

« Zloczow, un tribunal spécial qui, dans les « vingt-quatre heures, punira de mort tout cri- « minel d'État. En conséquence, j'avertis tous les « habitants de se tenir tranquilles et de ne pren- « dre aucune part à la rébellion ; mais je les au- « torise à se saisir des rebelles et à les conduire « soit au chef-lieu du cercle, soit au commande- « ment militaire. C'est sur les paysans surtout « que je me repose, et j'espère qu'ils persévére- « ront dans leur fidélité au gouvernement, et « qu'ils me livreront les rebelles. Je suis expres- « sément autorisé, par l'autorité suprême, à « payer au comptant une récompense pécuniaire « convenable. Ces paysans fidèles seront assistés « des commissaires de cercles et de la force ar- « mée, afin qu'ils puissent parcourir efficacement « le territoire dans différentes directions. L'as- « sistance des commissaires est d'autant plus ur- « gente aux paysans, que s'ils oubliaient ou s'ils « ne savaient pas ce qu'ils doivent faire, ils pour- « raient obtenir immédiatement les instructions « nécessaires. Les paysans des cercles occiden- « taux se distinguent particulièrement par leur « fidélité au gouvernement paternel; ils s'ar- « ment en masse, poursuivent les rebelles et les « livrent aux chefs-lieux.

« La présente circulaire sera lue par les man-
« dataires et par les prêtres, sous les peines les
« plus sévères, aux paysans de toutes les com-
« munes.

« ANDRZEIOWSKI,
« Staroste du cercle de Zloczow. »

N° 130. « Léopol, 2 mars 1846.

« Le lieutenant-colonel de Benedek, aide de
« camp du commandant-général, a battu à Gdow
« les insurgés de Krakovie, réunis à ceux de
« Galicie ; il y a eu plusieurs centaines de tués
« sur place, un grand nombre de blessés et de
« prisonniers, le reste s'est réfugié à Krakovie.
« Pendant cette affaire les paysans aussi ont
« montré leur *fidélité* et leur *reconnaissance* au
« gouvernement impérial et royal, en combattant
« courageusement les *rebelles*. D'après cela, le
« soulèvement est tout à fait étouffé dans cette
« contrée ; et dans tous les cercles ou d'autres
« lieux, les braves paysans ont vaillamment at-
« taqué les rebelles de Galicie qui se rassem-
« blaient, et les ont en partie tués, en partie
« amenés prisonniers. Un zèle pareil anime les
« paysans dans toute la Galicie, et comme la

« force militaire augmentée est vigilante partout,
« comme des troupes nombreuses avec de l'ar-
« tillerie entrent encore en Galicie, comme les
« places des insurgés sont déjà découvertes ;
« enfin, comme les communes sont chargées de
« s'emparer de tous les perturbateurs de la paix
« et de tous les suspects, et d'employer la force
« si ceux-ci s'y opposent, il est à espérer que la
« révolution sera bientôt étouffée. D'ailleurs la
« loi martiale publiée conserve son action, ainsi
« que l'armement des paysans. La victoire rem-
« portée sur les rebelles, le courage et la fidélité
« des paysans des cercles occidentaux, doivent
« être aussi annoncés à Horoszany, au cercle de
« Sambor.

« MILBACHER. »

N° 142. « Léopol, 2 mars 1846.

« Attendu que la mauvaise administration de
« la police et des moyens de transport de la part
« des domaines de la noblesse polonaise, et la
« protection accordée par ceux-ci aux rebelles,
« ont forcé le général à faire usage des paysans
« pour le maintien de l'ordre, pour monter la
« garde et pour s'emparer des suspects, et que

« ces devoirs les empêchent de vaquer à leurs oc-
« cupations domestiques, il est ordonné auxdits
« domaines, sous les peines les plus sévères, de
« donner à tous les paysans qui montent la garde,
« font des patrouilles et se tiennent prêts à atta-
« quer les rebelles, chaque jour, deux livres de
« bon pain par homme, ou deux livres de farine,
« aux frais des domaines, et de compter chaque
« jour ou chaque nuit de garde pour une journée
« de corvée. Messieurs les employés de cercle ou
« de gouvernement qui *dirigent l'enrôlement et*
« *l'armement des paysans* sont chargés de faire
« part de cet ordre aux paysans et de le faire ob-
« server rigoureusement.

« MILBACHER. »

« Krakovie, 4 mars 1846.

« Des divisions de troupes russes et autri-
« chiennes ont occupé la ville libre de Krakovie
« et son territoire. Le but est de rétablir d'abord,
« avec une division de troupes prussiennes, l'or-
« dre public, et d'expulser du territoire les per-
« turbateurs qui pourraient s'y cacher. Les puis-
« sances protectrices examineront ensuite les

« moyens qui seraient nécessaires pour assurer, « d'une manière permanente, le bien-être de « Krakovie; mais en attendant que les puissances « fassent connaître leurs résolutions par l'organe « de la conférence de leurs résidents, les com« mandants des deux corps d'occupation, qui ne « sont appelés qu'à maintenir l'ordre, ont adopté « les mesures suivantes :

« 1° La ville libre de Krakovie est en état de « siége et personne ne peut en sortir sans auto« risation.

« 2° On respectera les personnes et les proprié« tés des habitants paisibles.

« 3° Tous les propriétaires de maison ou ad« ministrateurs sont obligés, sous peine de s'atti« rer la rigueur des lois militaires, de faire con« naître immédiatement à l'autorité militaire tous « ceux qui ont pris part aux derniers troubles.

« 4° Tous ceux qui, sans être chefs, ont eu la « faiblesse de se laisser entraîner, devront immé« diatement se présenter devant l'autorité et faire « leur soumission absolue comme preuve de leur « repentir, sinon ils ne pourront pas invoquer la « clémence.

« 5° Tous ceux qui cacheront des armes et « qui ne les auront pas livrées le 6 mars à midi,

« seront soumis à la rigueur des lois militaires.

« 6° Le président et les membres du Sénat de « la ville libre de Krakovie qui ont fui la révolte « et sont revenus dans la ville, formeront provi- « soirement l'administration pour les affaires in- « térieures.

« Le sénateur Kopf dirigera l'administration « jusqu'au retour du président Schindler.

« 7° Chaque corps d'occupation a nommé un « commandant et un adjudant de place qui agis- « sent d'accord.

« 8° Il sera nommé une commission militaire « d'enquête commune pour déterminer le degré « de culpabilité des individus arrêtés. Ceux qui « seront jugés innocents seront sur-le-champ mis « en liberté. Les lois seront appliquées aux cou- « pables.

« *Le général* PANIOUTYNE.

« *Le général-major* COLIN. »

Un cri d'indignation s'éleva dans toute l'Europe; les gouvernements de France et d'Angleterre s'émurent de cette nouvelle occupation de Krakovie par les troupes des trois puissances *protectrices* et *conservatrices*. Metternich, voulant

calmer les inquiétudes des gouvernements occidentaux, garants des traités de Vienne et par conséquent de la *République de Krakovie libre et indépendante et strictement neutre*, déclarait *solennellement* et *sincèrement*, à Vienne, au nom de l'Autriche, dès le 20 février : « que dans l'occu-
« pation militaire de Krakovie, les trois puissan-
« ces *protectrices* n'agissaient pas d'après des
« vues politiques, mais uniquement pour défen-
« dre une population paisible contre l'anarchie
« et le pillage ; que cette occupation n'est que
« *temporaire* et qu'il respecterait toujours ce qui
« a été consacré par les traités. » Dès le mois de mars, Canitz donnait à Berlin les mêmes assurances, au nom de S. M. Prussienne : « que les
« trois puissances n'avaient jamais songé à pro-
« longer, au-delà du terme fixé par une néces-
« sité réelle, l'occupation de Krakovie ; que cette
« affaire serait soumise à la délibération des
« gouvernements d'Angleterre et de France, et
« que les résolutions des trois puissances *protec-
« trices* seraient parfaitement d'accord avec les
« traités de Vienne. » Puis le chargé d'affaires de la Grande-Bretagne, à Berlin, écrivait à Londres : « qu'on lui avait *spontanément affirmé*,
« que le maintien de l'État de Krakovie avait

« été décidé, de la manière la plus positive. »
Enfin à Pétersbourg, Nesselrode, au nom de S. M. Russe, répétait les mêmes assurances aux envoyés de France et d'Angleterre.

II

Narration des massacres, appuyée sur les lettres authentiques des témoins oculaires.

Après avoir rapporté les pièces authentiques du gouvernement autrichien, pièces qui constatent sa complicité préméditée, nous laisserons la parole aux témoins oculaires, aux victimes miraculeusement sauvées. Ces lettres, publiées à l'époque même, dans différents journaux ou brochures, n'ont pas trouvé un seul contradicteur, tant leur évidence et leur véracité sont irréfutables; aussi appartiennent-elles à l'histoire, qui a déjà prononcé son arrêt définitif sur les coupables et sur les innocents!

« Tarnow, 2 mars 1846.

« C'est le 18 février qu'ont commencé ces scènes d'horreur et de carnage qui durent encore

3.

Les manoirs de la noblesse ont été brûlés, les seigneurs massacrés avec leurs femmes et leurs enfants. En mutilant le corps des victimes, on conservait leurs têtes intactes, afin d'en constater l'identité. Des femmes nobles ont subi des tortures plus affreuses que la mort, les régisseurs des terres et les gens de service partagèrent le sort de leurs maîtres, on n'épargna pas les ministres des autels, et des mains sacriléges répandirent le sang du clergé. Les bourgeois de plusieurs villes furent passés au fil de l'épée. Tout ce qui portait habit n'existe plus, c'est-à-dire que des hordes devenues sauvages ont immolé toutes les classes éclairées de la nation.

« Mais ce qu'il y a d'étonnant dans une révolution aussi terrible c'est que pas un seul employé du gouvernement n'a été lésé ; les courriers et les diligences munies d'aigles noires impériales ont été respectés et même salués par les *hourra* des meurtriers. Ceux des nobles qu'on épargnait étaient livrés pieds et poings liés à l'administration impériale des cercles, qui payait un prix élevé par chaque tête. Cent trente dépouilles mortelles ont été amenées à Tarnow.

« Comparons cette révolution sanglante avec ce qui s'est passé à Krakovie. La vie et la pro-

priété individuelle ont été constamment respectées. Aucun acte de vengeance n'a souillé les mains des patriotes polonais : on ne cite d'autres victimes qu'un gendarme et trois espions de police.

« De nouveaux détails viennent continuellement confirmer la complicité du gouvernement autrichien dans les massacres de Galicie. M. Lazansky, vice-gouverneur de cette vaste province, fut envoyé à Tarnow pour récompenser la fidélité des paysans, c'est-à-dire pour payer aux meurtriers le prix convenu de 10 florins (25 francs) par tête. En distribuant cet ignoble salaire, dans l'effusion de sa reconnaissance, il embrassait sur les deux joues les sauveurs de l'Autriche. Un gentilhomme très-considéré, M. Rey, voulait se placer sous la protection des autorités du cercle, bien que ses propres paysans, dont il était le bienfaiteur, voulussent prendre sa défense. Il fut arrêté en route par les paysans des domaines de l'État, qui l'accablèrent de coups de fléau; un juif le cacha dans son alcôve, mais en apprenant qu'il n'était pas mort, les sauveurs de l'Autriche enfoncèrent la porte et l'achevèrent en lui ouvrant le côté avec des fourches. La femme de l'infortuné qui avait cherché en vain

à le couvrir de son corps, et qui avait été elle-même très-maltraitée, trouva cependant assez de force pour se présenter à l'archiduc Ferdinand d'Este, gouverneur général de la Galicie, qui lui répondit : « que la mort de son mari était une « méprise, et que c'était son frère qui était « *désigné*. »

Le gouvernement autrichien, pour tromper l'opinion, envoya aux journaux des relations erronées sur les événements de Krakovie et de Galicie. La *Gazette d'Augsbourg* a dépassé les autres journaux allemands par ses mensonges et sa mauvaise foi. Alors M. Hilaire Meciszewski, citoyen notable de Krakovie, adressa la lettre suivante à la *Gazette d'Augsbourg* et à celle de *Breslau* :

« Krakovie, 5 mars 1846.

« Le correspondant viennois de la *Gazette d'Augsbourg* crie à la calomnie sur les nouvelles relatives aux événements de Krakovie, insérées dans la *Gazette de Breslau*. Non, cette gazette n'a point calomnié ni le gouvernement ni l'armée autrichiens ; la calomnie appartient à ceux qui ont écrit : « que le clergé polonais marchait les

« armes à la main à la procession de Podgorze, « et conservait du poison dans les vases sacrés! » La calomnie et le mensonge est à ceux qui ont écrit encore : « que les paysans assassins n'a- « vaient pas été payés à Tarnow et à Bochnia, « pour répandre le sang de leurs seigneurs. » Ainsi :

1° Lorsque les insurgés furent repoussés de Krakovie, dans la nuit du 20 au 21 février; lorsque l'insurrection fut complétement étouffée, le vieux général Colin, tout étonné ou effrayé peut-être de sa victoire, croyait voir partout des insurgés et gaspillait les forces de ses soldats, après avoir versé le sang innocent de la Pologne. Dans cette disposition, il se retira, non pas devant l'ennemi qui n'existait plus, mais déterminé par la peur, il fit cette inconcevable retraite qui provoqua la révolution dans l'intérieur de la ville et qui encouragea les citoyens à essayer une insurrection en lui fournissant de l'argent et des munitions de guerre et de bouche. Le gouvernement autrichien ne doit-il pas chercher la cause des événements pour en faire jaillir la vérité. N'est-ce pas à lui de chercher les coupables, même au risque de trouver parmi eux ses employés? Par ce moyen les malheureuses victimes

trouveraient la justice, et l'opinion publique serait éclairée.

« Est-ce donc à nous de dire au gouvernement autrichien, que le premier et le plus sacré des devoirs est de séparer les coupables des innocents, et qu'un gouvernement doit avoir la force et la volonté de punir et de défendre. Où en serait la cause de l'innocence, si tous devaient être punis solidairement et assassinés sans distinction? Donc si le pouvoir autrichien a été mal secondé jusqu'à ce moment, dans l'accomplissement de ses devoirs les plus impérieux, pourquoi hésiterait-il aujourd'hui à changer de conduite vis-à-vis ses subordonnés et foulerait-il aux pieds les droits de la justice et de l'innocence?

« 2° La procession qui sortit de Krakovie à Podgorze était faite dans un esprit de paix et de concorde. Le clergé et les assistants portaient les images, les enseignes déployées, les livres de prières et le Saint-Sacrement, et n'avait d'autre but que d'arrêter les bras assassins des paysans, non par les armes, mais par la bienfaisante influence de la religion. Attaqués inopinément par les Autrichiens, les prêtres et les fidèles, hommes, femmes, enfants, qui suivaient la procession se jetèrent à genoux en demandant grâce

aux soldats. Quelques citoyens armés qui se tenaient à distance pour escorter de loin la cérémonie pieuse ne vinrent même pas au secours du clergé, tant ils en furent étonnés, et d'ailleurs ils savaient bien qu'ils ne pourraient rien contre la cavalerie régulière, l'infanterie et la mitraille des artilleurs autrichiens. Edouard Dembowski se saisit du crucifix; lui seul osa avancer et voulut élever la voix, mais bientôt il tomba blessé et le canon autrichien couvrit sa dernière parole. Donc, je le répète, aucun prêtre n'était armé et plusieurs furent tués ou faits prisonniers. Il est évident que le pouvoir insurrectionnel ne s'attendait pas à une attaque à Podgorze, car rien n'était préparé pour la défense, et quand le carnage fut accompli, le chef Hubert et ses soldats furent même mis aux arrêts par les insurgés, parce qu'ils ne s'étaient pas trouvés à leur poste.

« 3° Déjà à deux reprises, en avril et en décembre 1845, les starostes des cercles, à la suite d'ordres donnés par le gouverneur général de la Galicie, avaient adressé des circulaires, en langue polonaise, aux maires des communes rurales, en exceptant, cette fois, les terres domaniales. Cette circonstance est digne de remarque, car

jusqu'alors on n'avait pas employé cette forme, et toutes les circulaires, en langue allemande, passaient par les intermédiaires domaniaux. Ces pièces officielles, dont plusieurs copies authentiques ont été conservées par les familles des victimes, rappelaient aux paysans le passé de la Pologne et les anciennes relations entre les paysants et les nobles, et pour envenimer encore de fatales divisions, le gouvernement autrichien ordonnait :

« *a* D'avoir les yeux ouverts sur les perturbateurs.

« *b* D'empêcher leurs réunions ;

« *c* D'établir à cet effet les gardes, le jour, qui seraient doublées la nuit.

« *d* Au cas où les réunions des perturbateurs auraient lieu, les paysans avaient ordre de les arrêter et de les conduire aux chefs-lieux des cercles.

« Dans les circulaires de Tarnow et de Bochnia on disait expressément, dans le quatrième *alinéa* « que les paysans seraient convenablement « récompensés. »

« Mais comme les circulaires mentionnaient en général les *perturbateurs*, les communes durent s'adresser au chef-lieu, pour y puiser des

renseignements plus précis et plus catégoriques. De quelle nature furent les renseignements et les instructions qui furent donnés? Hélas! les faits accomplis sont inscrits avec du sang à jamais ineffaçable!

« Les paysans des cercles de Tarnow et de Bochnia ont été *convenablement récompensés*, ceci est avéré, mais pourquoi ceux du cercle de Wadowice ne l'ont-ils pas encore été?

« Le staroste de Tarnow paya à raison de 25 florins par tête (62 fr. 50 c.) les huit premiers cadavres, parmi lesquels se trouvaient les deux frères Stoiowski. Mais plus tard, lorsque le nombre des cadavres devint énorme, les morts ne valurent plus que 5 florins; ce dernier prix fut maintenu et exactement payé, tant que les massacres durèrent. Ce qu'on avait appelé des *récompenses convenables* souleva une telle horreur dans le pays, que le gouvernement autrichien en fut lui-même effrayé, ce qui le força à déclarer qu'on ne payait pas le prix des cadavres, mais le chariot et les chevaux qui les apportaient et la journée du travail, perdue dans cette besogne par les paysans! Et cependant ne sait-on pas que les victimes étaient transportées par leurs propres chevaux et leurs propres voitures!!! Ce

que j'avance ici sera confirmé par d'innombrables témoins.

« Après avoir ainsi combattu, dans les trois points ci-dessus, les mensonges du correspondant viennois de la *Gazette d'Augsbourg*, je reviens à ceux qu'il lui a plu de débiter sur l'insurrection krakovienne.

« 1° Les faits relatifs à la procession sont déjà suffisamment expliqués.

« 2° Le Sénat de Krakovie n'a jamais réclamé l'entrée des troupes autrichiennes dans la ville, et pour preuve, c'est que la conférence (c'est-à-dire les trois résidents : russe, autrichien, et prussien), ayant demandé s'il pouvait garantir la tranquillité de la ville, le Sénat, dis-je, répondit le 16 février 1846 qu'il était en parfaite sécurité quant aux habitants, et qu'il ignorait si le danger pouvait venir de l'extérieur ; mais dans ce cas il s'abandonnait à la prudence des trois résidents et sur les moyens qu'ils trouveraient bons d'employer.

« 3° Lorsque les troupes autrichiennes envahirent la ville, aucune députation ne s'est présentée, soit de la part du Sénat, soit de la part des citoyens krakoviens pour remercier les Autrichiens.

« 4° Depuis le 18 février jusqu'au 22 au soir, où les troupes autrichiennes quittèrent la ville, on resta dans l'ignorance de tout ce qui devait se faire, et rien ne fit connaître le danger dont on était menacé, si ce n'est pourtant une espèce de proclamation que les Autrichiens firent afficher le 20, au soir, et qu'ils arrachèrent le lendemain dès le jour, avant que personne eût pu la lire.

« 5° Excepté les combats qui eurent lieu à Krakovie, à Chrzanow et à Krzeszowicé dans la matinée du 20 février, il ne se passa aucun événement dans les journées des 21 et 22.

« 6° Les cadavres ramassés dans la matinée des 21 et 22 février, dans les rues de Krakovie, n'étaient autres que ceux de personnes innocentes, sans armes, qui sortaient pour chercher leurs provisions ordinaires, et qui ignoraient que la ville était déclarée en état de siége. Au lieu de protection elles trouvèrent la mort par les balles autrichiennes.

« 7° Au moment où le général Colin sortait de la ville, le 22 au soir, il lui sembla voir *dix mille* insurgés, conduits par Patelski, et cependant tout cela se bornait à quelques insurgés qui gagnaient déjà la frontière prussienne.

« 8° Maintenant il est avéré que Patelski n'avait sous ses ordres que quatre-vingts hommes à cheval, mais la peur autrichienne les fit monter à dix mille.

« 9° Si un détachement de chevau-légers autrichiens a été dispersé près de Krzeszowicé, c'est qu'il fut surpris pendant le sommeil.

« 10° Les dix mille Krakus, parfaitement armés et occupant la forêt de Biélany dont parle le correspondant viennois de la *Gazette d'Augsbourg* n'étaient autres qu'une réunion de trois à quatre cents paysans, qui se sauvaient sans comprendre où en était la révolution.

« 11° Le général Colin en se sauvant de son côté emmena avec lui tout ce qui pouvait contribuer à la défense de la ville et maintenir l'ordre public : la milice krakovienne, la police, le gouvernement et ses employés, il emmena tout, et les prisons, les caisses publiques, tout fut abandonné au hasard.

« 12° C'est alors seulement qu'il se forma un *comité de sûreté publique*, qui accomplit honorablement sa mission, en attendant de pouvoir s'entendre avec Patelski sur les mesures qu'il y aurait à prendre ultérieurement.

« 13° Ce *comité* ne s'est dissous, que lorsque le

gouvernement national, appuyé par la force armée, lui ordonna de céder la place aux autorités révolutionnaires.

« 14° Le général autrichien, toujours sous l'influence de la peur, abandonna, avec une nouvelle précipitation Podgorze et Wiéliczka, croyant que les insurgés devaient franchir la Wistule, près d'Oswiecim et d'Igolomia.

« 15° Cette seconde retraite, en privant les cercles de Bochnia et de Wadowice de toutes les forces qui pouvaient les protéger, donna le signal des massacres qui ensanglantèrent ces malheureuses contrées, et outre cela, elle procura aux insurgés tout ce qui leur manquait : des armes, de l'argent et des munitions que le général avait oublié d'emporter en quittant Podgorze et Wiéliczka.

« 16° Enfin le pont qui fut rétabli sur la Wistule, entre Krakovie et Podgorze, le 3 mars, ne fut pas l'œuvre du général autrichien, mais du *Comité de sûreté publique* reconstitué par les Krakoviens, après la disparition du dictateur.

« Tout ce que j'avance est conforme à la plus exacte vérité, et je défie le correspondant viennois de la *Gazette d'Augsbourg* de me prouver le contraire; mais s'il veut combattre mes asser-

tions, qu'il me donne des preuves égales aux miennes, car je n'admettrai point de divagations polémiques. Je confie mon nom à la rédaction de la *Gazette de Breslau,* je l'autorise à le publier, dans le cas où le correspondant viennois prouverait devant une enquête que j'ai altéré la vérité. Alors je me mettrai à la disposition des autorités compétentes et j'assume sur ma tête toute la responsabilité du présent écrit. »

Voici encore une lettre qui provient d'une autre source :

« Galicie, 31 mars 1846.

« ..... Nous aurions dû nous attendre aux malheurs qui sont arrivés, car le gouvernement autrichien a toujours eu pour but de détruire la noblesse, qui seule avait conservé le sentiment de nationalité.

« Notre peuple, tout bon qu'il était, n'avait aucune instruction. La noblesse, qui ne pouvait obtenir du gouvernement la permission de changer le système corvéable, et qui était chargée de l'exécution de toutes les rigueurs envers le paysan, se trouvait dans une situation d'autant

plus difficile qu'elle était en même temps suspectée par le gouvernement et par le peuple. Déjà, depuis Pâques 1845, de sourdes rumeurs s'étaient fait entendre. On disait que les paysans égorgeraient les nobles, et en même temps on faisait circuler le bruit que les nobles égorgeraient les paysans.

« Les employés du gouvernement faisaient eux-mêmes cette double propagande ; mais deux d'entre les starostes (préfets de cercle) plus humains que les autres, engagèrent tacitement les nobles à venir fixer leur résidence dans les villes, pour se mettre à l'abri de la fureur d'un peuple excité à la révolte. Mais la noblesse, trop confiante, était loin de soupçonner que ce peuple, jadis si doux et si pieux, pût commettre les crimes auxquels il fut malheureusement poussé.

« Trois heures suffisent à la masse des révoltés pour égorger toutes les victimes ; on n'épargna ni les femmes ni les enfants.

« Le meurtre, le pillage et toutes les scènes les plus révoltantes ont eu lieu et ne cessaient point de s'étendre vers les autres cercles qui s'étaient encore abstenus de prendre part aux crimes. Aujourd'hui ce peuple, abruti et étouffant

la voix de sa conscience, a organisé des bandes commandées par des malfaiteurs ou des soldats autrichiens démissionnaires.

« Le chef militaire de cet attroupement, qui comptait d'abord douze mille hommes, mais qui grossit chaque jour, se nomme Szela, et son point de départ est Tarnow. Le chef de la bande de Bochnia s'appelle Koryga, celui du cercle de Sandecz, se nomme Yanocha, et celui de Przemysl et de Sambor, Bokola. Le peuple est d'une obéissance passive envers ces chefs.

« Szela est un homme d'une soixantaine d'années ; mais il est d'une force et d'une activité incomparables. C'est lui qui a égorgé dix-sept personnes de la famille de Bogusz. Il dit qu'il ne connaît que trois puissances : *Dieu au ciel*, *l'empereur à Vienne* et *lui sur la terre*.

« Vous savez sans doute les conditions qu'il impose à l'empereur ; mais ce que vous ne connaissez pas, et dont je puis vous garantir la vérité, c'est une députation envoyée au staroste du cercle lui ayant rapporté que celui-ci avait dit : « Tant que les veuves et les enfants des nobles vivront, les biens immeubles devront leur « appartenir. » Szela répondit : « Je comprends « alors, il faut tuer les chiennes et les petits

« chiens, sans tarder, donc *le vendredi-saint* tout « sera fini pour eux. »

« Le gouvernement ne met aucune entrave à ces crimes, et pour vous en donner une preuve, il ne me reste qu'à vous dire que les bandes ont établi des forges où plusieurs ouvriers sont occupés à faire des faux droites, des piques, des poignards, etc. Dans la forge de Tarnow, il y a huit à dix ouvriers.

« Mais ce qu'il y a de plus affreux encore, c'est que le gouvernement a donné ordre à toutes les familles nobles réfugiées dans les villes capitales de cercle de retourner dans leurs domaines, et on a établi à l'entour de chaque ville une ligne de démarcation gardée par les soldats, qu'il est défendu de franchir sous peine de mort. Ainsi, toutes les familles qui voudraient chercher un abri en fuyant les meurtriers tombent sous les balles des soldats, et, d'un autre côté, si elles restent chez elles, les paysans viennent les égorger.

« Le désespoir est à son comble, et bien que je sois (comme vous le savez) en sûreté, je perds cependant la tête, et vous ne trouverez point de suite dans ma lettre ; mais soit, j'écris ce que je sais, ce que j'ai vu de mes propres yeux.

« Voici encore une chose qui vous révoltera : une bande de paysans ayant emmené plusieurs nobles devant l'hôtel du gouvernement, un des employés autrichiens ouvrit la fenêtre et cria aux paysans : « On vous a dit de ne point nous amener de nobles vivants, mais des morts ; vous « savez qu'on ne sait plus où les mettre. » Et les paysans se sont empressés de tuer tous les vivants avec des fourches, avec des haches, à coups de massue, et cela en présence des employés et des militaires, ainsi que des bourgeois de la ville. Le divisionnaire, nommé Czolich, les a encore encouragés ; cela vous paraîtra incroyable, et cependant cela est vrai, je vous l'affirme en conscience.

« Les prisons sont remplies. Il y a dans chaque petite cellule douze à quinze personnes qui étouffent par le manque d'air, et presque tous sont malades. On leur donne une nourriture corrompue, et ils sont servis par des juifs qui se sont montrés les plus dévoués au gouvernement. Nul catholique, aucun prêtre n'a pu encore obtenir l'autorisation de visiter les détenus. Le médecin même est juif, et il vient toujours avec dérision faire sa visite officielle sans donner aucun secours aux malheureux.

« Ton ami L... est, dit-on, avec sept autres, dans une cellule nouvellement construite, et l'humidité lui a occasionné une forte maladie.

« Il n'est point vrai, comme le disaient les journaux, que Wiesiolowski ait tiré sur les paysans, il était, ce jour-là, à huit lieues du théâtre des événements.

« On paie aux paysans chaque tête de noble depuis 15 kreutzers (37 sous 1/2) jusqu'à 20 florins (50 francs), selon le caprice du staroste ou la position sociale de la victime.

« Hélas! qui énumérera tous nos malheurs? Les forces manquent pour les peindre. Jamais, et nulle part, pareil massacre n'a été pratiqué, organisé.

« L'Europe rendra compte à Dieu de son silence en face de pareils crimes. Le sang versé retombera en premier lieu sur les bourreaux; mais il pèsera aussi sur la conscience des peuples qui font semblant de ne point croire, pour ne pas se trouver dans le devoir de nous défendre contre cette *jacquerie gouvernementale*.

« Quand je pourrai, je vous donnerai plus de détails, mais aujourd'hui je n'en ai pas la force.

« O Dieu! ayez donc pitié de nous, soyez miséricordieux, car notre malheur est à son comble.

« Ah ! si vous saviez comme tous ces employés autrichiens ont l'air triomphant ? Ils disent qu'ils ont réussi à faire une *contre-révolution*, et cependant ils avaient médité il y a longtemps ce coup fatal !...

« Que Dieu leur en tienne compte !

« L'approche du *vendredi-saint* nous fait frémir !

« Adieu, mon cher, adieu !... nous nous rencontrerons plus tôt au ciel que sur cette terre ! »

Parmi les victimes des massacres, nous citerons la famille de Bogusz. Un des membres de cette malheureuse famille, Henri Bogusz, survivant, adressa directement à l'empereur Ferdinand Ier, le mémoire suivant :

« 15 avril 1846.

« SIRE,

« Que Votre Majesté veuille bien considérer la supplique respectueuse que le soussigné dépose au pied de votre trône comme preuve de la conviction de ses fidèles sujets, que Votre Majesté leur accordera la justice et la protection que leur

ont réfusées jusqu'à ce jour les autorités locales.

« Votre Majesté a certainement connaissance des scènes sanglantes dont la Galicie a été le théâtre au mois de février dernier.

« Le soussigné n'examinera point à quelle influence il faut attribuer les atrocités commises dans ce malheureux pays ; il lui suffit d'avoir la conviction que sous le sceptre *paternel* de Votre Majesté, l'innocence prouvée ne saurait souffrir des attentats de quelques scélérats.

« Le soussigné et sa mère, ainsi que ses belles-sœurs, attendent tout de la justice et de la grâce de Votre Majesté. Presque toute sa famille, son père, ses frères et son neveu ont été égorgés ; leur fortune et celle de leurs enfants ont péri, et tous ces crimes ont été commis, non pour punir des attentats à la sûreté de l'État, mais parce qu'on a laissé toute liberté à un misérable pour assouvir sur la famille du soussigné une vengeance qu'il nourrissait depuis longtemps.

« L'exposé suivant mettra Votre Majesté en état de juger de la vérité des faits :

« La famille des Bogusz, établie depuis un temps immémorial dans le cercle de Tarnow, menait une vie patriarcale au moment de la catastrophe ; elle se composait d'un père vénérable,

de quatre fils, mes frères, d'un neveu nommé Titus, et de plusieurs enfants. Ils s'occupaient tous d'économie rurale, excepté moi, qui, employé dans la République de Krakovie, fus obligé d'affermer mon bien. Ils remplissaient exactement leurs devoirs tant envers le gouvernement qu'envers leurs sujets. Jamais leurs paysans ne se sont plaints, et jamais la conduite du père et de ses enfants n'a appelé l'attention de l'autorité. A cet égard, j'invoquerai le témoignage irréfutable de l'autorité compétente, et il est certain qu'elle ne me démentira point.

« En ce qui concerne le projet d'une révolte qui, dans ces derniers temps, a été généralement attribué à la noblesse de la Galicie, mon père et mes frères en avaient seulement entendu parler d'après un bruit généralement répandu; mais jamais ils n'y ont pris part, et on ne pourra point prouver le contraire.

« D'ailleurs la position personnelle de plusieurs d'entre eux doit éloigner jusqu'à la possibilité d'une participation à un pareil projet. Mon père était un vieillard de quatre-vingt-sept ans, malade dans son lit; Titus, mon cousin-germain, était malade, et mon frère Nicodème était frappé d'une paralysie depuis quatre ans. Dans un tel

état, comment seraient-ils entrés dans une conspiration? Ma famille, qui vivait ainsi paisiblement, s'était réunie à l'occasion de la fête de ma mère, dans le domaine de Siedlisko, où elle demeurait, et la catastrophe sanglante qui va suivre termina cette malheureuse fête de famille.

« Le vendredi 20 février 1846 ; les villages de Siedlisko et de Smarzowa furent attaqués par une bande de brigands armés, commandés par Jacques Szela, son fils et son beau-frère, tous trois sujets de Smarzowa, et ils égorgèrent tous les membres mâles de la famille, leurs amis et leurs domestiques. J. Széla, plusieurs fois poursuivi en justice, avait profité de l'occasion d'un soulèvement général parmi les paysans, et, plein du désir de la vengeance, il détruisit ma malheureuse famille, qu'il haïssait depuis longtemps parce qu'il s'imaginait qu'elle l'avait dénoncé et fait incarcérer.

« Voici les victimes de cette journée sanglante :

« 1° Stanislas Bogusz, père du soussigné, âgé de quatre-vingt-sept ans et gravement malade, fut jeté du grenier où il s'était réfugié, et, après quelques coups manqués tirés sur lui, il fut tué avec des fléaux par le fils de Szela et consorts, de

la manière la plus cruelle, malgré toutes les supplications, après avoir remis toutes les espèces existantes, qui furent données aux misérables comme rachat.

« 2° Wladimir Bogusz, petit-fils du premier et fils de Stanislas Bogusz, âgé de quatorze ans, fut retiré de la cave d'une maison voisine, où sa mère effrayée l'avait caché, et égorgé par les ordres de Szela.

« 3° Titus Bogusz, fils du premier, âgé de trente ans, fut jeté du grenier de la maison où il s'était réfugié, et expira martyrisé de la manière la plus horrible.

« 4° Nicodème Bogusz, fils du premier, âgé de trente-six ans, frappé de paralysie depuis quatre années, incapable de se mouvoir, fut tué à coups de fléau, en présence de sa femme et de ses quatre enfants, sur les ordres de Szela.

« 5° Victor Bogusz, fils du premier, âgé de quarante-trois ans;

« 6° Adam Pochorecki, précepteur.

« 7° Ignace Zabierzewski, son voisin, âgé de soixante-dix ans; ces trois derniers furent surpris et maltraités d'abord par une bande de paysans, sur la route de Siedlisko, et, après les avoir mutilés, liés et enfermés dans une auberge

juive, on les égorgea tous les trois sans grâce, sur les ordres de Szela, ordres qui furent exécutés par son fils, à la tête d'une autre bande.

« 8° Stanislas Bogusz, fils du premier, âgé de quarante-six ans, fut surpris sur la route de Siedlisko, près la ville de Pilzno, par une bande de Szela, et il expira après avoir été volé d'une somme de 4,000 florins (10,000 francs). Son martyre dura douze heures.

« 9° Adam Kalita, mandataire local à Siedlisko.

« 10° Jean Stradomski, intendant à Siedlisko.

« 11° Antoine Terlecki, mandataire à Rzedzianowice.

« 12° Sobolewski.

« 13° Kruczkiewicz, intendant.

« 14° Strzelecki, greffier.

« 15° Albert Brelinski, fermier à Zarowka, propriété du soussigné.

« 16° Joseph Klein, fermier d'une terre à Siedlisko.

« Toutes ces personnes furent mises à mort le même jour, 20 février, au moyen des plus cruelles tortures, sur les ordres de Jacques Szela.

« J. Szela, après avoir violemment attaqué dans l'église le curé du lieu, M. l'abbé Yurzak,

lui fit grâce de la vie en lui disant qu'à l'avenir il n'aurait d'autre seigneur que lui.

« Après ces assassinats, tous les biens des victimes furent pillés; les domaines de Siedlisko, Smarzowa, Rzemien, Zarowka et Rzedzianowice furent confisqués. Les meurtriers enlevèrent les inventaires et ustensiles, détruisirent toutes les provisions, volèrent l'argent et les objets précieux, brisèrent les meubles, et enfin déchirèrent toutes les archives et tous les papiers de famille. Le monstre Szela ne voulut pas faire inhumer les victimes; leurs corps furent jetés sur le fumier.

« J. Szela fit conduire dans sa maison les veuves des victimes, savoir : ma mère, âgée de soixante-dix ans, et ses deux belles-filles, Marie-Anna et Joséphine, avec quatre petits enfants; là elles subirent les plus grandes ignominies et restèrent prisonnières.

« Voilà le sort affreux d'une famille nombreuse et paisible, dans un pays civilisé et protégé par des lois et par de nombreuses autorités civiles et militaires. Toute la population de la Galicie, surprise d'abord, tremble à l'idée que de pareils méfaits restent impunis. Depuis deux mois les meurtriers et les brigands parcourent le pays

sans avoir été punis; ils ont des relations journalières avec les autorités, dépensent à profusion ce qu'ils ont volé ; et leur chef, auteur de tous ces attentats, Jacques Szela, se trouvait encore naguère dans les domaines de ma famille, et habitait la maison souillée de sang.

« 1° J'ose respectueusement implorer la justice de Votre Majesté en faveur des victimes de cette catastrophe, et je supplie Votre Majesté d'ordonner aux autorités de punir Szela et ses complices pour les meurtres et les vols commis au préjudice de ma famille.

« 2° De vouloir bien faire estimer par une commission spéciale les dommages causés dans les domaines ci-dessus indiqués, et de faire indemniser ma famille sur les caisses de l'État.

« 3° De prêter cette somme pour plusieurs années contre sûreté hypothécaire sur ledit domaine, à rembourser par voie d'amortissement, sans intérêt, afin qu'elle soit en état de réparer tout le dommage qu'elle a éprouvé par les vols et les dévastations de Szela, ou enfin de faire acheter les biens ci-dessus indiqués à ma famille, pour le compte du trésor; attendu que, dans leur état de dévastation actuelle, ces biens ne peuvent être administrés par les veuves et les enfants

mineurs des victimes, que les assassins ont épargnés.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté impériale et royale,

« Le très-humble serviteur,

« HENRI BOGUSZ,

« Au nom des membres restants de sa famille. »

On pense bien que l'empereur Ferdinand Ier et son ministre Metternich ne firent point de réponse, et l'infortuné pétitionnaire n'eut plus qu'à gémir sur sa famille si impitoyablement égorgée par les employés impériaux.

Parmi ceux qui ont pu échapper au désastre de Galicie se trouvaient Roman Pracki et Jean Podolecki. Arrivés à Paris, et questionnés sur les événements, ils publièrent dans les journaux les lettres suivantes :

« Paris, 16 mai 1846.

« Pour prouver combien les ordres et les promesses de primes du gouvernement autrichien ont influé sur les massacres commis par une partie des paysans de la Galicie, je viens vous communiquer les renseignements suivants :

« Dans la nuit du 25 février dernier, j'ai reçu ordre à Krakovie de me rendre immédiatement avec mon escadron, en Galicie; arrivé à Wiéliczka la même nuit, j'y ai reçu le lendemain un autre ordre d'avancer avec un seul peloton jusqu'à Bochnia, pour empêcher les massacres et le pillage dans les villages environnant Wiéliczka. Après une demi-lieue de marche, j'ai vu les montagnes couvertes de paysans, et à une lieue de là, j'en ai trouvé une bande composée de cinq cents environ à pied, et de cent cinquante à cheval, dont quarante chevau-légers autrichiens. Accueilli par cette bande d'un feu nourri, j'ai chargé sur elle et je l'ai dispersée en lui prenant trente-deux prisonniers, dont huit étaient des soldats en congé, un juif, dix-huit des domestiques ou laboureurs, et cinq métayers libres. M'étant

arrêté à Lazany, j'y ai composé un conseil de guerre pour interroger et punir les coupables pris en flagrant délit de pillage. Il résulte de l'interrogatoire des prisonniers, fait sur la foi du serment, en présence du chef du village, Laurent Dymek, et du plus âgé des métayers du même endroit, Jean Dymek :

« Que les massacres et les pillages commis sur les nobles ne provenaient point de la haine ou de la malveillance contre eux ; mais qu'ils étaient la suite des ordres écrits du commissaire du cercle de Niépolomicé et du gouverneur de Bochnia, qui enjoignaient aux chefs des villages de faire amener les nobles, *morts ou vivants*, chez le gouverneur du cercle ;

« Que pour chaque tête on avait promis une récompense de 12 florins d'argent ;

« Que, conformément à ces ordres, les paysans avaient fourni au gouvernement du cercle, M. Henri Kempinski, propriétaire du village de Niemamowicé, sa femme et ses deux enfants massacrés, et MM. Antoine Rylski de Gonkow et sa femme; Kempinski, de Dobranowice ; Antoine Niédzielski et autres citoyens des environs de Bochnia et Wiéliczka, blessés ;

« Que la récompense promise avait été exac-

tement payée, dans la ville de Bochnia, à Martin, laboureur du village de Borowek ;

« Puis ces mêmes prisonniers ont déclaré qu'il y a environ quelques semaines, les chefs des villages furent convoqués chez le commissaire du cercle, qui leur fit savoir verbalement que la noblesse avait l'intention de massacrer les paysans, et que le gouvernement, en les prévenant de cette circonstance, leur permettait d'en faire autant envers les nobles.

« Que les chefs ne voulant pas consentir à une pareille action et s'excusant auprès du commissaire du cercle, en protestant « qu'il leur était « impossible de tuer leurs seigneurs, » celui-ci leur dit : « Qu'il s'agissait non pas de tuer leurs « propres seigneurs, mais ceux des environs, et « que tout ce qu'ils trouveraient dans les châ- « teaux leur appartiendrait. »

« Ils soutenaient également que le commissaire avait promis d'envoyer dans chaque commune un ou deux soldats habillés en paysans, qui leur montreraient comment on devait agir avec les nobles qui voulaient les massacrer eux et l'empereur.

« Toutes ces déclarations ont été certifiées par le chef du village de Lazany, lequel a ajouté, sur

la foi du serment, avoir lui-même entendu de la bouche du commissaire de Niépolomicé les provocations et les encouragements ci-dessus.

« Après l'interrogatoire de ces malheureux, leur ayant fait connaître le *manifeste* du gouvernement provisoire de Krakovie et le but que se proposaient les insurgés polonais, je les ai vus tellement touchés de remords et de repentir, que j'ai jugé à propos de leur rendre la liberté afin qu'ils puissent convaincre les bandes égarées, que loin de vouloir leur nuire, nous combattions aussi pour leur propre bonheur. L'un d'eux est resté dans mon détachement comme volontaire, et les autres sont retournés auprès des bandes pour leur proposer de se réunir à l'insurrection. Mais on m'a appris le lendemain qu'ils étaient tous pris et escortés à Bochnia pour avoir distribué les *manifestes* et les *proclamations* du gouvernement provisoire.

« ROMAN PRAÇKI,

« Chef du premier détachement de cavalerie lors de la dernière insurrection polonaise. »

La lettre de Podoleçki contenait ce qui suit :

« Versailles, 25 mai 1846.

« Échappé aux massacres et aux cachots autrichiens, je remplis un devoir sacré envers les malheureuses victimes, en traçant un récit fidèle des horreurs dont je fus témoin oculaire.

« Je ne dirai que ce que j'ai vu, sans y ajouter les ouï-dire, même les plus authentiques; mais je n'ai vu qu'une très-faible partie de cette catastrophe inouïe dans les fastes du crime.

« Parti de Léopol le 16 février et passant le 19 par le village de Yodlowa, dans le cercle de Yaslo, je fus étonné de l'inquiétude des habitants, causée par une rumeur vague : on disait que dans le village de Demboczyn, *la noblesse égorgeait les paysans*. Plusieurs personnes du village de Yodlowa s'y rendirent et trouvèrent, comme de raison, la plus parfaite tranquillité; mais ce bruit sourd était un prélude sinistre et prémédité de l'orage du lendemain.

« Arrivé le même jour au château de..... et ne trouvant pas le seigneur, nous résolûmes, avec M. Alexandre Zdzinski, qui arriva avant moi, d'y passer la nuit.

« Le lendemain, pour atteindre le but de mon voyage, je devais reprendre le même chemin que la veille. Arrivé dans le village de Yodlowa, je trouvai un rassemblement armé de faux, de piques et de fléaux que je pris un moment pour un mouvement révolutionnaire éclaté avant le terme prescrit ; mais je fus bientôt détrompé amèrement, car la foule m'entoura, en criant qu'elle agissait en *vertu d'un ordre du gouvernement.* En vain je proposai à ces gens de me conduire chez le seigneur du village ou chez son mandataire. Ils me répondirent : « Vous êtes tous « des coquins, vous voulez égorger le peuple, « nous en avons arrêté deux de ton espèce. » Heureusement pour moi, le maire du village survint et ordonna de me conduire à Demboczyn, chez le commissaire du cercle, qui y était depuis le matin à la recherche des suspects.

« Pendant ce court trajet, plusieurs paysans qui, à leur tenue, semblaient des soldats congédiés, proposèrent maintes fois d'en finir avec moi à l'instant pour éviter la peine de m'escorter plus loin ; mais le maire les en empêcha en se plaçant dans mon traîneau pour m'accompagner jusqu'à Demboczyn.

« Dans ce dernier lieu, plusieurs centaines de

paysans armés remplissaient la cour et toutes les avenues du château. On me conduisit dans la maison du mandataire. Le vestibule était gardé par des soldats ; dans la chambre se trouvaient des gendarmes (finanz-wache) qui, en présence du commissaire, M. Hayrowski, et d'un officier d'infanterie, ouvraient tous les meubles en brisant les serrures, car le mandataire en avait emporté les clefs en fuyant.

« Le commissaire, après les demandes d'usage sur mes noms, mes qualités et le but de mon voyage, me fit conduire dans une seconde pièce, où je trouvai deux jeunes gens chargés de fers. Les gendarmes fouillèrent mon coffre et mes habits, et quoiqu'on n'y trouvât rien qui pût me compromettre, M. Hayrowski me signifia que je serais conduit à Yaslo, chef-lieu du cercle.

« Dans l'après-midi, nous nous mîmes en route. La caravane, formant un convoi de plusieurs voitures et traîneaux, était composée, outre M. Hayrowski, du commissaire, de l'officier, de vingt-quatre soldats d'infanterie et d'une dizaine des gendarmes, de M. Bobrowski, d'un prêtre, des deux jeunes gens enchaînés et de moi. On me plaça entre deux gendarmes qui me gardaient à vue.

« Nous traversâmes ainsi deux ou trois villages avant de gagner la chaussée entre Pilzno et Yaslo. Les villages et toutes les routes et issues étaient gardés par une population armée. A chaque pas, le commissaire ou les gendarmes s'arrêtaient pour parler en secret aux paysans.

« Au gué du Yawor, un spectacle sanglant me fit frémir : je vis deux cadavres mutilés gisant sur un traîneau de paysan sans chevaux et abandonné près de la chaussée. Une de ces victimes respirait encore: c'était M. Kunzel, garde forestier du voisinage. La rivière franchie, nous vîmes trois paysans montés sur de beaux chevaux. Dès qu'ils aperçurent les baïonnettes des soldats, ils se hâtèrent de nous rejoindre pour déposer entre les mains des gens du gouvernement qui nous escortaient, plusieurs pièces d'argenterie et des vêtements de l'un et de l'autre sexe. Leurs mains et leurs habits tachés de sang attestaient un crime récent.

« Plus loin nous trouvâmes des bandes qui rôdaient à peu de distance de la chaussée, par-ci par-là, comme si elles cherchaient quelqu'un. En nous voyant, elles accouraient vers la caravane pour se débarrasser du butin.

« Près de l'auberge de Kamieniça la foule était

nombreuse. Notre caravane s'arrêta. M. Hayrowski descendit de voiture, et au même instant, deux dames échevelées se précipitèrent à ses pieds implorant son assistance pour sauver la vie d'un homme ; l'une de ces dames était la mère et l'autre l'épouse. Quelques moments après, ce malheureux sortit lui-même de l'auberge, soutenu par ces dames ; mais son visage était tellement déchiré et meurtri qu'on ne pouvait reconnaître ses traits. Il fut mis dans un traîneau ainsi qu'un vieillard blessé, et renvoyé sous l'escorte d'un gendarme au château voisin ; les dames suivirent à pied. Le gendarme revint bientôt et raconta que le château où il avait laissé les blessés et les dames était complétement saccagé, qu'il n'y avait plus ni meubles, ni portes, ni fenêtres.

« Outre ces victimes, on trouva dans l'auberge de Kamieniça cinq cadavres. Un de mes amis, M. Victor Bogusz, était du nombre. Il respirait encore quand nous arrivâmes, mais il expira bientôt après. Un des assassins se vanta hautement, devant M. le commissaire Hayrowski et en présence de toute la caravane, d'avoir tué M. Victor Bogusz. « Oui, monsieur le commis-
« saire, disait-il, c'est moi, Thomas Yardas, du
« village de Kamieniça, qui ai tué Bogusz de ma

« propre main, moi qui ai servi pendant dix ans « l'empereur. » Le commissaire et les gendarmes s'entretenaient familièrement et poliment avec ces brigands.

« Nous arrivâmes bien tard à Yaslo. On m'enferma dans la prison de la ville, avec deux détenus, suspects de menées révolutionnaires, et chargés de fers, malgré la solidité de la prison et les nombreuses sentinelles postées dans toutes les avenues.

« Le lendemain je fus conduit à l'hôtel du gouverneur. Là, un autre commissaire, M. Paionczkowski, dressa procès-verbal contre moi, et comme les papiers qu'on avait trouvés la veille dans mon coffre attestaient que j'avais des affaires au tribunal de Tarnow, et qu'en outre, deux employés du cercle, qui me connaissaient personnellement, prouvèrent l'identité de ma personne, je fus élargi et on me donna un passe-port pour retourner dans mes foyers au cercle de Zloczow. Là n'était pas ma mission; mon devoir me prescrivait un autre but. Je pris donc la résolution de différer mon départ; je parvins à l'ajourner sous différents prétextes jusqu'au 26 février, quoique M. Przybylski, capitaine du cercle de Yaslo, m'eût lui-même intimé l'ordre de partir.

Dans l'entrevue que j'eus à cette occasion avec cet homme vil et sanguinaire, je lui fis le récit des horreurs dont j'avais été témoin en arrivant à Yaslo, des paroles épouvantables de l'assassin Thomas Yardas, et de la facilité de mettre terme à toutes ces atrocités ; car les paysans obéissaient encore aveuglément aux employés, aux soldats et aux gendarmes. Il devint furieux et s'écria : « Vous, Messieurs, vous l'avez voulu ; je n'aurai « pas de miséricorde pour vous, comme vous « n'en aviez pas pour moi. » En vain lui ai-je représenté que sa phrase ne pouvait pas s'adresser à moi, qui n'étais pas de son cercle et qui le voyais pour la première fois. Il me jeta un regard de tigre et me dit encore : « Eh ! Mes- « sieurs, vous êtes tous de la même trempe ; « je vous connais tous, allez ! »

« Pendant mon séjour à Yaslo, on apportait chaque jour plus d'une dizaine de cadavres mutilés, outre un grand nombre de blessés. Parmi les assassinés, j'ai remarqué M. Denker, propriétaire de Gogolow, ainsi que son fils ; M. Alexandre Zdzinski ; M. Pierzchala, un petit garçon de neuf ans, à qui on avait crevé les yeux ; des domestiques et même des ouvriers étrangers.

« Parmi les maltraités se trouvaient M. Vin-

cent Pol, une des plus éminentes illustrations de notre littérature; son frère Joseph Trzcinski ; Mme Pol; épouse du célèbre auteur; M. Jordan et sa femme; M. Mias, ancien officier français du temps de l'Empire.

« Les voitures chargées de prisonniers, de blessés ou de cadavres, escortées toujours par les meurtriers eux-mêmes, s'arrêtaient devant l'hôtel du gouvernement, où les employés et les gendarmes recevaient les vivants pour en élargir quelques-uns et en enfermer la plupart. Les cadavres étaient rendus aux assassins pour être inhumés dans le lieu où les meurtres avaient été commis. J'ai vu des agonisants demander et recevoir les derniers sacrements sur la voiture même qui les amenait devant l'hôtel du gouvernement et en présence de leurs meurtriers, qui, quelques instants après, emportaient les corps inanimés.

« La plus affreuse misère régnait dans les prisons Les blessés, les mourants étaient entassés pêle-mêle. Ce ne fut que la veille de mon départ qu'on commença à transformer des caves en cachots, partageant de grandes pièces souterraines en plusieurs cellules séparées par de fraîches maçonneries.

« Cependant la ville se remplissait de fuyards échappés au carnage, par suite de la proximité de la ville et souvent par le secours de leurs propres paysans. Je dis *de leurs propres paysans ;* car, dans ce massacre systématique, chaque commune était destinée à l'extermination des habitants de quelque château voisin, et jamais dans leur propre commune. Quand les paysans paraissaient vouloir soustraire à la mort leur seigneur, on réunissait plusieurs communes étrangères pour en venir à bout.

« C'est une opinion bien fausse et bien erronée qui attribue ces horreurs à la vengeance des paysans contre l'oppression des seigneurs. Le propriétaire d'un village en Galicie, était si isolé, si entravé dans toutes ses démarches par l'influence du gouvernement autrichien, qu'il ne pouvait faire ni bien ni mal aux paysans. Aucune autre oppression n'était possible que celle du gouvernement autrichien. Au reste, les propriétaires de la Galicie étaient si éloignés de vouloir opprimer les paysans, qu'ils exprimaient à chaque Diète de Léopol le vœu de l'émancipation de ces mêmes paysans.

« Il est hors de doute que le gouvernement autrichien organisa le carnage au moyen de

cette calomnie aussi atroce qu'insensée : *que la noblesse conspirait pour l'extermination des paysans*. L'avidité du pillage n'y fut pour rien dans les premiers moments ; car les paysans rendaient tout le butin aux gendarmes et aux employés, croyant être dans les voies d'une défense légitime ; semblables au peuple de Jérusalem qui, dans son aveuglement sacrilége, égorgeait ses prophètes, ils égorgeaient ceux qui leur apportaient liberté, propriétés et existence politique.

« Le 26 février, on proclama à Yaslo la loi martiale et l'ordre de quitter la ville avant trois heures après-midi. Il est impossible de décrire la terreur et le désespoir des malheureux qu'on chassait de ce dernier refuge pour les livrer à la merci d'une populace effrénée qui, ayant pris goût au crime, cessa de rendre le butin et finit par ravager et piller en long et en large pour son propre compte.

« Dans cette perplexité, quelques-uns demandèrent des passe-ports pour différentes provinces autrichiennes autres que la Galicie, et, bien que le gouvernement du cercle n'eût pas le droit d'en délivrer, il en accorda pourtant, afin de débarrasser la ville de tous ceux pour l'emprison-

nement desquels il n'avait pas de prétexte et qu'il ne cessait pas de craindre.

« Le gouvernement autrichien, qui laissait commettre toutes ces atrocités contre les seigneurs polonais, se tenait à l'écart. Il suffisait pourtant que les paysans amenassent quelqu'un pour qu'il fût traité en criminel convaincu. Mais le gouvernement n'osait ou ne voulait pas, pour le moment, enfermer ceux qui s'étaient échappés. C'est dans cette triste position, et voyant que c'était peut-être l'unique moment pour mon salut, que je fis la même demande et obtins un passe-port pour Prague, en Bohême. Le lendemain, je partis pour la Hongrie et de là pour la Bohême, où je trouvai le moyen de me rendre en France, terre hospitalière, asile unique pour les infortunes politiques.

« Jean PODOLEÇKI,

« Citoyen du cercle de Zloczow, en Galicie. »

Nous ajouterons trois nouvelles preuves à celles qui précèdent ; ce sont encore des lettres de divers témoins, et qui constatent la véracité des mêmes faits :

« Breslau, 19 mai 1846.

« Lors de mon passage à Léopol, j'ai entendu débiter, à propos de la dernière insurrection, les mensonges les plus flagrants. A en croire les Autrichiens, les insurgés n'étaient tous que des assassins et des empoisonneurs. Je regarde comme un devoir d'honnête homme de déclarer que ces bruits ne sont autre chose que d'infâmes calomnies. Aussitôt que je serai à l'abri des vengeances du gouvernement. je ne manquerai pas de vous envoyer un rapport détaillé sur tout ce qui s'est passé à Tarnow. Permettez-moi d'exprimer dès à présent le regret que le public autrichien et allemand en soit réduit à puiser ses renseignements dans la presse vendue. Mieux informée, l'opinion en Allemagne prendrait une autre direction, et chercherait les assassins et les empoisonneurs là où ils se trouvent véritablement, et certes, ce ne serait plus dans les rangs des insurgés.

« En attendant, je veux cependant, pour éclairer votre religion, vous signaler quelques faits. Dans le seul cercle de Tarnow, il y a eu mille quatre cent cinquante-huit personnes as-

sassinées ; dans la ville même de Tarnow, on a apporté deux cents cadavres, et chaque corps était régulièrement payé d'abord dix florins, ensuite cinq. Lorsqu'en conséquence de l'abondance des offres, le prix de cette affreuse marchandise est tombé à un florin par tête, les paysans ont pris le parti d'emporter leurs morts dans d'autres cercles pour chercher des acquéreurs plus généreux. Sept ou huit cents prisonniers ont été aussi amenés à Tarnow; tous étaient plus ou moins grièvement blessés, et l'on dit que deux cents ont succombé aux suites de leurs blessures ; mais ce dernier chiffre n'est peut-être pas exact parce que la police a soin d'enterrer les morts pendant la nuit. Parmi ces victimes se trouvent des domestiques, des valets de chambre, des cuisiniers, des employés de toute sorte dans les châteaux et un certain nombre de paysans qui avaient pris parti pour leurs seigneurs. Beaucoup de prêtres ont aussi été tués.

« Szela, le chef des paysans révoltés au profit des Autrichiens, a tué vingt-deux personnes pour sa part. Son ancien maître, Bogusz, et sa famille, furent les premières victimes de sa fureur.

« A Tarnow, on rencontre une foule de petits enfants demi-nus dont personne ne connaît les

parents. La misère des veuves est sans bornes.

« On proteste à Vienne, vous le savez, que jamais on n'a donné de primes aux assassins. Eh bien! toute la ville de Tarnow témoignerait au besoin de la vérité du fait. Si l'on ne payait pas les paysans, que l'on nous dise alors pourquoi ils amenaient de si loin les cadavres dans les villes de leur cercle? Interrogez d'ailleurs les spectateurs qui assistaient à l'arrivée de ces funèbres convois, qui voyaient compter les cadavres et remettre ensuite de l'argent entre les mains des paysans. Que le gouvernement autrichien garantisse à ceux qui attesteront la vérité, qu'ils ne seront pas persécutés, et alors l'Europe saura bien vite qui de nous ou de lui a menti.

« Je ne sais de quelle nature étaient les instructions données aux capitaines des cercles de Tarnow et de Bochnia, j'ignore s'ils ont agi contrairement aux ordres de leur gouvernement; mais ce qui est certain, c'est qu'ils ont payé pour tous les hommes amenés morts ou vivants devant eux. On dit même que les caisses des deux cercles se trouvant à la fin épuisées, il a fallu prendre de l'argent.... le croiriez-vous?... sur les fonds polonais destinés à secourir les victimes de l'inondation de l'année dernière!

« Voilà ce qu'a été, dans le passé, au moment de l'insurrection, la Pologne autrichienne. Veut-on savoir maintenant à quelles conditions le gouvernement impérial maintient son autorité? Les documents officiels répondent à cette question et démontrent que l'Autriche a pactisé avec les assassins. En définitive, c'est sous leur bon vouloir qu'elle règne en Galicie, et elle n'est plus que l'humble vassale de Szela.

« Un propriétaire du cercle de Yaslo se plaint de ce que, ses paysans ne voulant plus se livrer à la culture, les semailles d'été ne se feront pas; on renvoie au propriétaire sa plainte, en lui faisant observer, dans un écrit daté de Yaslo, le 28 mars 1846 : « Qu'on ne peut pour le moment « prendre aucune mesure à cet égard; que d'ail« leurs les circonstances qui s'opposaient au tra« vail des champs n'existaient plus, puisque « Szela lui-même *avait promis d'user de son in« fluence* pour engager les paysans à faire au « moins les semailles d'été. Il serait à souhaiter, « ajoute-t-on, que le propriétaire demandât à « Szela une admonition de ce genre pour sa « commune, et qu'il donnât ensuite avis du parti « que prendront ses paysans. »

« Ainsi Szela, accusé d'avoir assassiné vingt-

deux personnes de sa propre main, est chargé par l'Autriche de régler les rapports des paysans avec leurs seigneurs. L'autre document est une ordonnance du cercle de Tarnopol, envoyée sous forme de circulaire à toutes les communes. Par cette ordonnance : « le *service de sûreté* fait par « les paysans (on sait en quoi consiste ce service) « leur sera compté en déduction du temps qu'ils « doivent à leurs seigneurs. »

« Je pourrais multiplier mes citations ; mais il me semble que cela suffit pour vous donner une idée de la direction générale de nos affaires et de l'esprit qui anime le gouvernement autrichien. »

« Krakovie, 15 septembre 1846.

« On ne doute plus aujourd'hui de la part que le gouvernement autrichien a prise dans le pillage et les massacres de la Galicie ; c'est ce gouvernement qui a tout préparé, tout voulu, tout ordonné. Les preuves abondent et il suffira de citer celle-ci.

« Dans une séance du gouvernement central, où l'on discutait sur les moyens de prévenir l'insurrection, plusieurs avis furent émis. Le conseil-

ler Etmeier proposait de faire tenir quarante mille hommes toujours prêts à agir, selon le besoin et la localité ; mais l'avis de Mulbacher, staroste de Léopol, connu par sa haine contre la noblesse polonaise, prévalut. En résumant ses motifs il dit : « Toutes les propositions que je viens d'entendre « ne valent pas un denier cassé ; pourquoi remuer « une si grande masse de troupes, et faire tant « de frais? le moyen le plus efficace est celui « d'armer les paysans, de leur donner pour chefs « des anciens militaires en congé, et je réponds « qu'ils mettront bien et vite à la raison cette « turbulente et rebelle noblesse polonaise. »

« Ces paroles furent écoutées, et cependant, chose étonnante, Mulbacher est en disgrâce, sans qu'on puisse en connaître le véritable motif. Mais certainement cette disgrâce n'est pas la suite des conseils inspirés par la haine de cet homme ; car Breindl, qui a si bien mis en pratique à Tarnow les conseils de Mulbacher, a reçu des récompenses énormes et se trouve maintenant à Brunn, en Moravie, dans une excellente position.

« Les émissaires et les employés du gouvernement autrichien, avaient mis des blouses pour se déguiser, et conduisirent ainsi les paysans au carnage ; pas un de ces employés n'a péri, quoi-

que avant ces événements ils fussent connus pour être les ennemis et les oppresseurs des paysans. Lorsque ces derniers tombèrent sur Wisniowski, fermier des terres dans le cercle de Zolkiew, le commissaire du cercle accourut et cria aux paysans : « Je vous ai indiqué positivement ceux que « vous deviez saisir et tuer, pourquoi êtes-vous « venus ici ! retirez-vous, ce fermier n'est cou- « pable de rien ! »

« Dans les cercles où l'insurrection n'était pas préparée et où les employés ne la redoutaient pas, comme, par exemple, dans le cercle de Przemysl, les paysans n'ont ni pillé ni tué. Dans tous les cas, ils gardaient scrupuleusement les frontières des cercles ; ainsi les fermes situées sur les frontières de Sanok furent attaquées, pendant que celles de Przemysl restèrent intactes.

« Les pillages du cercle de Sanok furent effroyables, et les employés autrichiens s'empressaient d'acheter, à vil prix, l'argenterie et les bijoux. Les haras, qui sont à juste raison renommés dans le pays, furent pris par l'infanterie qui se transforma en cavalerie après le vol des chevaux. Les officiers changèrent leurs armes contre les armes de luxe des nobles polonais assassinés !

« Je vais encore citer plusieurs exemples : Le 22 février dernier, un caporal avec ses soldats, du régiment Mazuchelli, fut envoyé en patrouille; celle-ci arriva à Zagorze, village de M. Rylski; elle commença par piller, puis on garrotta le propriétaire, et on le conduisit à Sanok. Après huit jours de détention illégale, M. Rylski fut relâché : alors il se rendit chez le sous-officier, pour le sommer de lui rendre son argent et ses bijoux, le sous-officier le renvoya chez le capitaine Auracher, à qui il avait remis le produit du pillage; mais, au lieu de lui restituer son bien, on lui fit de vertes remontrances.

« Dans la même ville de Sanok, on menait lié un prêtre du bourg de Zaszyn, coupable d'avoir employé les exhortations de la religion pour arrêter les bras assassins des paysans ; un officier autrichien courut sur lui, arracha un crucifix et le brisa sur la tête de l'infortuné ecclésiastique.

« Un professeur de théologie au séminaire de Tarnow, voulant exhorter les paysans et leur prouver l'indignité de leur conduite, fut jeté en prison et y resta deux mois entiers. Pour insulter les prisonniers, la musique des régiments avait l'ordre d'exécuter, à intervalle, le célèbre chant national polonais dédié à Dombrowski par Wybi-

cki en 1797 : « *Non, tu n'es pas sans défenseurs* « *ô Pologne chérie !* »

« Lors du pillage de Horoszany, un paysan, chef des assassins, étant mort à l'hôpital de Stryi, le gouvernement autrichien lui rendit les honneurs militaires, et deux orateurs officiels payés célébrèrent dans des discours pathétiques, *les vertus et le dévouement du défunt aux volontés du gouvernement paternel sous lequel la Galicie avait le bonheur de vivre !*

« On garrotta quarante-cinq nobles déjà blessés et on les jeta à Sanok dans la boutique d'un juif, où se répandait une odeur fétide; ils y restèrent pendant quarante-huit heures, et pendant ce temps on tirait le canon pour célébrer un gala autrichien ; les prisonniers voulurent prouver qu'ils ne partageaient pas la joie officielle autrichienne, et firent une espèce de drapeau avec des mouchoirs blancs et rouges, qui représentait la cocarde nationale polonaise, et la firent sortir par la croisée de la boutique. Les Autrichiens, pour les punir, les privèrent de nourriture pendant vingt-quatre heures et leur mirent des chaînes. Pendant l'opération, Stanislas Brzescianski, en subissant ce supplice, s'écria en allemand : « Ces « chaînes ne nous déshonorent pas, elles nous

« élèvent ; les misérables porteront les chaînes
« dorées, et nous celles en fer ! »

« On dit que le nombre des Polonais arrêtés à Léopol dépasse 1,000, chaque chef-lieu du cercle en contient près de 200.

« L'exécrable Szela avait choisi le cabaret de Roza pour y mettre ses prisonniers, qui y furent tous massacrés. Szela est toujours libre à Tarnow. La plainte de Bogusz adressée à l'empereur d'Autriche fut renvoyée à Tarnow, pour être examinée. Tout ce qu'elle contenait était très-exact ; mais les questions posées par les autorités autrichiennes ne portaient que sur les crimes de lèse-majesté ; et comme cet homme ne s'en prenait certes pas à l'empereur, l'affaire fut écartée sauf l'avis d'un seul mandataire qui eut le courage d'écrire dans sa réponse : « Si voler, piller et as-
« sassiner n'est pas un crime, alors Szela est in-
« nocent. » Aussi l'honnête mandataire fut destitué. Enfin M. Otlawa, conseiller criminel, fut envoyé de Léopol afin d'innocenter officiellement Szela ; pour en venir à ce difficile résultat, il dit que les paysans avaient trouvé des armes dans le château. Comme ceci était dénué de vérité, et que les témoins reculaient devant ce mensonge, l'un d'eux dit, que réellement, on n'y avait trouvé que

ı crochets pour éteindre le feu en cas d'incen-. « Écrivez votre rapport, dit Otlawa, au se-:rétaire, on y a trouvé des lances. » Mais ce-·ci ayant fait l'observation que c'était tout re chose, Otlawa le destitua, et le mensonge ciel fut inséré dans un rapport officiel.

« Lorsque les massacres parurent suffisants au ıvernement, il envoya, pour la forme, des nmissaires des cercles assistés par des soldats. and ils questionnaient les paysans sur leurs ac-, plusieurs répondaient naïvement que c'était iquement par ordre des autorités, alors les ıps de bâton appliqués sur le dos de ces indis-ts obtenaient une autre déclaration. Aussi ınd ces moyens furent connus, des ordres vin-ıt de Vienne, prescrivant le plus grand secret. s enquêtes furent donc condamnées à l'éternel ɔli.

« Les employés autrichiens se servaient de dif-ents moyens pour indisposer les paysans con-les nobles. Aux uns ils disaient qu'ils devaient e massacrés; aux autres, qu'au lieu de trois rs, ils devaient faire la corvée pendant six rs de la semaine; à ceux-là que l'empereur rdinand Ier avait aboli depuis cinq ans les cor-es, mais que la noblesse s'y opposait. Aussi,

quand parut la notification du 13 avril, le désenchantement fut extrême, et les paysans virent bien qu'on les avait trompés. Ceux qui s'opposaient à faire des corvées obéissaient lorsqu'on leur disait que c'était par ordre de Szela; ce moyen avait réussi à Przybylski, staroste de Yaslo, et les récalcitrants recevaient de cinquante à cent coups de bâton.

« Dans un village de Sanok, un paysan qui ne voulait point faire son *devoir* reçut cent coups de bâton d'un employé du commissaire, nommé Behm. Quand on déclara à ce paysan qu'il allait subir son supplice, il s'écria : « Mais vous-même, « Monsieur, vous m'avez ordonné d'assassiner « mon seigneur et vous m'avez payé pour cela; « vous me disiez alors que toutes nos corvées « cesseraient; à qui donc croire? » Behm, honteux et furieux, ordonna alors aux soldats de le frapper jusqu'à la mort.

« De pareilles choses se sont répétées dans beaucoup d'autres endroits, et nommément à Horodenka dans le cercle de Kolomyia, à Dorozany, Dohobyçkié, etc.

« Tschetsch, nouveau staroste de Tarnow transféré de Przemysl, dit aujourd'hui *que l'ordre régnera en Galicie, quand les comtes et les*

comtesses polonais serviront de domestiques et de cuisinières aux employés autrichiens, »

« Léopol, octobre 1846.

« Vous m'avez prié de vous donner quelques détails sur la situation de notre malheureuse province, et surtout sur ce qui s'y est passé durant les affreuses journées de février 1846. Les journaux et les récits du temps n'ont pu, en effet, vous faire connaître qu'une faible partie de tous les maux que nous avons soufferts, de toutes les scènes d'horreur auxquelles il a fallu assister. Il serait impossible de les décrire dans toute leur étendue, car le cœur se glace d'épouvante et de douleur au seul souvenir de tout ce qui s'est vu ici : comment trouver le courage de raconter le martyre de près de deux mille personnes impitoyablement livrées à la fureur d'une multitude égarée !

« Comment peindre tant de tortures subies par les victimes, tant de méfaits sans nom, et d'excès impunis, commis par les bourreaux? La mémoire et les forces me manquent presque pour accomplir cette pénible tâche. Cependant

j'ai essayé de rassembler quelques faits, quelques particularités de ce terrible épisode, j'ai recherché quelques noms bien connus de vous autrefois; je tâcherai d'expliquer la part active que les employés du cercle ont prise à ce mouvement populaire. Tout ceci servira peut-être à vous faire saisir l'ensemble du drame sanglant qui s'est joué à nos dépens en Galicie !

« Un des citoyens les plus estimés, dont la mort laisse un vide et un deuil réels dans toute la province, était Charles Kotarski, propriétaire d'Olosna, bon, charitable envers tous ceux qui l'entouraient; il aimait ses paysans comme un père aime ses enfants, et ne s'occupait que de ce qui pouvait améliorer leur sort.

« Toute une vie irréprochable passée au milieu d'eux, en vue de leur bien-être, ne désarma point cependant leur aveugle fureur, et les circonstances qui accompagnèrent son supplice méritent d'être rapportées :

« Kotarski avait appris que des bandes nombreuses se formaient aux environs de son habitation, et s'armaient sous prétexte de se tenir en garde contre les prétendues agressions de la part de la noblesse; il se décida aussitôt à aller trouver ces perturbateurs, pour tâcher, au

moyen d'une influence justement acquise de leur faire entendre la voix de la raison, et de les ramener à l'ordre et au devoir. Ne se doutant nullement de toutes les menées secrètes, pratiquées depuis longues années par la contre-révolution dans le but de perdre la noblesse, Kotarski ne prit aucune mesure de prudence ou de défense, et se présenta devant les paysans réunis au cabaret voisin, seul avec son mandataire, sans défianoe, et sans armes. Tandis qu'il haranguait les paysans, et cherchait à leur représenter l'absurdité de leurs appréhensions, leur démontrant qu'il était venu à eux de lui-même, sans crainte, sans autre pensée que celle de les ramener à l'obéissance et au calme, l'un d'eux s'échappa et courut porter à Tarnow la nouvelle que Kotarski cherchait à soulever le peuple, et qu'il s'avançait déjà sur Tarnow à la tête de quelques milliers d'hommes. Breindl, épouvanté, ou feignant de l'être, rassemble aussitôt une vingtaine de ses agents et les envoie au devant de Kotarski, avec promesse de payer mille florins à qui rapporterait sa tête.

« Pendant ce temps, Kotarski, au lieu de réussir à calmer les rebelles, avait déjà été saisi et lié par ses propres paysans, qui voyant que d'au-

tres menaient leurs maîtres, morts ou blessés, à Tarnow, s'étaient décidés à en faire autant de lui. Ils consentirent cependant, sur sa demande, à s'arrêter près de l'église, Kotarski désirant se confesser. Arrivés là, ils virent le curé de la paroisse qui venait au devant d'eux, tenant dans ses mains le Saint-Sacrement, symbole de paix et de conciliation. Aussitôt un groupe de soldats libérés, gens aussi impies que cruels, s'avança vers le prêtre et le repoussa jusque dans l'intérieur de l'église, en hurlant, et criant : « Nous ne voulons plus de Dieu, il nous « faut la guerre. » Ce fut en vain qu'on chercha à les apaiser. A peine laissèrent-ils à l'infortuné Kotarski, ainsi qu'à son mandataire, le temps de recevoir l'absolution et le saint viatique. Traînés ensuite brutalement hors de l'église et jetés sur une mauvaise charrette, ils furent, avec le curé, qu'on avait arrêté, dirigés sur Tarnow, tandis qu'une multitude furieuse les suivait, les accablant d'invectives et d'injures. Les paysans de Kotarski lui adressaient des reproches : « Nous « savons bien, disaient ces forcenés, que le gou-« vernement nous a libérés de tout travail de-« puis trois ans ; mais vous êtes un mauvais « maître qui vous entendiez avec les autres pro-

« priétaires pour nous opprimer et nous forcer à « faire la corvée. »

« Après deux ou trois heures de marche, ils s'arrêtèrent tous devant un cabaret situé sur la grand'route, et y restèrent assez longtemps, buvant, jurant, vociférant, mais indécis encore sur ce qu'ils feraient de leur maître, qui insistait pour être au plus tôt mené à Tarnow, où il espérait sans doute trouver protection et justice. Sur ces entrefaites, accourut au galop une nouvelle troupe de paysans à cheval qui se mit à crier : « Tuez-le, c'est un rebelle, il y a mille florins à « gagner pour sa tête ! »

« Il n'en fallut pas davantage ; en un moment, la charrette fut renversée, et les victimes foulées aux pieds. Kotarski succomba presque aussitôt sous les coups. Son mandataire fut aussi littéralement broyé sous le bâton. Le prêtre, grièvement blessé, échappa, grâce à l'intervention de quelques femmes qui se trouvaient là et l'emmenèrent chez elles. Le corps de Kotarski, entièrement dépouillé, fut livré aux autorités du cercle pour la somme promise. Ainsi périt ce bon et loyal citoyen, surnommé à cause de sa popularité, « Le roi des paysans » (Krol chlopkow).

La mort de M. Broniewski ne fut pas moins

affreuse. On lui coupa la langue, les oreilles, le nez, tous les doigts des mains, et on lui creva les yeux avant de lui donner la mort : sa femme fut obligée d'assister à ce supplice. Le régisseur de la maison eut toute la peau du crâne enlevée avant d'obtenir la mort. Quatorze personnes périrent ainsi à Zgorska et Zarow, vingt-trois victimes, toutes aussi innocentes, succombèrent sous les coups des assassins. On en comptait par dix, quinze, dix-huit, selon les localités et le nombre d'habitants suspects à l'autorité. Sur certains points de la contrée une cloche d'appel sonnait l'heure des massacres. Ailleurs, c'était dans les cabarets que les juifs donnaient le signal, à grand renfort d'eau-de-vie et de paroles excitantes.

« Ce fut dans ce même village de Zorska, qu'on commença à joindre le sacrilége au meurtre. Un des soldats en congé, Pikul Matias, eut l'idée d'entrer à cheval dans l'église, et y commit toutes sortes de profanations et d'impiétés, encourageant les autres à l'imiter. Les uns montaient en chaire et prêchaient à haute voix; d'autres foulaient aux pieds les vases et les ornements sacrés. L'un d'eux, sa pipe à la bouche, pénétra dans le chœur et fit semblant d'y jouer de l'orgue et de chanter des cantiques. Ils mê-

laient ainsi tous les genres de crimes à la fois : le meurtre, le sacrilége, l'ivresse, et tournaient en dérision grossière ce qu'il y a de plus sacré, la religion et l'humanité. Le couvent des réformés fut ce même jour saccagé de fond en comble. Les forcenés arrachèrent jusqu'aux nappes qui couvraient les autels pour s'en faire des chemises, et emportèrent les ornements sacerdotaux pour en faire des vêtements à leurs femmes et à leurs filles. Nulle part les agents de l'autorité n'intervinrent. Les paysans le proclamaient eux-mêmes. « On nous a donné, disaient-ils, trois « jours de liberté et de pillage. »

« Quatre ecclésiastiques périrent durant les massacres dans le cercle de Tarnow : L'abbé Cieszkiewicz, curé de Plesno ; Frully, vicaire à Wadowice ; Golecki, vicaire de Wolkowa ; et un Basilien, venu de Litvanie, résidant momentanément chez le comte Konopka.

« Ces quatre ecclésiastiques étaient suspects à Breindl, qui les accusait de vouloir semer des idées d'indépendance et de chercher à soulever le peuple contre le gouvernement autrichien. L'abbé Cieszkiewicz fut massacré à Plesno, terre de M. Tiffenbach, où personne n'échappa à la mort. Entassé avec une vingtaine de cadavres,

Cieszkiewicz respirait encore, et en passant par Swiebodziny, il parvint à briser ses liens et à s'enfuir. Un soldat l'atteignit et l'acheva sur les bords de la rivière de la Biala. L'abbé Frully périt avec beaucoup de monde qui s'était réuni dans un château pour assister à l'enterrement de M. Broski. A mesure que les conviés arrivaient, des bandes de paysans qui les guettaient, les tiraient violemment hors de leurs voitures et massacraient tout, maîtres et domestiques, avant qu'ils eussent eu le temps de se reconnaître et d'opposer la moindre résistance. L'abbé Goleçki, voyant de son presbytère courir de tous côtés ces masses de brigands furieux, prit son fusil et gagna la forêt voisine. Mais il y fut bientôt découvert, désarmé, battu cruellement et conduit à Pilzno. Durant le trajet, il revint à lui. On redoubla de coups; il se défendit avec un courage désespéré. Assommé à plusieurs reprises, il respirait cependant encore, la vie ne voulait pas l'abandonner. En traversant un cimetière qui se trouvait sur la route, il s'échappa, et alla, tout sanglant et mutilé, se dresser sur un tombeau. A cet aspect, les assassins épouvantés prirent la fuite sans oser regarder derrière eux. Deux jours plus tard, on ne trouva de la victime que quel-

ques restes informes, les chiens avaient dévoré la tête du malheureux prêtre. Quant au Basilien, on lui ôta la vie pour l'unique raison qu'il ne portait pas l'habit de paysan.

« Dans la plupart des villages, le signal du massacre se donnait ainsi : quelque homme inconnu arrivait à cheval, et commençait par répandre la terreur dans la commune en annonçant l'approche des nobles à la tête de bandes armées. On disait aux paysans : « A quelques « lieues d'ici on égorge vos frères. Levez-vous « et marchez. » C'était là le cri de guerre, l'arrêt de mort des suspects. Tous alors partaient en masse, se jetaient sur les châteaux et en massacraient les habitants surpris et sans défense.

« Chacun sait ici que quelques semaines avant ces événements des émissaires parcouraient la province, s'introduisaient mystérieusement dans les cabanes, poursuivaient les paysans dans tous les lieux où ils se rassemblaient, dans les cabarets, aux champs, et leur jetaient en passant ces paroles : « Pauvres gens, pauvres gens, bientôt « vous serez tous exterminés. » Puis ils disparaissaient et on ne les revoyait plus.

« Ce qui est digne de remarque aussi, c'est l'incontestable part que prirent à cette œuvre de

carnage les employés du gouvernement, notamment ceux du fisc et de l'octroi, qui, sans doute, avaient des instructions secrètes. On en reconnut un grand nombre faisant partie des bandes de pillards, dans le cercle de Yaslo, entre autres, à Turza, chez M. Darowski, où plusieurs d'entre eux se livrèrent à tous les excès du brigandage, ayant même négligé d'ôter leurs bonnets d'uniforme. Interpellé sur le fait de savoir : « Com-
« ment les autorités du cercle permettaient aux
« employés subalternes de se déguiser pour venir
« aider les pillards, » le commissaire Paionczkowski répondit : « Les gens du fisc n'ont point
« aidé les paysans, mais ils se trouvaient parmi
« eux *pour prévenir l'effusion du sang.* »

« A Zagorzany, toute la population du village
« s'en vint chez le curé pour lui demander : « s'il
« était juste de piller le château du propriétaire,
« ainsi que cela se faisait dans les environs? »

« Nous ne voudrions pas, ajoutèrent les pay-
« sans, faire du mal à notre seigneur, mais nous
« craindrions d'être trouvés en faute et punis par
« les réviseurs ; car ils disent que c'est par la vo-
« lonté de l'empereur qu'on dévaste tous les do-
« maines. »

« D'autres paysans, racontant ce qui s'était

passé à Rzepieniki, y joignirent cette observation: « L'empereur est un grand et puissant maître « sans doute, et nous devons lui obéir et lui res- « ter soumis; mais il est sûr qu'il aura un terrible « compte à rendre à Dieu, pour nous avoir or- « donné de commettre toutes ces cruautés! »

« A Yaslo, j'ai entendu moi-même le commissaire du cercle dire aux paysans : « Pillez les « châteaux tant que vous voudrez, mais épargnez « les granges et les magasins à blé, où se trou- « vent les subsistances que devront vous distri- « buer plus tard les propriétaires. »

« Le 28 février, un Allemand, qui se trouvait sur la place publique à Tarnow, entendit le colloque suivant entre deux paysans qui sortaient de chez le commissaire du cercle : « D'où viens- « tu, et qui as-tu amené ?— Je viens de Konary, « et j'ai livré Rogalinski. Et toi ? — Moi je suis « de Sieradz, et j'ai amené Bobrowski. Com- « bien as-tu reçu pour ta peine? — On m'a « donné 5 florins. — Eh bien! moi j'en ai eu 10, « parce que le mien était mort. Je t'avais bien « dit d'avance qu'on paierait mieux pour les « morts que pour les vivants. »

« Ce malheureux Bobrowski fut le premier dont on apporta le cadavre à la maison du cercle.

Breindl, qui le détestait, et l'avait désigné à la fureur des meurtriers, fut ravi de cette proie, et, tirant 10 florins de sa poche, il les donna publiquement. (Jusque-là on n'avait donné que 5 florins, soi-disant pour le louage des chariots qui faisaient cet horrible service.)

« Les paysans, recevant tout à coup le double de cette paie, sortirent tout triomphants de chez le staroste, en criant aux autres : « C'est 10 flo-« rins qu'on donne à présent quand ils sont morts, « et 5 florins seulement pour les vivants... »

« Dès-lors on n'amena plus que des cadavres. Si une des victimes donnait encore quelque signe de vie, les assassins soldés l'achevaient à coups de bâton sur la place publique et aux yeux de tous... Voyant de sa fenêtre ce hideux spectacle, l'abbé S., ému d'indignation et de pitié, s'adresse aux paysans, leur rappelle le commandement de Dieu qui défend le meurtre, les conjure de cesser cette infâme boucherie, et de revenir à des sentiments plus chrétiens. Un employé de la chancellerie nommé Troianowski, qui se trouvait dans la foule, interrompt M. S...,et lui répond : « Les « prêtres ne doivent pas se mêler de politique. « Je prie M. l'abbé S... de me suivre immédiate-« ment chez le staroste. » Des soldats s'emparent

aussitôt de l'abbé S... et le mènent chez Breindl; il est jeté dans une prison, où il se trouve encore aujourd'hui.

« Parfois il arrivait que les paysans se passaient leurs prisonniers, en trafiquaient, les échangeaient entre eux, se les cédaient pour quelques pintes d'eau-de-vie. Un de ces brigands amena à Yaslo le juge de Polanek, et on ne lui en donna que 3 florins et 12 kreutzers. Fort mécontent de cette modique paie, il se mit à crier à haute voix : « Rendez-moi plutôt mon Polonais, « j'en tirerai meilleur profit ailleurs ! »

« Tandis qu'on menait à Tarnow M. Lipowski, propriétaire du cercle de Bochnia, il demanda aux paysans pourquoi on ne le conduisait pas dans cette dernière ville, bien moins éloignée que Tarnow : « Parce que, lui répondirent-ils, il y a « là un mauvais chien d'Allemand qui donne peu « pour les Polonais que nous lui amenons ! »

« A Makow, propriété de madame Ankwicz, veuve âgée de plus de soixante ans, et qui n'a jamais pris part à aucune menée politique, on massacra jusqu'à vingt-trois victimes, et le pillage fut porté jusqu'aux derniers excès. De même chez son gendre M. Kucz..., où l'on extermina dix-huit personnes, entre autres deux jeunes

garçons jardiniers de douze à quatorze ans au plus, et une vieille femme de service. Le seul grief qu'on ait pu alléguer contre cette famille, qui heureusement se trouvait à Krakovie au moment du massacre, fut qu'autrefois Tyssowski (nommé plus tard dictateur), avait été le régisseur des domaines de M. Kucz..., et qu'on soupçonnait le curé d'être resté en rélation avec lui ! Le fait est que dans ce seul district, après une conférence secrète de dix heures entre le commissaire Zminkowski et une trentaine des plus hardis vagabonds de la contrée, soixante et onze personnes furent massacrées dans la paroisse de Yassow.

« On raconte qu'au premier sermon que fit dans ce village le nouveau curé, il prit pour texte : « L'horreur que Dieu avait du meurtre, Satan « ayant été meurtrier dès le commencement des « siècles ; » sur quoi les paysans l'interrompirent, disant : « A quoi bon tant de paroles? Nous avons « tué parce qu'on nous l'a ordonné, voilà tout. »

« Vers le mois de mars, un paysan de Trzyniça, fut pris et mené au tribunal criminel, sous l'inculpation d'avoir tué un juif dans une querelle de cabaret : « Malheureux que je suis ! « disait-il en pleurant devant les juges, voilà

« bien du bruit pour un misérable juif, tandis « que ceux qui ont tué des centaines de nobles « sont remerciés et même récompensés ! »

« A Niedzwiadka, domaine de madame Przerembska, toute une noce qui se rendait à l'église fut massacrée par une troupe de ces brigands. Au nombre des victimes se trouvaient M. Baranowski, son frère et deux de ses fils. Tous ces morts restèrent pendant quatorze jours sans sépulture, et devinrent la proie des chiens affamés ! Lorsqu'un mois plus tard la fille de M. Baranowski revint pour prendre possession de son triste héritage, ces mêmes paysans vinrent lui souhaiter la bien-venue et lui exprimer leur regret du passé ! Indignée contre ces vils assassins, elle leur dit : « Je sais tout ! Si je m'étais trouvée « ici, vous m'eussiez tuée aussi avec mes en- « fants. » — « Pour cela, non ; répondit un soldat « en congé, nous n'avions pas d'ordre (Befehl) « quant aux femmes et aux enfants. »

« Dans le cercle de Sanok, les paysans ayant assommé à coups de hache M. Kierna, fermier des domaines de Bermiechow, vinrent demander au juge s'il fallait livrer le cadavre tout entier ? On leur répondit : « Non, seulement les mains et les « oreilles. Quand ces coquins-là résistent, ajouta

« le commissaire Paionczkowski (celui qui pro-
« clama l'état de siége dans le cercle de Yaslo),
« ne les épargnez sous aucun prétexte, mais li-
« vrez-les nous morts ou vifs, au plus tôt. »

« Le 31 janvier de cette triste année, l'archiduc Ferdinand d'Este avait fait un rapport à Vienne sur l'état du pays. Il y était dit qu'en effet il y avait eu quelques vagues projets d'insurrection, mais qu'ils étaient peu sérieux, et que de justes mesures avaient été prises pour contenir toute la province, sans même exiger le concours des forces militaires : ce qui voulait dire que d'autres moyens seraient mis en jeu pour s'opposer à toute tentative d'insurrection. Aussi, dès les premiers jours de février, on vit des délégués de chaque village se rendre dans les villes principales des cercles pour y conférer avec les starostes, et recevoir leurs secrètes instructions.

(*La Gazette des Postes de Frankfort* publia même à cette époque l'ordre donné à tous les paysans de se tenir prêts et armés, afin de pouvoir au moindre mouvement s'emparer des insurgés, et les livrer aux autorités autrichiennes.)

« De plus, on avait enjoint aux soldats en congé de ne point s'éloigner de leurs foyers, attendu qu'on aurait bientôt besoin d'eux. Ils furent en

effet des premiers et des plus zélés à venir en aide aux agents de l'Autriche, lors de la malheureuse tentative de Wiesiolowski à Lisia-Gora. L'ordre des autorités portait, dit-on : « *d'épar-* « *gner ceux qui n'étaient pas suspects*, » ce qui prouve assez clairement qu'il était commandé de se défaire de quiconque l'était ou paraissait l'être. L'ordre, comme on l'a vu, fut exécuté avec tout l'acharnement que la haine et la peur combinées pouvaient produire. Après deux jours de ce désordre affreux, l'encombrement devint si grand dans les prisons et les hôpitaux qu'on ne pouvait plus trouver de places pour y recevoir les blessés. Aussi a-t-on entendu plusieurs employés se plaindre de ce qu'on leur amenait les prisonniers vivants. Le colonel Ludevig lui-même, lors du premier convoi venant de Lisia-Gora qui amenait une quarantaine d'hommes blessés mais respirant encore, dit à ceux qui l'entouraient . « *Die* « *Bauern haben uns schlecht verstanden.* » (Les paysans nous ont mal compris).

« Un affreux détail, généralement ignoré, fut le sort que subirent cinquante-neuf prisonniers, arrêtés près de Gdow par le colonel Benedek. Ils avaient été confiés par lui, tout garrottés, à la garde d'une trentaine de paysans, tandis qu'il

allait faire une reconnaissance plus loin. Au retour, il ne retrouva plus ses prisonniers. Surpris, il interroge, cherche, découvre dans le taillis cinquante-neuf cadavres pendus aux arbres, que les paysans achevaient de dépouiller !...

« Lorsque, après tant de funestes événements, l'archiduc Ferdinand d'Este quitta Léopol, il fut frappé en passant par Dembiça, petite ville située sur la grande route, du silence et de la solitude inaccoutumés qui y régnaient.

« Le maître de poste, interrogé sur ce fait, lui apprit que tous les employés de ce domaine avaient péri dans un seul jour. L'archiduc ne pouvait croire à ce qu'il entendait. Tout à coup il voit sortir de l'église toute la population du village grotesquement affublée encore des objets pris dans le pillage de la petite ville. Les uns portaient des jupons de soie, d'autres des chapeaux de femme, des fourrures, des bijoux, le tout volé, violemment arraché aux victimes ! L'archiduc, à cette vue, détourna cependant la tête avec dégoût. Plus loin Son Altesse rencontra la pauvre vieille madame Bogusz, qui avait perdu dans les massacres son mari, trois fils et deux petits-fils ! Elle s'était mise à genoux et sanglotait, tout éplorée, répétant qu'il était impossible

que l'empereur eût ordonné de semblables atrocités ! L'archiduc, ému de pitié, lui adressa quelques paroles de consolation, de même qu'à la malheureuse veuve de Broniewski, à laquelle on avait ordonné de quitter Tarnow, uniquement parce qu'elle espérait obtenir une audience de l'archiduc ! Celui-ci la fit monter dans sa voiture, et pleura, dit-on, aux tristes récits qu'elle lui fit.

« La conduite que tint le vice-président, comte de Lazansky, au milieu de ces affreux événements, mérite d'être consignée ici. Non content d'avoir flatté, remercié les paysans sur les places publiques, d'avoir donné l'accolade à tous ceux que Breindl lui recommandait, de les avoir récompensés de sa main, on l'entendit encore leur répéter ces paroles sacriléges : « Vous avez bien « agi et bien mérité du gouvernement. Montrez-« vous toujours tels que vous avez été cette fois. « Qu'il n'y ait plus désormais que la monarchie « et les paysans dans le pays. Car, quant à la no-« blesse, elle ne vaut rien ! »

« On lui demandait un jour, à Krakovie, si le fameux brigand Széla serait au moins mis en jugement? « Quelle idée ! répondit-il, Széla est « un héros qui a sauvé l'empire. » Il voulut que

l'évêque de Tarnow invitât ce bandit à un grand dîner donné pour l'anniversaire de la fête de l'empereur, et obtint, à force d'insistance, qu'il dînerait à une table séparée, où on lui enverrait les mets les plus recherchés, et du vin pour boire à la santé de Sa Majesté.

« Quant à la preuve la plus convaincante de tout ce que je vous ai écrit précédemment sur la préméditation qui dirigea les actes de la contre-révolution, elle se trouve dans ce qui me reste à vous dire. Je veux parler de l'opiniâtreté avec laquelle les autorités refusaient de recevoir dans les villes des cercles ceux qui, fuyant la mort, venaient y chercher protection et asile, durant ces fatales journées : ce fut un parti pris et calculé d'avance pour donner plus sûrement gain de cause aux meurtriers. A Tarnow et à Rzeszow, défense officielle fut faite, sous prétexte de maintenir l'ordre, de recevoir quiconque viendrait y chercher un refuge. Quelqu'un parvenait-il par force ou par supplication à se faire ouvrir les portes, au bout d'une heure au plus on l'obligeait à repartir. « Les citoyens, était-il dit, « doivent garder leurs foyers et chercher à pré« venir dans leurs domaines de nouveaux mal« heurs !... »

« Un vieillard entre autres, âgé de quatre-vingt-cinq ans, M. Lanowski de Pstrongow, supplia en vain le staroste de son district de ne point l'exposer à une mort certaine en le renvoyant à une heure avancée du soir, lui et ses deux fils, aux lieux où des bandes nombreuses de brigands armés les attendaient pour les faire périr. Brutalement reconduit par des agents de police jusqu'aux portes de la ville, ils furent en effet attaqués à deux cents pas plus loin. Les fils de Lanowski furent d'abord massacrés sous ses yeux. Puis les paysans, s'avançant vers le malheureux vieillard, lui demandèrent ironiquement : « Eh « bien ! Monsieur, qu'allons-nous faire de vous ? » — « Puisque vous avez fait périr mes enfants, « répondit Lanowski, je demande aussi la mort, « mais prompte et sans trop de tortures. Tiens, « ajouta-t-il en s'adressant à l'un d'eux, et en « lui donnant ce qui lui restait d'argent, je te « reconnais, tu es mon filleul, je ne t'ai jamais « fait que du bien, tu as là un fusil chargé, tire « et que cela finisse. » Le monstre l'ajusta, et Lanowski tomba roide mort.

« M. S..... dut avoir recours à un étrange stratagème pour sauver sa vie et celle de sa famille. Éconduit comme tant d'autres qui fuyaient le

théâtre du carnage et cherchaient à s'abriter sous la protection du gouvernement, il fit dire au commissaire qui lui refusait brutalement l'entrée de la ville, qu'il serait responsable de ce refus devant les autorités supérieures, attendu que lui et tous les siens avaient pris part au complot et qu'ils venaient d'eux-mêmes, voyant que tout était manqué, se constituer prisonniers. On fut forcé de le recevoir, et plus tard M. S..... n'eut pas de peine à prouver qu'il n'avait trempé dans aucun complot, et qu'il n'avait employé cette ruse que pour son salut et celui de sa famille.

« Dans le cours de cette lutte acharnée, il est curieux d'observer le respect qu'inspirait à des brigands aussi indisciplinés tout ce qui émanait du pouvoir autrichien. Un mot, un signe suffisait pour contenir des centaines d'individus au plus fort de l'ivresse du meurtre et du pillage. J'en citerai un exemple bien frappant. Dans les terres de K....., que vous connaissez, il se trouvait un paysan qui lui était resté fort attaché et qui, en son absence, conçut l'idée de sauver le domaine du pillage. Cet homme avait par hasard conservé une vieille feuille de papier timbré aux armes impériales. Il en découpa l'aigle autri-

chienne et l'apposa contre la grille du château au moment où les pillards allaient tout dévaster. A ce signe *vénéré* tous se retirèrent sans mot dire, persuadés que le gouvernement protégeait cette propriété.

« Vous savez, sans doute, qu'après ces jours néfastes, qui ont coûté la vie à tant d'innocents, les biens des héritiers des victimes ont dû payer encore les dégâts commis. Ces veuves, ces orphelins aux trois quarts ruinés, se sont vus obligés de nourrir et de soutenir pendant la disette les auteurs de tous leurs maux ! Quand madame Konopka revint de Vienne, au mois de mars, elle trouva ses bâtiments, ses jardins, ses habitations dévastés sur toute l'étendue d'une terre considérable ; cependant un agent de la police l'attendait chez elle pour lui signifier l'ordre de donner encore des secours à ses paysans. Elle fit immédiatement une pétition à ce sujet, dans laquelle elle disait « qu'étant ruinée, elle ne devait rien à « ceux qui l'avaient réduite à la misère. » Il lui fut répondu « qu'elle était tenue de nourrir ses « paysans ; que si, d'autre part, elle avait quel- « que réclamation à faire, elle pouvait la porter « au tribunal civil. » Il en fut de même pour un de ses voisins encore plus maltraité qu'elle. Les

paysans étaient chargés eux-mêmes de porter à leurs maîtres l'ordre arbitraire de leur fournir des secours. Quant aux pétitions, elles étaient rarement reçues ou on n'y répondait pas ; il était même défendu officiellement de les inscrire au protocole. Le président seul en prenait connaissance, et dans toute enquête relative au meurtre on rendait un verdict de *mort subite*.

« Au mois de mars 1846, Mulbacher, staroste de Léopol, répandit des émissaires dans toute la province, afin d'apprendre aux paysans les événements de Tarnow et de Bochnia. Ces récits, pleins de ruse et de mensonges, devaient les induire en erreur sur la vraie cause de tant de cruautés, et les encourager au besoin à imiter l'exemple qui leur était donné. On leur désignait les victimes : Rey, Zielinski, Konopka, Gorski, Bobrowski, Starzynski, Bogusz, Kotarski, Szamowski et tant d'autres, comme autant de traîtres et de malfaiteurs, et on ajoutait qu'au moindre signal d'agitation et de trouble, ils devaient en agir de même avec tous les citoyens du district et de la ville de Léopol, avec tout patriote, coupable ou non, qui leur tomberait sous la main. Qu'un seul cri séditieux se fût fait entendre, qu'un simple rassemblement se fût formé à cette époque

dans les rues de Léopol, aussitôt plus de vingt mille hommes prêts et armés eussent envahi la ville, et lui eussent sans doute fait subir le sort que lui réservaient les agents de l'Autriche. Le ciel n'a pas permis que cet infernal projet de dénationalisation par l'assassinat ait pu encore anéantir tout ce qui reste de cœurs nobles et dévoués à la patrie. Cependant nous vivons, comme vous pouvez bien le penser, dans une angoisse continuelle, dans une attente aussi dangereuse que douloureuse. Toutes les fortunes ont souffert de ce choc. La basse classe est décimée par la misère et les maladies contagieuses; mais les gémissements des orphelins montent vers celui qui est le père de tous les malheureux, le consolateur de toutes les afflictions. L'avenir est dans sa main puissante : ne désespérons donc pas ! »

Nous terminerons cette série de pièces authentiques par le récit de l'honorable abbé Cyrylle Terlecki, témoin oculaire. Cette narration a l'importance de la plus scrupuleuse exactitude; elle a été donnée après un examen approfondi et qui a coûté une année de recherches. C'est en février 1847, c'est-à-dire un an après les événements de Galicie, que le conscien-

cieux abbé a relaté les déplorables faits suivants :

« En 1768, lors de la formation de la *Confédération de Bar*, Human, ville principale de l'Ukraine-polonaise, devint le théâtre d'horribles désordres et de cruautés inouïes, commises principalement contre la noblesse et la bourgeoisie catholiques par les Haïdamaks schismatiques, poussés à ce crime par la tzarine Catherine II. La Pologne se souvient encore des massacres dont ces hordes se rendirent coupables, et les noms de leurs chefs, Gonta et Zelezniak, d'odieuse mémoire, y vivent encore traditionnellement abhorrés de plusieurs générations.

« Qui eût jamais osé prévoir qu'en 1846, à une époque aussi éclairée que la nôtre, au sein d'une monarchie chrétienne et catholique, renommée par la douceur de ses mœurs autant que par son aversion bien connue de tout principe démagogique, qu'en Autriche enfin, pays conservateur et au plus haut degré contraire même à toute apparence d'innovations ou de trouble social, des excès semblables à ceux de Human, des forfaits dignes de Gonta et de Zelezniak eussent pu se renouveler ?

« Les journées du 20 au 22 février démontrent

que ce qui eût paru impossible est devenu à Tarnow et à Bochnia une terrible vérité, vérité qui crie vengeance à Dieu et en appelle à tous les sentiments de piété, d'honneur, d'humanité de l'Europe chrétienne et civilisée...

« Si les massacres de Human firent plus de victimes que ceux de Tarnow, il y eut en Galicie des circonstances qui rendirent cette catastrophe plus affreuse encore dans ses causes et dans ses résultats. A Human, les meneurs en chef du carnage étaient des hommes de basse condition, des brutes à demi-sauvages, brigands d'autant plus féroces qu'ils étaient plus ignorants et plus grossiers. A Tarnow, au contraire, le mouvement meurtrier fut projeté et dirigé par M. le staroste (préfet) Breindl de Wallerstein, homme considéré dans son pays et appelé par le gouvernement autrichien à ce poste de confiance, soi-disant pour introduire en Galicie les bienfaits du progrès et des améliorations sociales, mais, en réalité, pour chercher à démoraliser cette province au profit de l'Autriche. Breindl se chargea d'être le Gonta de Tarnow !... Le lieutenant-criminel Crallich, le lieutenant-colonel Ludevig, du régiment de chevau-légers de S. M., quelques autres employés civils et militaires, les commis-

saires des cercles : Joachim Chominski, Lesniewski, Chalik, Zminkowski, etc., agirent sous ses ordres, et furent, entre ses mains, les instruments aveugles d'une inique volonté, d'un plan aussi impolitique qu'anti-chrétien.

« A Human, ce furent les popes schismatiques qui, au moyen de leur influence sur le peuple abruti, excitèrent le fanatisme religieux et la haine invétérée des Moskovites contre les nobles et le clergé polonais. Ces popes, obéissant aux ordres de Catherine II, *monarchique, conservatrice* et *orthodoxe*, bénirent les couteaux et les haches, et exhortèrent les meurtriers, au nom de Dieu, de saint Nicolas et de la tzarine, à exterminer les seigneurs, les prêtres et les juifs polonais. A Tarnow, on arma frère contre frère, Polonais contre Polonais, catholique contre catholique, en insinuant aux paysans que leurs maîtres voulaient les faire massacrer. Ici, nul sentiment religieux ou national ne prévalut pour exciter et diriger ce peuple, égaré seulement par de perfides mensonges, par de vils agents provocateurs. L'avidité, l'espoir d'un gain facile dans le pillage, l'aversion du travail imposé, l'orgueil stupide et la haine habilement excités contre des maîtres qui, hier encore, semblaient tout-puis-

sants, et qu'on permettait aujourd'hui d'égorger; les provocations incessantes des cabaretiers juifs, race vénale et corrompue, véritable fléau du peuple en Pologne, qui, munie d'instructions secrètes, attisait le feu et troublait ces esprits faibles par les bruits les plus absurdes et les conseils les plus perfides : tels furent les principaux mobiles d'une révolte préméditée par les employés autrichiens.

« Il s'agissait de pousser, en cas de besoin, aux dernières violences, contre des hommes que le gouvernement envahisseur et injuste redoutait, cette horde abrutie et abandonnée aux instincts de sa nature grossière et inculte ! Les massacres de Human furent punis avec la plus rigoureuse sévérité. Taillé en lambeaux, le corps de Gonta, celui de son confrère Zelezniak, furent pendus par quartiers dans les différents districts de l'Ukraine et de la Podolie, et quelques centaines de Kosaks, leurs complices, subirent la peine de leurs crimes. A Tarnow, Breindl reçut la croix de Léopold pour prix de ses bons services et de son zèle. Les paysans, comblés d'éloges et de remercîments, obtinrent des gratifications d'argent et de blé, prélevées sur les domaines seigneuriaux qu'ils n'avaient point entièrement

achevé de dévaster. Des prêtres furent obligés de transmettre, du haut de la chaire, à ces masses en désordre, souillées du sang innocent et des dépouilles des vaincus, les paroles d'approbation que le gouvernement autrichien daignait accorder à leur *conduite* et à leur *fidélité* au trône habsbourgeois. En un mot, à Human, le *crime* fut traité de *crime* et reçut son juste châtiment; à Tarnow, on couvrit l'infamie des noms de *vertu* et de *dévouement* à la personne sacrée de Ferdinand Ier le catholique-apostolique. Le meurtre, le pillage, le sacrilége y furent légitimés et récompensés par des décorations et par des sommes considérables.

« Le plus hideux côté des *massacres de Tarnow* est dans le plan longuement prémédité, infernalement combiné par les employés de la bureaucratie autrichienne, gens sans foi ni loi, immoraux, impies, haïssant jusqu'à la fureur la noblesse et le clergé polonais. Ce fut à l'instigation de cette bureaucratie, et au moyen des juifs et des soldats en congés ou libérés momentanément du service et répandus, à dessein, en grand nombre dans les villages, que les paysans égarés, abusés sur les véritables intentions de leurs maîtres, se ruèrent contre eux au premier signal,

et n'épargnèrent, dans leur aveugle et stupide fureur, aucun de ceux qu'on avait désignés à leur haine.

« Un projet d'insurrection, dont le but était le rétablissement de la Pologne dans ses anciennes limites, servit de prétexte plausible au projet d'extermination de la noblesse galicienne. Tout fut préparé systématiquement, avec habileté et mystère de la part du gouvernement autrichien, pour se mettre en mesure de déjouer ou d'arrêter la moindre tentative de soulèvement dans la province. La noblesse polonaise songeait, il est vrai, à la régénération de sa patrie, comme elle n'a cessé d'y songer depuis qu'elle est opprimée et morcelée par les trois puissances spoliatrices; non-seulement elle appelait l'affranchissement de tous ses vœux, mais encore elle agissait ostensiblement et marchait vers ce but par tous les moyens en son pouvoir, proclamant hautement le dessein de secouer, tôt ou tard, ce joug étranger. Bien que le gouvernement autrichien fût parfaitement instruit des projets et des préparatifs qui se faisaient autour de lui, il n'y opposa, au commencement, ni répression, ni mesures préventives apparentes d'aucun genre. Les autorités autrichiennes du cercle de Tarnow sem-

blaient ne vouloir rien entendre, ne rien voir; mais, à l'aide de leurs indignes acolytes, les juifs et les soldats en congé, elles tramaient déjà dans l'ombre une perfide réaction.

« Confiants dans leur bonne cause, les Polonais, comme s'ils étaient sûrs du succès, marchèrent bravement tête levée au grand jour et sans mystère, tandis que le gouvernement autrichien allait leur opposer, dans les ténèbres de sa politique cruelle et astucieuse, la plus perfide des contre-révolutions; de telle sorte qu'au premier signe de Breindl on vit tomber sous les faux et les fourches meurtrières des paysans la presque totalité de la noblesse du cercle de Tarnow.

« Ce fut là, sans contredit, un exemple affreux, unique dans les fastes de l'histoire européenne, que celui de cette antique et puissante monarchie, s'abritant ainsi derrière ses employés subalternes, pour agir lâchement et insidieusement contre une poignée de soi-disant conspirateurs qui ne se cachaient même pas; se servant sans pudeur des moyens les plus vils, de l'assassinat soudoyé, du pillage autorisé, pour lutter contre quelques patriotes à peine armés, et profitant des troubles et des désordres qu'elle-même avait suscités pour se défaire d'un seul coup des

suspects du moment et de ceux qui auraient pu devenir dangereux dans un avenir plus éloigné. Une centaine d'individus à peine essaya de se lever contre le gouvernement autrichien ; la contre-révolution, fomentée par les soins habiles de ce même gouvernement, en extermina plus de deux mille, la plupart d'entre eux mariés, pères de famille, propriétaires ou employés dans les domaines de la noblesse. Ils tombèrent sous les coups des assassins, surpris à l'improviste tandis qu'ils étaient sans défiance, sans armes, paisiblement occupés chez eux ; car il était enjoint de frapper indistinctement tous ceux qui portaient l'habit bourgeois et non la *sièrmièga*, espèce d'habit long, costume particulier des paysans.

« Le caractère de cette triste lutte peut se résumer en quelques mots : c'était, du côté de la noblesse polonaise, le désir ardent et légitime de reconquérir sa nationalité ; du côté des autorités du cercle de Tarnow, le projet bien arrêté d'anéantir à jamais cette nationalité.

« Le plan de l'entreprise hardie qui s'organisait dans le noble but de rendre à la Pologne son ancienne indépendance, avait été combiné par les plus zélés d'entre les conjurés de la manière suivante :

« Comme première mesure, ils devaient s'emparer, par un coup de main, de la ville de Tarnow, et y établir provisoirement un gouvernement national qui servît de point central de ralliement aux autres provinces soulevées à leur exemple. On comptait sur le patriotisme des habitants, particulièrement sur la jeunesse des écoles, sur la classe des bourgeois, des artisans, des ouvriers et sur la population des villages. Pour gagner plus sûrement les paysans à la cause de l'insurrection, l'abolition des corvées avait été promise par les nobles, ainsi que des diminutions sur les impôts, les taxes sur le sel et sur d'autres droits onéreux. On avait tout lieu de croire que les paysans comprendraient assez leur propre intérêt pour suivre le parti de leurs maîtres, et on espérait, avec quelque raison, que tous ces volontaires, armés et dirigés par des chefs entreprenants, pleins de patriotisme et de courage, s'empareraient facilement de Tarnow et de la garnison de deux mille hommes qui y résidait. De ce premier succès devait dater une ère nouvelle dans les destinées de la Pologne. Le village de Lisiagora (Mont-Renard) fut choisi pour premier point de réunion par les insurgés, et aucun d'eux ne douta

dès lors du succès de cette entreprise héroïque.

« Tandis que les conjurés se préparaient ainsi à combattre pour la délivrance et l'indépendance de leur patrie, sans se douter des manœuvres secrètes de leurs ennemis, le gouvernement autrichien procédait à la répression avec une perfidie et une ruse qui devaient déjouer les plus courageux efforts.

« Le plan de cette réaction officielle, préparé à Vienne, rédigé à Léopol, et approuvé par le gouverneur général de la Galicie, l'archiduc Ferdinand d'Este, avait pour but de soulever les paysans contre la noblesse, et d'encourager une espèce de jacquerie légale dont le pouvoir existant pourrait tirer parti. A cet effet, des soldats en congé furent disséminés dans tous les villages pour y semer l'anarchie et le trouble, exciter la rancune des pauvres contre les riches, et ranimer leur zèle pour la monarchie autrichienne. Ces soldats, choisis ordinairement par le recrutement dans le rebut de la population des campagnes, rentrent chez eux, après quelques années d'un rude apprentissage subi sous la fameuse schlague du caporal autrichien, plus corrompus et plus haineux encore, plus pervers qu'ils n'étaient auparavant. De retour dans leur village, ils ne

dépendent plus des propriétaires, mais restent à la disposition de l'Autriche.

On en licencia huit mille dans toute la province, et on leur confia le soin de surveiller les nobles, de s'opposer par tous les moyens possibles à la moindre démarche hostile de leur part. En cas d'insurrection, ils avaient le droit de les livrer, morts ou vifs, aux autorités du cercle. On conçoit l'empressement de cette armée d'un nouveau genre à obéir et à stimuler les paysans à les imiter. Fiers de ce rôle d'espions et de gardiens qu'on leur assignait sur une classe qu'ils avaient crainte, les soldats en congé répondirent stupidement à la confiance du gouvernement autrichien par un zèle à toute épreuve pour son service. Munis d'instructions secrètes, et disséminés sur tous les points de la Galicie, ils commencèrent leur œuvre odieuse en répandant les plus faux bruits, les plus absurdes nouvelles parmi les paysans. Comment l'esprit faible et crédule de ceux-ci eût-il pu résister à de perfides et continuelles insinuations? Leurs têtes s'égarèrent, leurs appréhensions devinrent telles, que durant quelques mois, même avant les événements de Tarnow, on en voyait un grand nombre errant dans les bois, couchant dans les fossés et

sur les grandes routes, sous prétexte qu'ils avaient peur chez eux, et qu'ils savaient, à n'en pas douter, *que d'un moment à l'autre, les seigneurs viendraient pour les faire massacrer eux et leurs enfants!*

« Tel fut le premier moyen dont les autorités allemandes se servirent pour égarer le paysan; elles étaient sûres désormais du succès et d'une assistance suffisante; elles ne prirent aucune autre mesure répressive, et ne voulurent s'adjoindre qu'un très-petit renfort de troupes. L'absence de forces militaires étonna avec raison tout le monde. Ce fut là un calcul habile, que celui de ne point vouloir mêler l'armée à l'action de cette force brutale et indisciplinée qu'on venait d'investir de pouvoirs si illimités. Le soldat en congé n'a d'autre religion, ne connaît d'autre Dieu que le *kaïser* et le *staroste*. Ce fut-là aussi son cri de ralliement et de triomphe aux jours affreux des massacres, alors qu'on pillait les églises et qu'on tuait jusqu'aux prêtres sans défense!... Et tout cela était si habilement, si secrètement préparé, qu'à l'exception des employés, personne ne se doutait en Galicie des attentats qui allaient s'y commettre au nom de l'*ordre*, de la *légalité* et de la *conservation monarchique !*

« Une grave et importante question pour le gouvernement autrichien, c'était de savoir si, en cas d'insurrection, le paysan polonais ou ruthénien écouterait les insinuations trompeuses du soldat en congé plutôt que la voix du maître qui l'engagerait à le suivre. On pouvait craindre que les prêtres dévoués à la cause nationale n'exerçassent une bienfaisante influence sur les paysans, naturellement pieux et pénétrés de respect pour l'autorité du clergé.

« Les *urlopniki* (soldats libérés) étaient bien parvenus à organiser une sorte de conspiration improvisée contre la noblesse; mais que pouvait-on opposer au caractère sacré dont le prêtre est revêtu? Comment décider le paysan à se révolter contre ses chefs spirituels aussi bien que contre ses seigneurs? Cette difficulté fut encore levée par les soins des fonctionnaires autrichiens du cercle. Ils imaginèrent d'employer les cabaretiers juifs au service de leur contre-révolution, et d'en faire, conjointement avec des soldats en congé, des agents actifs et intéressés de leur cause.

« En Pologne, où le peuple fait un usage immodéré de la boisson, les juifs, qui ont le monopole des eaux-de-vie, exercent une inévitable influence sur les paysans. Initiés au projet de

Breindl, par l'entremise de leurs rabbins, les juifs ne demandèrent pas mieux que de s'y associer, et ils contribuèrent de tout le pouvoir que leur donne une intimité continuelle avec les paysans, à exciter ceux-ci, de plus en plus contre les nobles, pour plaire à l'Autriche, et contre l'autorité des prêtres, à cause de leur religion différente.

« Remplacer les idées d'ordre, de religion, de morale, par des idées d'impiété et de meurtre; substituer à la loi du Christ les préceptes corrupteurs du juif et du soldat en congé, noyer dans l'eau-de-vie le respect dû aux sacrements, au culte et à ses ministres, tel fut le programme de l'œuvre impie, satanique, que poursuivit Breindl avec succès, s'applaudissant en lui-même d'avoir su combiner, d'un même coup, l'anéantissement de la noblesse et du clergé polono-ruthénien, qu'il détestait également.

« Un riche israélite de Tarnow, nommé Luxembourg, s'associa très-activement à ce complot infernal. Né d'une secte particulièrement hostile aux chrétiens, cet homme, qu'animait aussi le désir servile de complaire aux vues du gouvernement autrichien, pactisa avec Breindl, et tous deux rédigèrent des instructions nouvelles que Luxembourg fit répandre parmi tous ses coreli-

gionnaires par l'entremise de leurs rabbins. On lisait, on publiait hautement ces instructions dans les villages, dans tous les cabarets du cercle. Ces faits, qui s'accomplissaient ainsi d'une manière uniforme, régulière, calculée, sur tous les points de la province en même temps, ne devaient-ils point provenir de la même source, émaner d'un seul et même système d'action?

« Devant des preuves aussi évidentes, il n'y a aucune excuse à faire ! Dès ce moment, on entendit dans tous les lieux de rassemblement des populations villageoises, retentir ces trompeuses et perfides paroles, si bien calculées pour égarer, de plus en plus, le peuple inquiet et déjà agité de toutes parts : « *Voici trois ans que le gouvernement paternel autrichien vous a libérés de la* « *corvée; mais les nobles, qui s'opposent à cette volonté du gracieux empereur, veulent se révolter* « *contre lui et vous faire tous massacrer, afin d'attirer sur leurs terres d'autres paysans qui leur* « *feront les corvées volontairement. Les prêtres* « *s'entendent avec les propriétaires contre vous, et* « *dans ce but ils ont depuis longtemps organisé les* « *sociétés de tempérance, exigeant de vous des serments qu'ils tourneront contre vous, au profit des* « *seigneurs, tant que ceux-ci voudront vous impo-*

« ser un travail injuste. Car il est reconnu que le
« paysan qui a bu devient courageux et bon à se
« défendre, si on l'attaque, tandis que la sobriété
« l'affaiblit, le rend timide et craintif devant son
« maître. Aussi espèrent-ils s'emparer de vous plus
« facilement quand le jour fixé pour les massacres
« sera venu, etc. »

« Tels étaient les mensonges que répandaient dans cette population effarouchée et crédule, les cabaretiers juifs. Ils y gagnaient doublement : d'abord ils se montraient fidèles et zélés partisans de l'Autriche ; ensuite ils recouvraient d'anciens profits que l'introduction des *Sociétés de tempérance* avait considérablement diminués. Le paysan épouvanté, fasciné par l'ascendant du juif, s'habituait à voir en lui son unique ami, son protecteur contre les prêtres et les nobles. De la sorte, le juif recevait triple gratification, comme espion, agent provocateur, et débitant de boissons. On distribuait de l'eau-de-vie *gratis* aux paysans, afin d'égarer de plus en plus leur faible raison, et ce qui pouvait subsister encore en eux de scrupules religieux. Saisis de frayeur, incertains, ne sachant à qui se fier, mais ne pouvant croire encore que les nobles et les prêtres eussent conjuré leur perte, ces malheureux se portaient en

foule au-devant des commissaires du cercle qui faisaient des tournées dans les divers districts, et les suppliaient, dans leur anxiété, de dire ce que signifiaient toutes ces rumeurs menaçantes. Ceux-ci entretenaient la terreur et le désordre en confirmant toutes les nouvelles répandues par les juifs. Ils enjoignaient aux paysans *de bien se tenir sur leurs gardes, de former des patrouilles de nuit, pour éviter toute surprise, et de ne point craindre d'opposer la violence à la violence, au premier mouvement agressif de la part des seigneurs.*

« C'est ainsi que les commissaires autrichiens eux-mêmes familiarisaient le peuple avec l'idée du meurtre. On les voyait s'enfermer mystérieusement avec des soldats en congé pour leur donner de secrètes instructions ; de là cette unité de volonté et d'action émanant d'un même pouvoir qui dirigeait tout d'une manière soi-disant *légale*, *régulière* et *conservatrice*.

« Quand on a vu, comme nous, ces odieux soldats libérés massacrant impitoyablement les propriétaires inoffensifs dans leurs domaines (car le plus grand nombre ignoraient absolument qu'une insurrection quelconque dût avoir lieu), brisant, détruisant, démolissant tout ce qui leur tombait sous la main, portant le meurtre et le pillage sur

tous les points à la fois, et cependant épargnant les femmes et les enfants, évitant même d'incendier les châteaux et les récoltes (afin de ne point laisser aux héritiers le dédommagement des compagnies d'assurances, mesure que le gouvernement avait prescrite) ; quand on a pu juger par soi-même de la hardiesse inouïe avec laquelle ces brigandages se commirent presqu'au même moment et de la même façon dans deux cercles assez éloignés l'un de l'autre, on est en droit alors d'affirmer que tous les crimes commis en Galicie ne furent que le résultat d'un plan organisé d'ancienne date, habilement élaboré au sein de la bureaucratie autrichienne par ses fonctionnaires les plus marquants. Ce fut là et non ailleurs que prit naissance l'idée de la contre-révolution. Le secret de ces odieuses menées fut si bien gardé qu'aucun de ceux dont la vie était menacée ne se douta jusqu'au dernier moment d'un aussi ténébreux complot. Les nobles de la Galicie avaient bien, depuis quelque temps, entendu parler vaguement des appréhensions chimériques de leurs paysans. Ils avaient ouï-dire que plusieurs d'entre eux se cachaient dans les bois, erraient par les chemins avec leurs enfants, sous prétexte qu'ils avaient peur chez eux. Ils

riaient de ces craintes absurdes et si peu fondées; mais nul d'entre eux ne s'avisa de penser que ce tissu de mensonges et de perfides provocations ne s'ourdissait que dans le but de les perdre eux-mêmes.

« D'après les dispositions que nous venons de rapporter et les préparatifs si opposés qui se faisaient de part et d'autre, il est évident qu'un inévitable et terrible conflit devait s'ensuivre. C'est ce qui arriva à Tarnow, du 20 au 22 février 1846, et ces événements peuvent compter parmi les plus affreuses catastrophes que l'histoire ait eues à enregistrer depuis longues années!

« Dans la nuit du 19 au 20 février les conjurés, qui avaient résolu de s'emparer de Tarnow, se réunirent à Laskowa, village qui n'en est éloigné que de deux lieues, ayant à leur tête les deux frères Wiesiolowski. A une lieue de là est situé Lisia-Gora (Mont-Renard), où les attendait déjà Léon Czechowski, major de l'armée nationale polonaise en 1831, avec une centaine d'hommes recrutés parmi les jeunes gens des colléges et renforcés de quelques employés des domaines seigneuriaux; mais la jonction de ces deux corps de partisans ne put s'opérer à l'heure indiquée ni avant que les espions autrichiens

eussent donné avis de ce premier mouvement aux autorités du cercle. Une bande de paysans et de soldats libérés fut aussitôt dirigée sur ce point pour s'emparer des insurgés et les livrer aux autorités de l'Autriche. Il s'en trouvait dans ce moment une quinzaine à peu près qui avaient fait halte au presbytère de Lisia-Gora, et attendaient chez le curé l'approche de Wiesiolowski et de sa petite troupe. Surpris à l'improviste par un nombre considérable de paysans et de soldats, ils furent maltraités, battus, garrottés et jetés au fond d'une cave de cabaret, en attendant qu'on décidât de leur sort.

« Au point du jour les frères Wiesiolowski parurent suivis d'une vingtaine de volontaires tout au plus. Arrivés à la hauteur du cabaret et voyant un rassemblement considérable, ils en demandèrent la cause aux paysans. Presque tous, à la vue de ces volontaires déterminés, furent saisis d'une sorte de terreur panique, et, se dispersant de tous côtés, allèrent s'abriter le long des haies, des maisons, en poussant des hurlements de rage et de terreur. Cette première épreuve eût dû suffire aux volontaires pour leur faire comprendre qu'il n'y avait rien à espérer pour eux, et que si leur vue seule causait un

effroi semblable, ils ne pouvaient guère s'attendre à ce que les paysans voulussent marcher avec eux contre le feu de la garnison de Tarnow!

« François Wiesiolowski, sans perdre courage cependant, s'avance vers ceux qui, moins peureux, s'étaient tenus groupés devant l'auberge et les presse de se joindre à eux, leur disant qu'ils allaient combattre pour la liberté et pour l'indépendance de la patrie, et qu'ils comptaient sur le dévouement du peuple à la cause nationale pour accomplir une œuvre qui devait leur apporter tant de bienfaits.

« Après ce discours, quelques soldats en congé, déguisés en paysans, s'étant rapprochés, répondirent : « Nous ne demanderions pas mieux que « de vous suivre, Messieurs; mais voilà bien « longtemps qu'on nous dit que vous voulez nous « faire massacrer, et comme vous êtes armés, « nous avons peur de vous! » A ces mots Wiesiolowski, indigné, reprit : « Afin de prouver la « sincérité de nos intentions, le désir que nous « avons de fraterniser avec vous, pour le bien de « tous et à condition que vous nous suivrez, je « dépose les armes! » Là-dessus il les jette loin de lui; les autres volontaires suivent son exemple.

» Dans ce moment, à un signal donné, les

traîtres, soldés par Breindl et dont le nombre grossissait à chaque minute, se jettent sur les volontaires, les lient avec des cordes préparées à cet effet et les entassent dans le caveau où gisaient déjà pêle-mêle les premiers prisonniers, ce qui porta leur nombre à une quarantaine. Un seul d'entre eux, Stoïowski, qui avait gardé un pistolet à sa ceinture, voulant défendre ses compagnons patriotes, tira sur les assaillants, mais n'en atteignit aucun. Ce fut là ce fameux coup de pistolet qu'on dit avoir été tiré au début sur les paysans pour les obliger violemment à suivre le parti du soulèvement national.

« Immédiatement après cette capture, avis en fut donné aux autorités du cercle. Un escadron de cavalerie autrichienne fut aussitôt expédié à Lisia-Gora pour ramener les prisonniers à Tarnow. Dans ce moment l'hôpital se remplissait déjà de morts et de blessés qu'amenaient d'un côté opposé les paysans de Sieradra et d'Ulikow. Alors tout le monde a pu voir que pour chaque insurgé, ou même pour chaque innocent qui ignorait cette insurrection, qu'on livrait à Breindl, il payait 10 florins d'argent (25 francs) par tête pour ceux qui étaient morts; 5 florins (12 francs 50 centimes) seulement pour ceux qui vivaient

encore. Quelques-uns de ces derniers revinrent à la vie.

« Le staroste ou préfet Breindl combla d'éloges et de remerciements les assassins qui l'entouraient et encore rougis du sang des hommes désarmés ! Il proclama alors hautement l'abolition de la corvée. Au nom de Ferdinand Ier et de son premier ministre, le prince de Metternich, il excita à poursuivre les massacres et permit même le pillage des propriétés, ce qui équivalait à une sentence générale de mort. Chacun put prévoir dès lors qu'en moins de trois jours la noblesse du cercle de Tarnow n'existerait plus. Dès huit heures du matin la ville fut mise en émoi par le retour de l'escadron de cavalerie chargé de ramener les malheureux volontaires de Lisia-Gora. Cette troupe était commandée par le lieutenant-colonel Ludewig, qui couvrit son nom d'opprobre dans cette circonstance. Quelque maltraitées qu'eussent été les victimes confiées à sa garde, il encourageait encore les paysans et les soldats dans leur brutale conduite envers elles. Il les laissait battre à coups de fléaux, mutiler à coups de haches, de piques et de fourches. Tout ce qui ne portait pas le costume villageois était impitoyablement sacrifié. N'être point paysan, c'était

être rebelle, et par conséquent digne de mort aux yeux des impériaux. Tous furent donc livrés sans merci à la fureur des meurtriers !

« De tout temps, les paysans ont l'habitude d'apporter aux autorités du cercle les loups qu'ils tuent dans les bois, ce qui leur vaut une gratification à tant par bête. Cette fois ce fut non pour des loups, mais pour des cadavres d'hommes innocents de tout crime, qu'ils reçurent la récompense promise par Breindl !.....

« Cependant le major Léon Czechowski, ayant appris la non-réussite de l'entreprise de Wiesiolowski, publia aussitôt que tout était manqué et dispersa nécessairement les siens ; mais à mesure qu'ils se retiraient chez eux ils étaient saisis par les brigands, mutilés et assommés un à un. On les traîna sur des chariots jusqu'à Tarnow. Plus de quarante cadavres furent amenés ainsi à Sieradra. De tous côtés il en arrivait par monceaux ! Le signal du meurtre général était donné ! Et cependant il n'y eut d'engagement préalable nulle part, et nulle part les volontaires patriotes n'en vinrent à la moindre lutte violente contre les paysans.

« Après l'échec de Lisia-Gora, chacun n'avait songé qu'à sauver sa vie. Aussi pourquoi tant

d'inutiles assassinats et de cruelles représailles devant un complot à peine ébauché que la trahison avait fait avorter dès sa naissance? En présence de ces morts et de ces mourants sacrifiés à leur haine, que pouvaient craindre ou désirer encore les chefs de la contre-révolution? N'eût-il pas été conforme aux plus simples lois de l'équité et de l'humanité d'ordonner à chacun, au moins dès le 20 février, de rentrer chez lui et d'éviter toute collision inutile? Mais Breindl, ennemi-né de la Pologne, de toute idée de progrès, de liberté, de civilisation, croyait servir dignement son gouvernement *paternel* en lui soumettant à jamais cette province polonaise. Tous les moyens lui furent bons pour cela; il désigna les victimes, flatta les assassins, et récompensa de sa main non-seulement ceux du cercle de Tarnow, mais encore les bandes qui arrivaient en foule de Yaslo et de Bochnia portant leur affreux butin de cadavres.

« Les juifs et les soldats dispersés dans les villages avaient publié qu'il était accordé trois jours de pillage et de massacres. Les victimes désignées étaient non-seulement les nobles, mais encore les paysans qui prendraient le parti de leurs maîtres. Ces boucheries organisées durè-

rent sans discontinuer du vendredi 21 au dimanche 23 février. Plus promptes que l'éclair, des bandes de brigands patentés se répandirent dans toutes les contrées qu'elles mirent à feu et à sang. Personne n'échappa; car la fuite était impossible. Tarnow avait fermé ses portes à quiconque courait y chercher un refuge. Ce fut comme une hideuse chasse à l'homme contre tout ce qui n'était pas de la classe agricole, contre tous ceux qui possédaient quelque chose : mandataires, régisseurs, employés particuliers des domaines de la noblesse, tous y passèrent aussi bien que les propriétaires eux-mêmes. Les femmes et les enfants furent seuls épargnés; du reste on massacra sans miséricorde, sans préparation, sans enquête ou instruction quelconque. Exterminer était le mot d'ordre.

« Par un calcul habilement raffiné, chaque paysan avait été armé et dirigé contre un autre village que le sien, afin de prévenir toute possibilité de faiblesse ou de remords au souvenir d'un passé qui eût pu éveiller dans ces brigands eux-mêmes quelque sentiment de pitié ou de reconnaissance. Des agents du gouvernement autrichien couraient répandre dans chaque village que le village voisin était déjà tombé au pouvoir

des nobles et qu'on y égorgeait les paysans; il fallait donc se dépêcher d'agir avant que les conjurés eussent réuni leurs forces.

« Tous ces mensonges servaient à égarer de plus en plus le peuple et expliquent les excès d'iniquité auxquels il se porta. Poussés par des employés qu'ils craignent et qu'ils révèrent, excités par l'idée des récompenses et du pillage promis, gorgés d'eau-de-vie qu'on distribuait *gratis* et en abondance, pénétrés de la certitude que s'ils ne tuaient pas ils seraient tués eux-mêmes, ces malheureux, eussent-ils même quelque bon sentiment au fond du cœur, ne pouvaient guère résister à la tentation et à l'ivresse du crime et du succès! Ils immolaient donc tout ce qui se trouvait à leur portée de la plus cruelle façon, presque toujours à coups de bâton, de faux et de fourches; car ils n'avaient que peu d'armes véritables, les Autrichiens craignant qu'elles ne se tournassent contre eux, si leur complot infernal prenait une autre voie!

« Plus de *deux mille* victimes tombèrent ainsi dans ces trois néfastes journées : prêtres, nobles, employés de leurs domaines et serviteurs de leurs maisons. C'était l'ordre (*Befehl*), disaient les paysans, et ils le remplissaient avec une scru-

puleuse fidélité ; car rien ne fut fait au delà de ce que prescrivit ou permit le gouvernement *paternel* et *magnanime* de S. M. I. et R. apostolique romaine ! Il n'y eut pas d'incendie ; on évita de faire tort aux juifs. Le moindre écrit émané de l'autorité suffisait pour contenir des bandes entières au plus fort de leurs excès. On cite même plusieurs d'entre les citoyens *privilégiés*, qui échappèrent à la mort au moyen d'un laisser-passer signé de l'autorité du cercle. Un ordre écrit muni du sceau faisait reculer de respect des centaines de brigands épars sur les grands chemins. Un soldat suffisait à protéger toute une famille et lui servait d'escorte. Les terres du comte Moszynski furent préservées de toute invasion par ces mots obtenus des autorités du cercle : *Village de Scharwart exempté du pillage*. Au village de Ryglica, l'ordre fut donné d'épargner la vie de M. Lisniewski ; son régisseur, traîné de force hors de la maison, fut égorgé ; mais rien ne fut tenté ni contre le propriétaire ni contre ses biens. Il y avait d'autres exemples analogues.

« Ce qui occupa le plus le gouvernement autrichien dans les premières semaines qui suivirent les massacres, fut d'entretenir les bonnes

dispositions des paysans et leur fidélité envers lui. L'indulgence, la tolérance furent en conséquencepoussées à un point révoltant. Non-seulement on ferma les yeux sur les excès sans nombre qui suivirent un choc aussi violent, mais encore les criminels, comblés de marques de bienveillance, furent, nous l'avons déjà dit, flattés, récompensés et mentionnés *honorablement*, selon qu'ils avaient le mieux rivalisé de zèle et de férocité avec les soldats en congé. Des sommes d'argent considérables, du blé en abondance pour les semailles du printemps furent distribués selon les mérites de chacun. On exclut nécessairement de toute distribution, de toute marque de faveur, le petit nombre de ceux qu'un reste de conscience ou d'attachement à leurs maîtres avait empêchés de se souiller par de tels forfaits. Au fur et à mesure du transfert des victimes, la part plus ou moins active de chaque meurtrier était inscrite dans les principaux chefs-lieux de la province; les états de service se trouvèrent ainsi dûment enregistrés au grand-livre officiel de l'État, et ce fut sur les biens mêmes des malheureux citoyens sacrifiés qu'on hypothéqua le prix de ces mêmes services. Ce fut la noblesse elle-même qui paya les frais de l'odieuse guerre dirigée contre elle.

Tout fut mis à contribution pour cela, jusqu'aux fonds destinés aux inondés de la Wistule, en 1845, et provenant d'une souscription ouverte à cet effet dans toute la Galicie. L'ironie sanglante qui fit prélever, sur les caisses de la plupart des défunts, le prix payé pour leur tête, était digne de l'hypocrite cruauté du préfet-proconsul autrichien !

« Nul mieux que Breindl n'était fait pour attacher son nôm à une aussi désastreuse catastrophe. Cet homme s'est distingué de tout temps par l'assemblage complet de tous les vices combinés avec une infernale hypocrisie. Stupide, cruel, vaniteux et lâche, il a toujours porté à tout ce qui touche à la cause de la nationalité polonaise une haine sourde et invétérée, une défiance de tous les instants, un système d'espionnage et de persécution continuel. Les plus simples relations des citoyens entre eux et lui ont toujours semblé des symptômes de trahison et de révolte. Il n'était sorte de grossièretés et d'humiliations qu'il ne fît subir aux Polonais, qui lui rendaient bien, à juste titre, haine pour haine, et à force d'absurdes soupçons, de procédés tyranniques, il était devenu l'objet de la risée publique. Un jour, entre autres, durant le carnaval de 1845, une

société nombreuse s'était réunie à Tarnow à propos d'un bal de souscription au profit d'une œuvre de charité. Breindl vit dans ce fait si simple une apparence de complot; il fit aussitôt sonner le tocsin, afin de rassembler les troupes et de donner une sorte de caractère politique à cette fête qui avait un but de charité. Personne alors ne songeait encore à une révolution, et Breindl y gagna seulement de se couvrir de ridicule aux yeux même des militaires autrichiens.

« Le système dominant de la Cour de Vienne étant de gouverner, soit par la peur, soit par la corruption, Breindl était son homme. Tout malheur était un bien pour lui. Si, au contraire, il se préparait quelque œuvre utile et philanthropique dans la province, il y opposait des difficultés et des obstacles insurmontables. Les maisons de refuge pour les orphelins, les sociétés de tempérance établies par les soins des citoyens les plus éclairés, trouvaient près de lui une opposition et une mauvaise volonté continuelles. Administrateur et directeur des écoles, il se plaisait à tolérer et à faire propager des abus répréhensibles chez la jeunesse. Il en était de même pour les excès du jeu, que la loi interdit et que Breindl

a toujours encouragés. Avec ces dispositions haineuses et hostiles, quelle ne dut pas être sa joie le jour où une insurrection prête à éclater vint lui fournir le prétexte de perdre d'un seul coup toute la noblesse polonaise, et de sauver par là l'État autrichien soi-disant en péril !

« Tels sont, hélas ! les fruits de l'odieuse politique qui nous régit, qui se sert d'employés détestés par la nation, n'ayant avec elle nul lien, nul intérêt commun ! Et à nous-mêmes que de devoirs ne nous impose pas la funeste leçon donnée par les oppresseurs ! Combien elle nous indique d'erreurs, d'abus, de négligences à rectifier ! La contre-révolution a montré jusqu'à quel degré l'ignorance, l'abrutissement, l'obscurantisme peuvent encore aveugler le peuple de nos campagnes, à quels excès impies on peut encore le conduire. Puisons des forces dans la connaissance exacte des devoirs qui nous sont imposés, et mettons notre foi en Dieu qui, comme toujours, voudra que d'un grand mal surgisse un grand bien général ! »

III

Opinions des journaux conservateurs, monarchiques et catholiques, sur les massacres.

Il était logique pour les journaux libéraux de France et d'Angleterre de s'élever contre la conduite des puissances co-partageantes et surtout contre l'Autriche ; il était logique aussi pour les membres de l'opposition parlementaire français et anglais de protester contre les crimes de l'Autriche ; mais ces événements appartiennent tellement à la cause de l'humanité, que les hommes du pouvoir et les opinions les plus monarchiques ont fait entendre des paroles d'indignation en apprenant les massacres de la Galicie. Pour preuve de ce que nous avançons, nous allons citer les articles des journaux conservateurs, monarchiques et catholiques.

Voici d'abord les réflexions du *Journal des Débats* (Paris, 12 mars 1846) :

« Il est impossible d'assister sans une triste et amère admiration à la tragédie sanglante qui s'accomplit en ce moment dans les provinces de l'ancienne Pologne, et de voir, sans être profondément ému, cette nouvelle et douloureuse convulsion d'un peuple dont on croyait en vain avoir étouffé la vie sous le poids de la violence ou de l'iniquité... Dès le premier moment nous avons exprimé surtout la crainte que l'insurrection de Krakovie n'amenât une réaction déplorable et un redoublement de sévérité dans la répression. Nous sommes obligé de dire que nos craintes ont été dépassées, et ceux-mêmes qui appelleraient l'insurrection polonaise une révolte, aussi bien que ceux qui la regardent comme le plus saint des devoirs, doivent flétrir avec une égale énergie les affreux moyens qui ont été employés sur certains points pour l'étouffer. Tout le monde a lu, et nul n'a pu lire sans horreur et sans dégoût, les récits de cette boucherie qui a ensanglanté la Galicie. On a vu les autorités autrichiennes de la province rassembler les paysans, les exhorter, leur distribuer des armes, des sabres, des faux, des fourches, puis les lâcher comme une meute sur les malheureux dont ils avaient mis la tête à prix. Savaient-ils, ceux qui ont donné de pareils

ordres, jusqu'où la fureur populaire les étendrait? Nous ne pouvons le croire en présence des scènes qui se sont passées. Les paysans amenant des morts et des blessés entassés par centaines dans des charrettes, les fossés des deux côtés des routes pleins de sang, et les exécuteurs de ces sauvages vengeances gardant les têtes de leurs victimes pour demander leur salaire, voilà le spectacle qu'a présenté pendant plusieurs jours toute une province!

« Nous ne saurions faire remonter la responsabilité de pareils excès jusqu'au gouvernement autrichien... Nous regardons comme impossible qu'un gouvernement doué, nous ne dirons pas de sentiments d'humanité, mais seulement de la plus vulgaire prudence, puisse un seul instant donner sa sanction à des actes si contraires à tout principes de morale et d'ordre public. Du reste, les faits ont porté avec eux-mêmes des enseignements qui ne sauraient être perdus. Les insensés qui avaient déchaîné cette force inintelligente et cruelle ont dû trembler les premiers quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient plus l'arrêter. Des nobles, les paysans ont passé aux propriétaires, puis aux bourgeois, puis à tout ce qui était au-dessus d'eux. Innocents et coupables,

femmes et enfants ont été enveloppés dans une même proscription. Tout ce qui ne portait pas la blouse a été poursuivi comme ennemi public. On s'était adressé aux instincts brutaux et aveugles : ils ont répondu à cet appel ; mais ayant une fois goûté au sang, ils n'ont plus voulu obéir à la voix qui les avait soulevés. Pendant quelque temps les autorités autrichiennes de la province se sont trouvées, aussi bien que les insurgés, à la merci de leurs dangereux sauveurs, et le pillage général n'a été arrêté que par l'arrivée de nouvelles troupes. Or, imagine-t-on que de pareilles expériences soient sans péril?... Le gouvernement autrichien sait aussi bien que nous qu'il n'appartient pas à ceux qui ont la garde des lois d'en confier l'exécution à la vengeance populaire; qu'il n'appartient pas non plus à ceux qui sont chargés de protéger l'ordre, la paix publique, la propriété, de crier : *Les aristocrates à la lanterne!* et de pourchasser les nobles et les riches comme des bêtes fauves. Il sait que lorsqu'on crie : *Guerre aux châteaux!* il faut prendre garde au trône, parce que c'est le même chemin qui y amène. Le plus dangereux et le plus subversif des spectacles serait celui d'un *pouvoir conservateur* se mettant à la tête d'une *jacquerie*. Ces

armes, ces faux, ces fourches, que vous mettez dans des mains aveugles, savez-vous si elles ne seront pas retournées un jour contre vous? C'est notre cause que nous plaidons ici, celle des lois, celle de l'ordre, celle des gouvernements... Ceux qui sèment le vent recueillent la tempête... Les scènes affreuses qui viennent de se passer dans la Galicie seront sans doute pour le gouvernement autrichien une leçon instructive, et l'engageront, nous l'espérons, à changer le système qu'il paraît avoir adopté à l'égard des races et des populations diverses de son empire. La domination qui s'exerce par la division n'offre qu'une sécurité douteuse... »

Malgré le respect et la déférence avec lesquels le *Journal des Débats* parlait du gouvernement supérieur autrichien, celui-ci répondit par des insultes. Le *Journal des Débats* dédaigna l'insulte; mais il s'en vengea victorieusement en répondant : « Nous pouvons conseiller aux Polo-
« nais la prudence et la résignation, nous n'au-
« rons jamais le courage de les blâmer et de les
« condamner dans leurs entreprises les plus té-
« méraires. Nous sentons, qu'à leur place, nous
« ferions ce qu'ils ont fait..... »

De son côté, *l'Univers religieux* s'exprimait ainsi (Paris, 4 avril et 4 mai 1846) :

« Combien de fois les hommes les plus dévoués à la cause des vieilles monarchies ne se sont-ils pas écriés dans l'amertume de leur cœur : « *Les* « *rois s'en vont*. » Hélas! le contraste qui existe entre le passé et le présent ne justifie que trop ces douloureuses prévisions. Au commencement du dernier siècle, la royauté était si fortement enracinée dans les affections, dans les croyances, dans les mœurs, qu'elle semblait aussi indestructible que la société elle-même, et voici qu'aujourd'hui elle a perdu la foi, l'amour et le respect des peuples.

« Qui peut songer, sans frémir, aux conséquences d'un pareil changement? Dieu seul les connaît. Lui seul encore peut pardonner à ceux qui ont creusé cet abîme..... Jamais caste, jamais dynastie n'est morte que par sa faute... En 1772, la Russie, la Prusse et l'Autriche, profitant des dissentiments qu'elles avaient en grande partie suscités, s'emparent des riches provinces de la malheureuse Pologne, et le reste de l'Europe sanctionne de son silence cette effroyable violation du droit des gens. Allez leur dire que la morale publique est outragée, et ils vous répon-

dront que la morale n'a d'autre règle que leur volonté. Commise par eux, l'iniquité change de caractère ; elle sera sainte lorsque, avec l'Angleterre, ils se partageront, en espérance, le territoire français ; elle le sera encore, soit qu'en 1795, ils effacent de la carte ce qui reste de la Pologne, soit qu'en 1815 ils se distribuent les *âmes*, comme les chasseurs divisent entre eux les produits d'une heureuse journée. L'épée est toujours l'épée : voilà leur véritable Dieu. Et après cela ils s'étonnent lorsque les sujets les prennent au mot et finissent par croire qu'il n'en existe point d'autre !...

« S'il est un Cabinet qui affecte une profonde aversion pour les idées nouvelles, c'est assurément celui de Vienne. C'est, il faut le dire encore, celui qui s'effraie le plus de la liberté de conscience, telle que la veut, que la comprend l'Église. Ni nos anciens procureurs du roi, ni Napoléon Ier, dans ses articles organiques, ni M. Isambert lui-même, dans le plus fort de ses rêves, n'ont imaginé un pareil luxe de surveillance et de rigueurs..... L'Autriche semblait offrir le type du despotisme paternel, c'est-à-dire de ce despotisme qui a plutôt le désir de conserver sa force que d'en user. Eh bien ! c'est elle qui vient de porter

au principe monarchique le plus rude coup qu'il ait peut-être reçu de nos jours. On connaît les atrocités commises en Galicie.

« Les annales sanglantes de notre première révolution ne présentent rien de pareil au soulèvement des paysans contre le droit de propriété. On est coupable, dans ce malheureux pays, pour peu que l'on possède, et les agents du pouvoir autrichien récompensent les assassins. Les têtes ont été comptées, comme en Turquie, ou, à leur défaut, les oreilles. Les autorités autrichiennes ont laissé tout faire, elles n'ont rien réprimé. De jugement, point : un tribunal, même révolutionnaire, laisserait échapper quelques innocents ; il épargnerait l'enfance, il ferait souvent grâce au sexe ; il condamnerait seulement sur la foi de quelque indice, de quelque soupçon. Malheureux propriétaires de la Galicie, vous en êtes réduits à soupirer après un Fouquier-Tinville, à envier le sort des prisonniers de notre Conciergerie ! Il fallait *dénationaliser* vos serfs à tout prix, il fallait en faire autre chose que des Polonais, afin qu'ils repoussassent les pères qui allaient *peut-être* les rappeler à eux. Une politique impitoyable, mais aveugle, les a gorgés de votre sang, et vos dépouilles ont été le gage et le prix de leur fidélité.

« Il est sans doute possible que l'Autriche, en recourant à ces moyens ultra-montagnards, n'ait pas prévu l'exécution plus que littérale de ses instructions. Il est possible encore qu'elle ait espéré que des dénégations formelles en imposeraient à l'Europe ; mais l'obéissance passive qu'elle exige a aussi ses exagérations, qui tournent toutes au profit du mal. En outre, l'empereur de Russie, lui-même, s'est récemment chargé de montrer ce que valent les affirmations impériales. D'ailleurs, *l'Observateur autrichien* est un témoin trop suspect pour que l'opinion publique se laisse abuser par des démentis conçus en des termes tels, qu'avec une sagacité ordinaire, tout juge d'instruction y verrait un commencement d'aveu. Ainsi, les plus cruels amis de l'ordre qui subsiste encore, les détracteurs les plus acharnés des vieilles monarchies, peuvent renvoyer les reproches qu'on leur adresse à ces monarchies elles-mêmes. Il y a là un danger immense. Vienne, livrée à l'anarchie par des anarchistes de profession, eût été un événement à jamais déplorable, mais la Galicie abandonnée à la fureur de ses paysans par le gouvernement lui-même, est un mal bien autrement grand. C'est un principe brisé, une garantie perdue, une es-

pérance trompée ! Quel triomphe pour les doctrines des communistes ! Toutes les portes de l'Autriche seraient ouvertes pendant un demi-siècle à nos plus mauvais livres, que la maison de Lorraine-Habsbourg en souffrirait moins ! Puissent les rois ouvrir enfin les yeux et comprendre que la justice est la condition de leur existence. Quand l'iniquité siége sur le trône, elle pénètre rapidement partout, et les iniquités qu'elle provoque lui apportent bientôt son châtiment. Le souverain est puni par ceux que son exemple a corrompus.....

« Nous accepterons, si l'on veut, la version officielle des événements de Galicie. Nous admettrons que le Cabinet de Vienne n'a commandé aucun de ces massacres qui viennent d'épouvanter l'Europe, il n'en demeurera pas moins vrai que, depuis le partage de la Pologne, il a incessamment travaillé à détruire l'influence des seigneurs sur les paysans, et qu'à la première occasion, les haines si laborieusement amassées ont produit une effroyable explosion. L'existence de la tactique qui a produit de pareils résultats est désormais acquise à l'histoire, et l'on ne saurait douter que les agents chargés de la mettre en œuvre n'aient été bien aises de donner une

preuve officielle du succès de leurs longs efforts.

« La dernière insurrection polonaise n'a eu ni la durée ni l'éclat du mouvement de 1831. Quelques jours ont suffi pour la comprimer, et c'est à peine si elle a pu franchir les étroites limites de la *République de Krakovie*. Sous le rapport militaire, elle n'a donc été qu'une simple émeute, et cependant elle semble destinée à exercer sur la direction politique de l'Europe une très-grande influence.

« ... L'Autriche s'est placée dans une position des plus périlleuses. On en sera convaincu, si l'on songe, d'une part, à la prompte et complète répression de l'insurrection de Krakovie ; de l'autre, au petit nombre de Galiciens qui étaient disposés à se joindre aux fugitifs de Podgorze.

« On parle de complots, sans doute, et de papiers saisis ; mais le danger était pour les conspirateurs et non pour le gouvernement, puisque le peuple les avait en horreur. Les autorités locales devaient donc s'occuper beaucoup plus de les protéger contre les vassaux que de les contenir, sauf à les châtier ensuite. Voilà ce qu'incontestablement elles n'ont pas fait, et ce que d'abord, au moins, elles auraient pu faire. L'Europe donc n'a pas été injuste en les accusant

d'une complicité qui, nous en convenons, serait difficile à expliquer, si on ne l'attribuait pas aux motifs suivants :

« Les révolutions qui commencent n'ont guère d'avenir lorsqu'elles ne trouvent aucun aliment, soit dans les passions, soit dans les intérêts de la multitude. Jusqu'ici les Polonais s'étaient soulevés afin de reconquérir leur nationalité, et l'amour de la patrie, unissant les pauvres aux riches, les amenait sur le même champ de bataille pour vaincre ou pour mourir ensemble. N'aura-t-on point pensé qu'il y aurait une habileté suprême à diviser ces deux classes, à lancer la seconde contre la première, à se servir de la force brutale pour dompter la force intelligente? C'était opposer les idées révolutionnaires aux idées révolutionnaires par une combinaison que Machiavel n'avait point prévue, et dont, à juste titre, il aurait été fier. Nous voulons croire, pour l'honneur de l'humanité, qu'un pareil système ne s'est nettement présenté à la pensée d'aucun souverain, ni même d'aucun ministère; mais qui oserait nier qu'à l'insu, si l'on veut, soit de la Cour de Vienne, soit de ses agents, ce système n'ait reçu une aussi complète réalisation que s'il avait été prémédité d'avance? Avec de pareils

faits à sa charge, si innocent que puisse être le gouvernement autrichien, il doit s'attendre, ici-bas, au sort qui lui serait réservé s'il était véritablement coupable.

« Nous ne parlerons pas de la désolation d'une grande partie de la Galicie ; car ce malheur, s'il était seul, serait réparé à la longue, et, après une année de famine provoquée par la suspension des travaux agricoles, viendraient des temps plus prospères. Mais il sera bien plus difficile de rendre aux classes supérieures leur ancienne foi dans la protection du gouvernement, et de faire perdre aux classes inférieures le souvenir des saturnales, qu'à leurs yeux, du moins, il a sanctionnées et applaudies. Une *jacquerie* commencée par le peuple est déjà d'un assez mauvais exemple ; que sera-ce d'une *jacquerie* autorisée par le pouvoir et récompensée par ordonnance ? L'une est formellement anarchique ; l'autre a pour auteurs les représentants mêmes de l'ordre, et ceux qui seraient appelés à y prendre part, si elle devait se répéter, consentiraient difficilement à attendre l'heure et le moment choisis par le fonctionnaire dont ils relèvent. Malheur au gouvernement placé dans des conditions telles que l'opinion pourra, sans trop d'injustice, le supposer

capable de chercher, au besoin, son salut dans l'emploi de semblables moyens! Il finira par avoir tout le monde contre lui, et ceux qui ne veulent pas être pillés ou massacrés, et ceux qui attendent, sans le recevoir, le signal du meurtre et de la rapine.

« Beaucoup plus que le *panslavisme* ou le désir d'obtenir des institutions nouvelles, les désastres de la Galicie ébranleront la puissance morale de l'Autriche dans son empire déjà si chancelant, et, par cela même, elle recherchera avec une anxiété croissante la périlleuse bienveillance de la Russie. La princesse Olga-Nicolaevna aurait eu peut-être un autre époux si Krakovie s'était soulevée un an plus tôt, et que les mêmes crimes, en excitant l'animadversion de l'Europe occidentale, fussent venus ajouter leur détestable influence aux nombreux ferments de discorde qui existent déjà en Allemagne. Que la France et l'Angleterre se tiennent pour averties. Si elles n'y prennent garde, les conséquences de la dernière insurrection polonaise seront toutes au profit de la politique russe en Orient ou des doctrines communistes en Allemagne, et, par conséquent, de l'Europe entière ! »

La Quotidienne et *la Gazette de France* éle-

vèrent aussi la voix et exposèrent les considérations suivantes :

(Paris, 6 mars 1846.)

« Si quelque chose devait nous surprendre dans les événements de Krakovie, c'est qu'ils aient tant tardé à se produire.

« Combien de fois n'avons-nous pas dit aux Cabinets de l'Europe : « *Vous dormez ! prenez* « *garde que ce ne soit d'un sommeil de mort !* » On ne nous écoutait guère : les hommes d'État ont tant de raisons de croire à l'éternité de leurs délices !

« Un des motifs de sécurité pour eux, il faut le dire, a été précisément ce qui devait être un motif d'inquiétude et d'alarme.

« Nous sommes vos gendarmes ! » ont dit sur tous les tons les hommes de ce régime à la vieille Europe : « *Nous sommes de la révolution ; mais* « *nous vous délivrerons de la révolution. Nous* « *seuls pouvons remplir cet office, précisément* « *parce que nous sommes ce qu'on nous reproche* « *d'être.* »

« Et là-dessus la vieille Europe s'est retournée sur sa couche de fleurs. Quelques voix solitaires lui criaient que la sécurité était fatale : elle n'é-

coutait pas ; ou bien si çà et là des bruits révolutionnaires se faisaient entendre, la vieille Europe, se levant en sursaut, appelait à soi des canons, pensant qu'entourée de canons, elle pouvait retomber dans son doux sommeil.

« La vieille Europe n'a pas vu que ceux qui lui promettaient de la délivrer de la révolution étaient eux-mêmes la révolution.

« L'explosion de la Pologne n'est donc pas une chose qui nous surprenne ; elle est dans l'ordre logique des choses que l'Europe doit attendre, sous quelque forme qu'elles apparaissent. L'Allemagne, avec son esprit de rêverie, a eu ses essais de désordre intellectuel, et ce mal la rongera longtemps encore. Le Nord est travaillé par des ferments d'une autre sorte, et sans doute les États vont attaquer ces tristes désordres par des moyens d'extermination et de vengeance. Tristes expédients pour sauver la société ! On tuera les hommes : Tuera-t-on les idées ?

« Non ! il faut que l'Europe le sache ; elle s'est depuis très-longtemps fourvoyée. Elle a constitué l'ordre sur une certaine base purement matérielle ; elle a réduit la politique à une affaire de police extérieure ; elle a pris en pitié les principes sociaux, théories, utopies, rêveries de journa-

listes, comme disent les grands politiques qui ne remueraient pas une paille dans une société moderne transformée. Et après! les États ont-ils été plus affermis? On le voit.

« Autre remarque. Des révolutions se sont faites, des pouvoirs nouveaux ont paru. L'Europe a dit : « C'est bien! saluons ces pouvoirs nou« veaux! » Et puis elle s'est tenue en repos. Mais l'esprit humain ne fait pas de la sorte ; il marche, lui, il marche toujours. Si une révolution est bonne ici, elle est bonne là. De quoi s'agit-il? de réussir. Réussissons.

« Il s'ensuit que la vieille Europe est dans la situation la plus fausse et la plus périlleuse qui se puisse voir. Nous tremblons que ces malheureux conjurés et tous ceux qui les suivent ne se soient exposés à des représailles terribles ; mais le principe de la lutte n'en sera pas moins vivant, et l'Europe est ainsi menacée de crimes sans terme.

« Et encore, voyez les contradictions! C'est la police de M. Guizot, nous dit-on, qui a saisi la conspiration de Posen et qui l'a révélée au roi de Prusse. Mais quoi! la Chambre de M. Guizot envoyait l'autre jour à la Pologne sa quinzième excitation. Qu'est-ce que ces contrastes? Est-ce qu'on se joue ici du sang des peuples?

« Tout cela navre le cœur. On dit que la logique n'est rien dans la politique humaine ; c'est l'idée fixe de M. Guizot dans tous ses livres. Eh bien! nous disons que la logique est tout, au contraire. C'est la logique qui produit ces scandales et ces malheurs. Que l'Europe soit dans le vrai, et il n'y aura point de conflit. Que la puissance politique repose sur des bases incontestables, et il n'y aura point de cris de révolte. Que la liberté humaine ait son principe dans le ciel, qu'elle soit, ainsi que nous l'avons dit, le *droit divin*, et elle ne se manifestera point par des crimes. L'Europe a matérialisé l'ordre; elle l'a, par conséquent, soumis à toutes les entreprises des factions. Elle a faussé les rapports des hommes entre eux; elle a cru suppléer à toutes les lois morales par des organisations de police ou de force armée. Mais, par là, elle s'est établie dans un état de guerre intestine. La force matérielle n'est qu'un temps maîtresse; l'idée finit toujours par prévaloir : bonne ou mauvaise. Or, l'idée qui tend à l'empire aujourd'hui, qu'on ne s'y trompe pas, c'est l'idée de l'extermination de tous les pouvoirs. Cela se conçoit. Lorsque le pouvoir n'est qu'un fait, rien de plus, entendez-vous? il est tout simple que

tout l'effort de l'humanité tende à le briser.

« Théorie de journaliste, n'est-ce pas ?

« Eh bien ! expliquez donc sans cette théorie, si vous pouvez, je ne dis pas les révolutions de 89, mais les révolutions contre lesquelles, grands hommes d'État, vous vous débattez de votre mieux depuis quelque temps. »

Le 9 mars, *la Gazette de France* publia un article intitulé : *Politique générale : la nation polonaise et la nation française :*

« Quelles nobles nations que ces deux nations polonaise et française ! quel élan ! quel héroïsme ! Il n'est pas étonnant qu'elles aient été toujours sœurs, et que des rois et des reines français aient régné sur l'un et sur l'autre pays ! C'est le même sang, la même foi dans le droit et dans la justice. A Krakovie, on se lève sans songer aux millions d'hommes qu'on peut avoir sur les bras ! A Paris, on se forme en comité, on souscrit des secours sans songer s'ils arriveront. Ah ! qu'ils sont coupables les gouvernements qui ne dirigent pas de pareils peuples dans les voies de la générosité et de la gloire !

« Les Polonais meurent pour le rétablissement de la Pologne ; c'est pour le rétablissement de la Pologne que les Français doivent agir.

« Le régime actuel a laissé succomber la Pologne en 1831, et après la *nuit du* 15 *août*, M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères, a dit ces mots que l'histoire n'oubliera pas : l'*ordre règne à Warsovie*. Pour les doctrinaires, l'héroïsme est du désordre. Il est donc bien certain que, pour délivrer la Pologne, il faut que la France agisse et parle d'elle-même.

« Demander des secours diplomatiques ou militaires à ce régime-ci, c'est invoquer l'impossible.

« L'action des amis de la Pologne doit donc consister à obtenir en France un état de choses qui rende possible le secours diplomatique et même militaire.

« Un comité pour demander une assemblée nationale en France, voilà la seule chose, dans ce moment, qui puisse servir la Pologne !

« Nous adjurons tous les hommes de cœur de s'unir à ce mouvement, au succès duquel nous consacrons tous nos efforts. »

En Angleterre, voici comment s'exprimait le *Times* :

« Quoique l'insurrection polonaise n'ait jamais eu la moindre chance de succès et doive être ergardée comme une explosion causée par le désespoir plutôt que comme une levée de boucliers na-

tionale ayant pour but une grande idée politique, cependant on ne saurait douter que ce court et fatal épisode dans l'histoire des malheurs de la Pologne, n'ait eu pour résultat de démontrer encore une fois l'influence indestructible que ce noble pays exerce sur les autres États du continent. Ce n'est pas à Warsovie ou à Krakovie, c'est à Vienne, à Berlin et à Pétersbourg qu'il faut examiner les conséquences de cet orage.

« Le gouvernement autrichien a été celui qui en a le plus souffert. Les scènes dont la Galicie a été le théâtre sont une honte pour une nation civilisée, car elles ont fait voir un gouvernement absolu incapable de protéger la vie de ses sujets, et l'excès de la licence populaire dans un pays où il n'y a pas une ombre de liberté. L'empire autrichien n'est pas assez robuste pour supporter impunément de pareilles atteintes. Ne pouvant pas l'éteindre, il s'efforce de pallier la conflagration souterraine de la Pologne, il surveille avec la plus inquiète jalousie l'état de l'Italie, et il voit avec une appréhension plus vive encore, l'expression de l'opinion publique en France. Or, ces appréhensions auront pour résultat définitif d'unir plus étroitement le cabinet de Vienne à la politique de la Russie.

« Quant à la Prusse, les mesures prises par son gouvernement pour faire avorter l'insurrection dans le duché de Posen, ont été beaucoup mieux calculées et plus efficaces que celles adoptées par l'Autriche. Toutefois, le gouvernement prussien, comme celui de l'Autriche, est contraint, par les conséquences de sa complicité au crime commis par les puissances sur la Pologne, de se traîner à la remorque de la barbare politique de la Russie. »

IV

Discussions parlementaires en France et en Angleterre. — Actes officiels du Gouvernement autrichien récompensant les massacreurs, et autres pièces y relatives.

Des événements d'une si grande importance devaient nécessairement fixer l'attention des parlements français et anglais. Depuis 1831, les Pairs et les Députés français ne cessèrent de protester contre l'oppression de la Pologne en votant des amendements favorables à la nationalité de ce pays. A cette occasion, les Polonais réfugiés, résidant à Paris, écrivirent et signèrent, le 12 mars 1846, l'Adresse suivante, qui fut remise, le 14 mars, à tous les Pairs et à tous les Députés :

« Messieurs les Pairs et messieurs les Députés,

« Vous avez eu sous les yeux, pendant quinze ans, le tableau des cruautés et des mesures sanguinaires mises en œuvre pour le renversement de tout ordre moral et social en Pologne, sous la

domination du Tzar, exemple en partie suivi, quoique avec des apparences de modération, par les deux autres puissances spoliatrices, mais dont les tendances n'étaient ni moins iniques, ni moins subversives.

« Et, à cet effet, ainsi que pour faciliter à l'autocrate, insatiable du sang polonais, les moyens du plus prompt accomplissement de cette œuvre de destruction, inouïe dans les fastes du monde, ces puissances se sont liées, depuis la révolution de Pologne, en 1830, par de nouveaux traités pour l'extradition des victimes qui chercheraient à échapper à la vengeance du tyran. Aucun engagement envers les puissances, aucune considération envers les peuples et l'humanité, aucun des cris qui appelaient le Tzar Nicolas au ban de l'opinion publique ne les arrêtaient dans cette voie d'iniquité.

« Mais la nation, qui n'a pas perdu sa dignité avec son honneur, est toujours prête à ressaisir ses droits, au risque de tomber sous le glaive exterminateur de l'ennemi plutôt que de se voir plongée avec toute sa génération dans la dégradation et l'esclavage.

« Telle est, Messieurs, en ce moment, la situation de l'antique royaume de Pologne. Ce

n'est pas l'exemple ou le cri du soulèvement sorti de quelque coin de terre, ce n'est pas l'espérance d'un secours quelconque au milieu d'une paix profonde, c'est l'amour de la religion, de la patrie, de la liberté, c'est le bon droit d'un côté; de l'autre, la tyrannie la plus atroce, la plus raffinée, la plus spoliatrice qui ont provoqué cette nouvelle lutte si inégale et si désespérée. Déjà le sang coule à grands flots sur ce sol qui fut pendant des siècles le gardien de la chrétienté, des libertés et de la civilisation européenne; et nos frères n'ont plus, cette fois, que la poitrine nue à opposer à toute la puissance armée de trois ennemis acharnés à leur destruction. Les hommes de tous les états, de toutes les classes, combattent dans les mêmes rangs; les femmes saisissent, de leurs faibles bras, les armes pour venger leurs outrages; et si encore quelque indice de désunion s'est manifesté dans leurs rangs, si encore quelques égoïstes, insensibles aux maux de leur patrie, sont restés spectateurs indifférents de la lutte sanglante qui vient de s'engager, il faut tenir compte des moyens de démoralisation et de dépravation que l'ennemi tient dans ses mains depuis trois quarts de siècle! Nous avons confiance que la Providence divine, qui dirige les destinées des

nations, inspirera les enfants de la même patrie, versera dans leurs cœurs l'amour et la concorde, et les unira dans un faisceau par le lien des intérêts communs pour le triomphe de notre sainte cause.

« Malgré toutes les luttes que la Pologne a provoquées et soutenues jusqu'à ce jour pour ressaisir ses droits, pour redevenir une nation indivisible et indépendante, aucune ne peut entrer en comparaison avec les événements présents, dont l'histoire du monde connu n'offre pas d'exemple.

« Nous savons, Messieurs, que l'aspect imposant que présente en ce moment l'infortunée Pologne remue tous les esprits généreux d'une nation grande et héroïque ; qu'il fait battre tous les cœurs de crainte et d'espérance ; qu'il fait revivre toutes les sympathies, tous les souvenirs ineffaçables sur vos monuments de gloire, comme impérissables parmi les ossements de vos pères.

« Mais il y a quelque chose de plus grand, un intérêt plus puissant qui parle en faveur de notre cause : c'est d'abord l'intérêt de l'humanité outragée dans tous ses droits ; c'est la dignité des nations et celle des souverains, blessée à la vue du carnage d'un peuple entier, sans distinction

d'âge, de sexe ou d'état, commandé par un *souverain apostolique,* dont la capitale fut sauvée par les ancêtres de cette même race qui tombe, dans ce moment, victime de sa colère : *massacre épouvantable!* organisé et exécuté par des suppôts. Ensuite, c'est l'intérêt même de cette prospérité qui se manifeste dans la belle Europe par les progrès rapides de sa civilisation, de son industrie et de ses améliorations journalières que les arts et les sciences font naître sous les auspices des gouvernements sages et modérés. Car, tant qu'il y aura une partie de Pologne asservie, l'Europe sera toujours assise sur un volcan ; car tous les efforts d'une politique raffinée ne sauraient détruire la sympathie des peuples qui nous est acquise et assurée pour toujours.

« La main divine qui dirige notre grand droit social réserve peut-être à une génération plus heureuse la fin de cette lutte. Mais si le jour de la justice n'est pas encore venu, si nous succombons dans cette lutte effroyable, serait-il dans la nature des choses de résister encore longtemps à un combat aussi terrible, que le féroce Nicolas poursuit avec ses alliés pour l'extirpation de notre nationalité, pour l'extermination des races entières ? Alors, Messieurs, viendra peut-être ce

jour redoutable prévu par cet ami de l'humanité et de la Pologne, qui, dominé par l'idée du relâchement du lien social dans tous les États de l'Europe, tournait ses regards attristés vers le septentrion pour en voir sortir de belliqueux barbares, seuls capables, dans leur austère ignorance, de réduire en poudre l'odieuse décrépitude des nations occidentales, vainement chargées de luxe et de savoir. Alors seulement on se souviendra que la Pologne seule préserva l'Europe des cent vingt invasions consécutives des Tatars qui, depuis Gengiskhan, venaient se briser contre le rempart des poitrines de nos pères.

« La première iniquité exercée sur la Pologne, de même que le premier crime de l'homme sur la terre, attira tous les bouleversements qui ont affligé l'Europe pendant un quart de siècle. Cette vérité a été reconnue par les premières capacités politiques, qu'on ne peut pas suspecter d'excès de libéralisme ni de partialité en notre faveur ; et les troubles incessants qui se sont succédé depuis que les grands juges du congrès croyaient avoir établi l'ordre en Europe, en sont une nouvelle preuve incontestable et appellent la plus prompte expiation de ce crime politique.

« C'est en présence d'événements aussi graves,

dans l'émotion de nos cœurs qui battent pour nos frères, et dans l'impossibilité momentanée de leur porter le secours de nos bras, que l'émigration polonaise se trouve réduite à élever sa voix vers vous, persuadée de trouver dans votre organe un appui que la dignité d'une grande nation lui impose, que l'humanité appelle, que l'intérêt général des peuples commande. Mais, Messieurs, faire cesser le carnage sans faire prévaloir les droits de l'antique Pologne, c'est le nourrir et le faire revivre avec plus de force et de cruauté. Et ce n'est pas un simulacre du royaume tel que fut celui du congrès de Vienne en 1815, qui peut amener le calme des passions et l'oubli des outrages !

« Gloire à la nation qui, la première, pèsera de toute sa puissance sur les futures destinées de la Pologne et la pacification de l'Europe ! »

BADOWSKI (Michel).
BAGINSKI (Stanislas).
BIELSKI (Dominique).
BIERNAÇKI (Aloïs), député.
BOROWSKI (Ignace).
BOROWSKI (Joseph).
BUYWID (François).

CHODZKO (Léonard).
CHODZKO (Félix-Napoléon).
CHOYNAÇKI (Stanislas).
CHYLINSKI (Jean).
CZECHOWSKI (Charles).

DMOCHOWSKI (Henri).
DOMBSKI (Eugène).

DWERNIÇKI (Joseph), lieutenant-général.
DWERNIÇKI (Louis).
DZIEDZIÇKI (Valentin).

EYTMIN (Stanislas).
EYTMIN (Thadé).

FALINSKI.

GABRYELSKI (Joseph).
GASZYNSKI (Constantin).
GAWRONSKI (Stanislas), général.
GOLEMBIOWSKI.
GORDASZEWSKI (François).
GORDON.
GOSZCZYNSKI (Séverin).
GROCHOWSKI (Vincent).
GRUZEWSKI (Jules).
GUTMANN (Léon).

HLUSZNIEWICZ (Antoine), nonce à la Diète de Pologne.
HULANICKI (Wladislas.)

JANOWICZ (Antoine).
JAROSZEWICZ (Jean).
JAROSZEWSKI (Henry).
JASKIERSKI (Joseph).
JGRASIEWICZ (Maximilien).

KIRKOR (François), capitaine.
KOLAKOWSKI (Thomas).
KOLLUPAYLO (Lucien).
KOLOSOWSKI (François).
KONARZEWSKI.
KOSKOWSKI (J.)
KRAUSHAUER (R.)
KROLIKOWSKI (Charles).
KUPROWICZ (J.)
KUROWSKI (Ferdinand), colonel.
KUTZNERY (J.)
KWASKOWSKI (Erazme).

LAUDANSKI (Michel).
LEDOCHOWSKI (Jean), nonce à la Diète.
LEDOCHOWSKI (Martin).
LEWINSKI (Jean).
LOCCI (Théodore).
LOPATTA (Charles).

MACEWICZ (Stanislas), major.
MALANKIEWICZ (Charles).
MALINOWSKI (Jacques), nonce à la Diète.
MASLOWSKI (Denis), major.
MIERZEIEWSKI (Nicolas).
MILACZEWSKI (Antoine).
MLYNSKI (Alexandre).
MOROZ (Grégoire).

NENDZYNSKI (Joseph).

OLSZEWSKI (Antoine).

ORZESZKO (Nicolas).
OSSOWSKI (André).
OSTROWSKI (Jean).

PLAGOWSKI (Louis), colonel.
PODOWSKI (Stanislas).
POSTAWKA (Valérien).
POSWIK (Samuel-Louis).
PROCHOWSKI (Théophile).

REITZENHEIM (Joseph).
ROGALINSKI.
ROGUSKI (Alexandre), major.
ROSZKIEWICZ (Félix), colonel.
ROSZKIEWICZ (Cyprien), major.
RZEWUSKI (Thomas).

SCHROK (Charles).
SKINDER (Antoine).
SKRZYNECKI (Joseph).
SLUBICKI (Vincent), major.
SZNAYDÉ (François), général.
SZNAYDERSKI (Antoine).
SZOSTAKOWSKI (Emile).
SZYDLOWSKI.

TOPCZEWSKI (Antoine).
TRZCINSKI (François), nonce à la Diète.
TRZCINSKI (Laurent).
TYMOWSKI (Thomas-Cantorbéry), nonce à la Diète.

WALTER (Joseph).
WASKIEWICZ (Joseph), capitaine.
WILCZEWSKI (Matthieu).
WOLLOWICZ (Laurent).

ZABOROWSKI.
ZALESKI (Bohdan), nonce à la Diète.
ZALESKI (Joseph), major.
ZARCZYNSKI (Aimé), nonce à la Diète.
ZUKOWSKI (Théophile-Louis)
ZYZNIEWSKI (Daniel-Théodore).

Plusieurs voix éloquentes se sont élevées pour flétrir la conduite de l'Autriche dans ces mémorables discussions parlementaires. Ne nous écartant jamais de la vérité et redoutant jusqu'à l'ombre de l'exagération, nous nous bornons à

demander aux faits de prouver tout ce que nous avançons. Nous adoptons encore le système qui nous a guidé dans le chapitre précédent. Ainsi, nous ne transcrivons que les discours prononcés aux deux Chambres par des membres légitimistes, monarchiques, conservateurs et catholiques, c'est-à-dire par ceux qui pouvaient et devaient même appuyer l'Autriche monarchique, conservatrice et catholique !

A la séance du 13 mars 1846, à la Chambre des Députés, le marquis de La Rochejacquelein prononçait ces paroles :

« Messieurs, je sens combien ma position est « difficile, combien elle est délicate, lorsqu'il « s'agit de parler d'une question que l'on a nom« mée *révolutionnaire.* Pour moi elle n'est pas « *révolutionnaire;* c'est une *question nationale*, et « je ne reconnais à quiconque dans cette Chambre « le droit d'en parler plus qu'à moi.

« C'est une *question de nationalité*, et de natio« nalité d'un grand peuple, qui, dans tous les « temps, sous l'ancienne monarchie et depuis, « tant que la France a combattu, a toujours mar« ché avec la France.

« Je craindrais de dire de ces choses qui pas« sent pour une excitation dans des moments

« peut-être malheureux pour la Pologne; je « craindrais, d'un autre côté, d'affaiblir l'énergie « de ceux qui en ont encore dans le cœur, ne « fût-ce qu'une énergie d'espérance, et cepen- « dant, en présence des événements qui viennent « de se passer en Pologne, en présence de ce pays « qui demande, soit par l'insurrection, soit par « ce qu'il a de plus sacré dans le cœur, dans le « sentiment de dévouement pour son pays, qui « demande et sa religion et sa patrie, il est im- « possible, Messieurs, que nous ne soyons pas « émus, et que la tribune française ne retentisse « pas au moins de quelques paroles de sympathie « pour les malheureux Polonais, quand depuis « quatorze ans la tribune de la Chambre des Dé- « putés, depuis quatorze ans la tribune de la « Chambre des Pairs, ont apporté des vœux « unanimes en faveur de la Pologne. Quatorze « adresses de la Chambre des Députés, quatorze « adresses de la Chambre des Pairs ont manifesté « l'intention, la volonté formelle de la France de « protéger, de soutenir, de maintenir la *nationa- « lité polonaise*. Messieurs, qu'y a-t-il eu de bien « sérieux, je demande pardon de cette expres- « sion, qu'y a-t-il eu de bien sérieux dans ces « vœux qui sont arrivés à la Pologne comme

« pour inscrire une épitaphe annuelle sur son « tombeau?

« Que pouvait-on faire et qu'a-t-on voulu? Le « gouvernement qu'a-t-il pu faire?

« Je dirai, et je ne suis pas suspect en le di- « sant, que le gouvernement aurait voulu faire, « j'en suis convaincu, ce que toute la France « voulait en même temps; je crois que toute la « France, je crois que toutes les opinions, que « tout le monde en France est sympathique aux « Polonais. *(Adhésion générale.)*

« Mais ce qu'il aurait voulu faire, l'aurait-il « pu? quelqu'un le pourrait-il? Je ne le crois pas. « Je crois que ce qu'on a fait jusqu'à présent a été « complétement inutile, que ce qu'on a fait était « dangereux même. *(Rumeurs négatives.)* Vous « dites que non; j'entends des murmures dans « cette Chambre. *(Non! non!)*

« Vous croyez avoir fait une chose utile. Si « vous avez fait une chose utile, il faut la soute- « nir; si vous avez fait une chose inutile, il ne « faut pas recommencer.

« Si vous avez fait une chose utile, mais agis- « sez donc lorsque vous n'avez pas besoin de la « Pologne, ou si vous attendez que vous ayez « besoin d'elle, de quel nom peut-on appeler de

« pareils actes? Comment! vous excitez un pays,
« vous lui donnez des espérances quand vous
« n'en avez pas besoin, et le jour où il agit sans
« vous et quand vous n'avez pas besoin de lui,
« vous l'abandonnez pour attendre le jour où
« vous pourriez vous servir de lui! Ce serait de
« la lâcheté, et la France n'a pas de pareils sen-
« timents!

« Il faut, Messieurs, ou appuyer la Pologne
« quand vous avez besoin d'elle, ou vous taire
« quand vous êtes impuissants. Voilà quelle est
« la marche que vous avez à suivre. Toute autre
« marche est compromettante pour la nationalité
« polonaise qui vous intéresse tant et compromet-
« tante pour l'honneur français.

« Je disais tout à l'heure que je ne reconnais-
« sais à personne dans cette Chambre plus de
« droit qu'à moi de défendre une cause natio-
« nale; mais je crois que nous avons tous ce
« même droit, j'en suis convaincu. *(Rumeurs.)*
« Permettez, Messieurs, je vous comprends et je
« vais vous répondre. Nous sommes séparés par
« certains principes, mais le principe de *nationa-*
« *lité* est la première de toutes les *légitimités*.
« *(Mouvement. Très-bien!)* Nous sommes tous
« d'accord. Eh bien! puisque nous sommes tous

« d'accord, au moins sur ce principe, permettez-
« moi de me croire autant de droit qu'à vous de
« le défendre.

« Dans la situation actuelle, que pouvons-nous
« faire en faveur de la Pologne? Toujours des
« vœux, et malheureusement des vœux stériles!

« Mais au moins, dans ce qui se passe en Po-
« logne, y a-t-il un de ces enseignements pour
« les peuples, de ces enseignements pour toutes
« les opinions, contre lesquels les hommes géné-
« reux doivent s'élever avec la plus vive indi-
« gnation. Comment! il serait vrai, et c'est là
« ce qui fait l'objet de mes interpellations; com-
« ment! il serait vrai que dans un gouvernement
« monarchique, des ordres auraient été donnés
« par lesquels la tête des propriétaires, des prêtres
« et des nobles serait mise à prix à 25 francs!
« Comment! on aurait excité les paysans à se
« soulever contre les propriétaires, contre les
« prêtres et les nobles, moyennant 25 francs de
« récompense par tête apportée! Mais si un gou-
« vernement monarchique en Europe peut com-
« mettre une pareille infamie, je ne sais quelle
« impression les hommes monarchiques doivent
« tous éprouver. Quant à moi, je me trouverais
« fort embarrassé de répondre aux accusations

« qui seraient portées par les gens qui viendraient
« nous dire : « Vous n'avez rien à nous repro-
« cher ; car si nous tuons nous ne payons pas et
« vous payez ! »

« Messieurs, je regarde ces faits comme cer-
« tains ; je vois qu'en Europe, que dans un pays
« civilisé, dans une monarchie, les têtes des pro-
« priétaires, des prêtres et des nobles ont été
« mises à prix ; je le dis, non-seulement sur la
« foi de tous les journaux même censurés qui
« arrivent d'Allemagne, mais sur la foi des cor-
« respondances particulières et émanées des gens
« qui avaient évité les massacres. Je me demande
« alors si la tribune française ne doit pas pro-
« tester contre de pareilles infamies, contre de
« pareils actes d'inhumanité, je me demande si
« les gens monarchiques doivent laisser passer
« de pareilles horreurs sans venir protester à cette
« tribune. Eh ! Messieurs, où en serions-nous
« si avec ces sentiments de fraternité générale à
« la tête desquels vous voulez mettre la France,
« la France n'était pas la première à protester ?
« Quand il s'agit même de la Pologne, je ne viens
« pas protester en faveur des insurrections, je ne
« viens pas donner des encouragements à des
« mouvements que je ne connais pas ; je viens

« parler d'une question d'humanité, je viens pro-
« tester contre des actes d'une barbarie atroce,
« contre lesquels, je l'espère, le gouvernement
« lui-même protestera ! »

Puis le comte de Mornay disait :

« ..... Je suis heureux de voir régner dans
« cette enceinte une unanimité parfaite entre le
« gouvernement et les Chambres pour réprouver
« des faits qui, malgré les dénégations de M. le
« ministre des affaires étrangères, ne sont mal-
« heureusement que trop vrais. Oui, Messieurs,
« les massacres d'exécrable mémoire qu'on a si-
« gnalés ont effectivement existé et se continuent
« peut-être encore. Eh bien ! il faut que du haut
« de cette tribune l'anathème soit lancé contre
« les bourreaux ; il faut que honte et opprobre
« s'attachent à jamais aux instigateurs et aux
« auteurs, quels qu'ils soient, d'une boucherie
« dont les temps les plus barbares n'offrent pas
« d'exemples. Il faut enfin qu'au défaut d'une
« démonstration impossible, je le sais, une pro-
« testation vienne les flétrir. Messieurs, ce n'est
« pas seulement un sentiment de sympathie pour
« la Pologne qui m'appelle à cette tribune ; c'est
« aussi le sentiment de la propre dignité de mon
« pays ; car il est impossible qu'en présence de ce

« qui se passe, qu'alors que nos propres intérêts « sont si intimement liés à l'existence de cette « malheureuse nation, et qu'il est si nécessaire « que tous les gouvernements conservent de la « dignité et de la loyauté dans leurs actes, il est « impossible, dis-je, que nous gardions le si- « lence !..... »

Enfin, le marquis de Castellane s'écriait :

« Messieurs, je ne viens pas à cette tribune « pour exprimer la sympathie pour le malheur « ou le respect pour le droit, c'est le sentiment « unanime de cette Chambre, et je n'ai pas besoin « de m'en faire l'humble interprète. Mais on a « discuté sur des faits; et quand un membre de « cette Chambre, ou par position, ou par hasard, « croit avoir des renseignements particuliers, il « me semble qu'il peut être de son devoir de « venir les produire à la Chambre..... J'ai lieu « de croire que les massacres dont on s'est entre- « tenu ces jours derniers dans Paris ne sont en « effet que trop certains, qu'ils sont plus consi- « dérables que la Chambre n'a peut-être encore « eu le temps de le savoir. Je suis en mesure de « citer quelques faits précis. Des bruits de jour- « naux sont des bruits de journaux ; les corres- « pondances sont souvent intéressées ; cependant,

« quand un gouvernement, directement intéressé « dans la question, laisse tenir à son organe accré« dité un langage tel que celui tenu par le journal « officiel, la *Gazette d'État de Prusse*, journal cen« suré dans l'intérieur de la Prusse elle-même ; « quand un organe aussi officiel, imprimé à Berlin « même, s'exprime avec la précision et les détails « que vous pouvez lire, il acquiert une authen« ticité suffisamment respectable ; la *Gazette « d'Augsbourg*, si dévouée à l'Autriche, donne des « détails horribles... J'ai cité mes documents ; la « Chambre appréciera leur valeur. J'ai cru qu'il « était utile de leur donner la publicité de cette « tribune... »

Le 19 du même mois de mars, cette question des massacres de Galicie et de l'occupation de Krakovie ayant été portée à la Chambre des Pairs, M. Guizot, comme ministre des affaires étrangères, cherchait à justifier le gouvernement autrichien et s'efforçait vainement à prouver qu'il était étranger à ces massacres. Alors, le comte Charles de Montalembert prononça, entre autres, ces mémorables paroles :

« ... Dans la dernière insurrection polonaise « qui vient de se terminer et dont je ne connais « ni les auteurs ni les motifs immédiats, il y a

« deux faits importants et nouveaux qui ont, je « le crois, pu occuper et contrister à juste titre « tous les hommes politiques, et surtout tous les « partisans et tous les amis de la Pologne. C'est « à ce titre que je veux surtout porter votre at- « tention sur ces deux points, sur ces deux faits « nouveaux.

« Le premier a été une certaine apparence de « ce qu'on appelle le communisme ; dans la seule « pièce officielle dont vous ayez eu connaissance « comme émanant de la Pologne autrichienne, « contre ce qu'on appelle, dans ce pays là, la « noblesse, et ce que chez nous on appellerait à « plus juste titre la classe des propriétaires fon- « ciers, car vous savez que c'est là le sens réel du « mot noblesse dans les provinces polonaises, « ces faits, pour être expliqués et compris, exi- « gent quelques détails sur un seul et même « sujet, sur les conditions des classes inférieures, « des classes rurales dans ce pays.

« Je ne reviendrai pas ici sur les détails qui « ont été donnés à l'autre Chambre par un jeune « et généreux membre du parti conservateur, « M. le marquis de Castellane, dont les paroles « sont sans doute encore présentes à vos esprits. « Il a parfaitement défini la distinction qui existe

« entre les trois grandes provinces, les trois « grandes divisions de la Pologne. Il vous a dit « qu'en Russie, les paysans étaient libres de leur « personne, mais corvéables ; qu'en Autriche ils « n'étaient pas libres, c'est-à-dire qu'ils étaient « attachés à la glèbe, et, à plus forte raison, « corvéables ; qu'en Prusse ils n'étaient ni at- « tachés à la glèbe, ni corvéables. Mais, ce « qu'il n'a pas dit, et ce que je vous demande la « permission de vous rappeler, c'est l'origine « de ces priviléges extraordinaires dans la posi- « tion des classes rurales de la Pologne prus- « sienne.

« Comment se fait-il que le paysan, dans la « Pologne prussienne, ne soit ni attaché à la « glèbe, ni corvéable, lorsque, dans le reste de « la Pologne, il l'est encore?

« Cela vient de ce que la Prusse, en 1815, a fait « ce que je ne craindrai pas d'appeler, sans au- « cune intention injurieuse, une sorte de loi « agraire ; elle a pris à la noblesse le tiers des « biens que cultivaient à son profit les paysans, « et le leur a attribué en toute propriété ; et en- « suite, elle leur a fourni les moyens de conclure « avec leurs maîtres un arrangement à l'amiable « pour acheter à prix débattu la propriété des

« deux tiers restants; et, pour faciliter la con-
« clusion et l'exécution de cet arrangement, on
« leur a accordé un délai de vingt-quatre ou
« vingt-huit ans.

« Voilà, Messieurs, ce qui n'a pas été dit; mais
« voilà ce qui a eu lieu. C'est un fait immense
« qu'une loi agraire, qu'un déplacement partiel
« de la propriété dans tout un pays, effectué par
« le gouvernement lui-même au profit des classes
« rurales. Je suis loin de le condamner: je suis
« loin de le blâmer : au contraire, j'aime à y
« reconnaître un de ces nombreux symptômes
« qui révèlent la supériorité morale et sociale de
« la politique prussienne en ce qui touche la
« Pologne sur la politique des deux autres na-
« tions co-partageantes, et je crois que les pro-
« priétaires polonais, après un premier moment
« de surprise, se sont tous réconciliés avec cette
« révolution rurale, l'ont adoptée de bonne foi et
« s'en sont bien trouvés.

« Mais, je vous le demande, Messieurs, si un
« pareil changement a été trouvé nécessaire par
« un gouvernement régulier et opéré par une
« des trois puissances qui s'étaient partagé les
« dépouilles de la Pologne, comment voulez-vous
« qu'un changement analogue ne se soit pas pré-

« senté comme nécessaire à l'esprit des insurgés
« polonais ?

« Je dis plus. Il n'est pas besoin d'être insurgé
« pour avoir cette idée. Tous les Polonais sentent
« la nécessité, la justice et l'urgence d'un chan-
« gement radical dans la position des classes
« rurales. Ce changement a été proclamé par
« tout le monde en Pologne ; tous les Polonais
« ont reconnu la nécessité de relever la condition
« des paysans, de les rendre propriétaires d'une
« partie du sol qu'ils cultivent.

« C'est là, encore une fois, c'est là ce qui a été
« fait par la Prusse, ce qui a été demandé, ré-
« clamé et reconnu nécessaire par tous les bons
« Polonais.

« Eh bien ! c'est là, je n'hésite pas à le dire,
« ce qui a été énoncé, désigné dans une procla-
« mation que, du reste, je ne défends pas, ne
« sachant pas de quels hommes elle émane, ne
« connaissant ni leur mission, ni leurs intentions.
« Je prends seulement leur langage, et je dis
« qu'il doit peu inquiéter les amis de la Pologne,
« car il n'a pas pour ce pays le même sens qu'au-
« rait une proclamation analogue en France, en
« Allemagne ou dans tout autre pays où la pro-
« priété est bien réglée. Le seul sens applicable

« de cette proclamation se retrouve dans cette « phrase : « *Les corvées et les droits usurpés seront* « *abolis, et ceux qui se dévoueront à la cause na-* « *tionale obtiendront une indemnité en terre,* « *c'est-à-dire une propriété individuelle aux gens* « *qu'on exhorte à prendre les armes?* »

« Cela dit, je passe à l'état de la Galicie et à « ce phénomène si imprévu et si affligeant du « soulèvement d'une portion des paysans polonais « contre la noblesse, c'est-à-dire contre les pro- « priétaires. Pour comprendre, il faut bien savoir « ce qui s'est passé en Galicie depuis le partage « de 1772. Pendant que, dans la Pologne russe, « le Code Napoléon a été introduit ou plus ou « moins appliqué, pendant que dans la Pologne « prussienne, on a admis les paysans à partager « la propriété avec la noblesse, il en a été tout « autrement dans la Pologne autrichienne. Là, « on a substitué à l'ancien état de choses de la « République polonaise, à la clientèle, à la tutelle « exercée par la noblesse sur les paysans, on a « substitué un état mixte dont les conséquences « fâcheuses se déroulent aujourd'hui devant vous. « Le peuple n'y possède pas de terres en propre, « n'y peut rien posséder; il est attaché à la « glèbe, il cultive seulement pour son profit, et

« moyennant une rétribution payable en corvées, « une certaine portion de terres dont la noblesse, « de son côté, n'a pas le droit de disposer et « qu'elle est obligée de confier aux paysans; « mais les corvées les plus oppressives ont été « maintenues. Ce système, auquel on a si heu- « reusement renoncé en Prusse, a été maintenu. « Depuis le premier partage de 1772, ou plutôt « depuis la loi de Joseph II, en 1784, il n'y a eu « de changé que les bonnes relations entre les « nobles et les paysans.

« On dira : Mais pourquoi, si un état aussi oné- « reux est maintenu, les paysans ne se révol- « tent-ils pas contre le gouvernement plutôt que « contre la noblesse? Je vais essayer de vous le « faire comprendre en peu de mots. C'est parce « que, dans le système introduit par Joseph II « dans la Pologne autrichienne, ce sont les pro- « priétaires qui ont été chargés d'exercer vis-à-vis « des classes rurales tout ce qu'il y a d'onéreux, « d'oppressif, de pénible dans le système autri- « chien. Ainsi, c'est la noblesse qui est chargée « du recrutement, de la levée des impôts, de « l'administration de la justice judiciaire, qui est « chargée même de l'administration de la justice « en première instance et de l'application des

« peines corporelles, c'est-à-dire que tout ce
« qui, dans tous les pays du monde, présente
« l'autorité sous le point de vue sévère et im-
« populaire, est là, forcément, malgré elle,
« l'apanage de la noblesse! Et notez que la plu-
« part de ces charges étaient inconnues dans
« l'ancienne Pologne, le recrutement et l'impôt,
« par exemple. Les terres nobles ne payaient
« presque pas d'impôts, et il n'y avait pas de
« recrutement, parce que les nobles seuls ser-
« vaient à la guerre. Eh bien! toutes ces charges
« sont imposées au peuple par l'entremise de la
« noblesse polonaise.

« Cette autorité, cette délégation si extraordi-
« naire de l'autorité publique, s'exerce par des
« hommes qu'on appelle, en général, manda-
« taires, qui sont payés par les seigneurs, par les
« propriétaires, mais qui sont institués, conservés,
« maintenus, dirigés par le gouvernement, et qui
« sont en outre placés sous la tutelle d'une im-
« mense bureaucratie allemande, profondément
« intéressée à entretenir la discorde entre les di-
« verses classes de Polonais et dirigée par des
« espèces de tribunaux administratifs, secrets et
« amovibles, qu'on appelle *kreisaemter*.

« Ainsi, des milliers d'employés allemands

« interviennent, non pas pour lever eux-mêmes « les impôts, non pas pour diriger la conscrip- « tion par eux-mêmes, mais pour servir, en « quelque sorte, de tuteurs aux populations ru- « rales, pour recevoir leurs plaintes, leurs dénon- « ciations, pour y faire droit, et, il faut le dire, « pour les exciter sans cesse contre cette malheu- « reuse noblesse, à laquelle on a, malgré elle, « imposé la triste et déplorable mission de faire « peser sur les paysans tout ce qu'il y a d'oné- « reux et d'impopulaire dans l'autorité publique.

« En vain cette noblesse a-t-elle demandé de « toutes ses forces, tantôt par des démarches in- « dividuelles, tantôt dans son fantôme de Diète « galicienne, à être déchargée de ces corvées « (car c'est vraiment pour elle la plus cruelle des « corvées), sa demande n'a pas été admise.

« Je tiens ici, et si je ne craignais d'abuser « des moments de la Chambre, je lui lirais, « l'Adresse par laquelle, l'année dernière, la no- « blesse galicienne demandait humblement à « l'empereur un changement radical dans ce « système vexatoire et oppressif. Le gouverne- « ment autrichien n'a pas refusé, mais il a fait « comme toujours, il a ajourné, il a traîné les « choses en longueur et il n'a pas accordé. Telle

« a été sa conduite depuis trente ans, et il est « évident que son intention a été de contraindre, « d'un côté, la noblesse à opprimer le peuple, et « d'exciter, de l'autre, les paysans à ressentir « l'oppression, et, en d'autres termes, de diviser « pour régner. C'est là ce qui a produit un ré- « sultat dont on ne peut pas s'étonner quand on « connaît à fond l'organisation de cette pro- « vince.

« Ainsi, par exemple, je disais tout à l'heure « que la noblesse était chargée de pourvoir au « recrutement. Figurez-vous quelle serait la po- « sition des propriétaires en France s'ils étaient « chargés de faire la conscription, combien ils « seraient populaires dans nos campagnes. Fi- « gurez-vous même, dans l'état de civilisation où « nous sommes, ce que serait la position d'une « classe d'hommes chargés de pourvoir à la cons- « cription, de désigner, de choisir, de saisir les « hommes destinés au service militaire ? Et pour- « tant, voilà la tâche qu'on a imposée à la no- « blesse polonaise, au sein d'un peuple qui est « bien loin d'être aussi éclairé, aussi civilisé que « le nôtre. Or, si je suis bien informé, parmi ces « bandes d'égorgeurs qui se sont signalées au « service de l'Autriche, dans les cercles de Tar-

« now et de Bochnia, les hommes qui se mon-
« traient en première ligne étaient d'anciens
« conscrits, cherchant à se venger de leurs sei-
« gneurs qui, en les livrant à la conscription,
« avaient naturellement cherché à débarrasser
« leurs terres de mauvais sujets. Ces hommes
« avaient conservé la rancune, et, trouvant
« l'occasion qui leur était fournie par le gouver-
« nement autrichien, ils en ont profité pour
« égorger leurs maîtres.

« Ainsi donc, cette noblesse polonaise franche,
« courageuse, loyale, comme vous la connaissez,
« mais peut-être aussi imprévoyante, désunie,
« n'ayant pas l'éducation politique que peuvent
« avoir d'autres pays, a été condamnée malgré
« elle, depuis soixante-dix ans, à un état de
« choses qui devait la rendre tôt ou tard vic-
« time, non pas de la démocratie, mais de cette
« jacquerie, comme on dit, organisée par le gou-
« vernement autrichien.

« On a nié, je le sais, cette organisation, ces
« encouragements donnés aux sanguinaires vio-
« lences que nous déplorons tous. Vous comprenez
« que je veux faire allusion à ce fait monstrueux
« de la mise à prix des têtes de nobles polonais.
« Ces dénégations se fondent sur une équivoque.

« On s'est mal exprimé quand on a parlé de « mettre des têtes à prix. Il est bien possible et « bien probable, en effet, que le gouvernement « autrichien n'ait pas offert 25 fr. (10 florins) par « tête de Polonais. Mais ce qu'il a fait, ce qui est « certain, incontestable, c'est qu'il a offert une « récompense de 12 fr. (5 florins) aux paysans, « aux vassaux corvéables qui dénonceraient les « menées de leurs seigneurs, et une récompense « de 25 fr. (10 florins) à ceux qui les amène- « raient garrottés, qui les livreraient à la police « autrichienne. Voilà les faits qui me sont af- « firmés et confirmés par des lettres de Krakovie « que j'ai reçues aujourd'hui même, comme un « fait que nul ne songe même à contester dans « ces contrées.

« Eh bien ! je vous le demande, quand on a dit « à des paysans corvéables, irrités, opprimés, « vexés de toutes les manières que j'expliquais « tout à l'heure, quand on leur dit qu'ils auront « une récompense de 25 fr. quand ils amèneront « garrottés à la police leurs seigneurs, les hom- « mes dont ils croient avoir le plus à se plaindre, « l'objet perpétuel de leurs rancunes, de leurs « colères, ne concevez-vous pas que, de cette « disposition au meurtre il n'y a qu'un pas, et

« que des hommes peu éclairés, peu instruits, et « qu'on a ainsi excités, se soient crus autorisés à « couper le cou aux gens qu'ils étaient chargés « de garrotter et d'amener à la police, moyennant « une récompense officielle? Du reste, de tels « procédés sont familiers au gouvernement au- « trichien. Vous avez tous vu une annonce offi- « cielle dans la *Gazette de Léopol*, en date du « 26 février dernier, ainsi conçue :

« *Le gouvernement est instruit que les troubles du* « *pays ont été provoqués en grande partie par deux* « *émissaires venus de l'étranger, nommés Édouard* « *Dembowski ou Prokowski, et Théophile Wis-* « *niowski (ce dernier a voyagé sous le nom de* « *Zakenski), et que ces deux perturbateurs ont* « *cherché à séduire les populations. En consé-* « *quence, le gouvernement promet une récompense* « *de* 1,000 *florins* (2,500 *fr.*) *à quiconque livrera* « *un de ces émissaires à l'autorité, ou lui fera con-* « *naître le lieu où ils se cachent.* »

« Vous voyez, Messieurs, que l'usage de donner « des primes ou des récompenses pour la livraison « des criminels à l'autorité est une chose avouée « aujourd'hui même par le gouvernement autri- « chien. En outre, il est d'usage constant, dans « ce pays, que toutes les fois qu'il y a des déser-

« teurs dans une garnison, on les met ainsi à
« prix pour engager les paysans à les ramener.
« Enfin, j'ai su par un propriétaire du cercle
« même de Bochnia, que je ne puis pas nommer,
« parce que l'on comprend les inconvénients qui
« pourraient en résulter pour lui, mais dont je
« donnerai le nom à M. le Ministre des affaires
« étrangères, s'il le désire, qu'en 1834 ou 1835,
« avant l'occupation de Krakovie, son curé,
« comme tous les autres pasteurs de ce pays,
« avait été chargé de lire en chaire un édit par le-
« quel on annonçait aux paysans qu'on leur don-
« nerait 10 florins pour chaque émigré polonais
« dont ils pourraient s'emparer. Vous voyez que
« les délinquants, les adversaires politiques du
« gouvernement autrichien, sont assujettis par
« lui à ce système de primes, de mise à prix qui
« n'est appliqué chez nous, grâce au ciel,
« qu'aux bêtes fauves. C'est là le droit public de
« ce gouvernement, dont M. le Ministre des
« affaires étrangères vantait l'autre jour la *sa-*
« *gacité* et la *prévoyance*.

« Et ne croyez pas, Messieurs, que je sois
« animé d'aucune hostilité systématique contre
« le gouvernement autrichien. Je crois que ce
« gouvernement est paternel et bienfaisant vis-

12.

« à-vis de la plupart des peuples qui lui sont « soumis ; mais, en ce qui touche la Pologne, il « n'en est pas ainsi. Tel est l'empire des crimes « politiques, qu'un premier attentat à l'existence, « aux droits des nations, en entraîne nécessaire- « ment une foule d'autres, et que, dans cette « funeste voie, l'injustice de la veille devient la « raison et l'excuse de celle du lendemain.

« Maintenant, Messieurs, après ces explica- « tions de détails sur lesquelles je demande par- « don à la Chambre de l'avoir si longtemps re- « tenue, mais qui étaient indispensables pour lui « faire bien apprécier ce qui vient de se passer en « Pologne, je voudrais examiner devant elle « quelle est la leçon que l'on peut tirer de cette « récente insurrection, car, à mon avis, il en « doit sortir un grand enseignement. D'abord, « si j'étais tenté de m'en applaudir, ce serait sous « le seul rapport qu'elle interrompt la prescrip- « tion, qu'elle empêche des hommes politiques, « légers, étourdis, comme il y en a quelques- « uns, et d'autres dévoués aveuglément au des- « potisme ou au *statu quo*, d'oublier l'existence « en Europe d'une grande iniquité toujours fla- « grante, qui n'a pas été expiée, qui veut l'être « et qui le sera un jour. En cela, l'insurrection

« a été salutaire; elle a rendu un service à la
« science politique et au droit public européen.

« Ensuite, elle nous apprend ce que nous som-
« mes tentés d'oublier : que les crimes énormes,
« impardonnables, comme a été le partage de la
« Pologne, sont heureusement des crimes stériles,
« qui ne réussissent pas, qui n'aboutissent pas
« au résultat que l'on s'est proposé. Voilà la leçon
« que l'on doit puiser, selon moi, dans ce qui
« vient de se passer en Pologne.

« J'ai dit que le crime du partage de la Polo-
« gne était énorme et sans pareil. Ai-je besoin
« de vous le prouver? Non, Messieurs! »

Victor Hugo, en faisant un magnifique parallèle entre la France et la Pologne, s'exprimait ainsi :

« Messieurs, je dirai très-peu de mots. Je cède
« à un sentiment irrésistible qui m'appelle à
« cette tribune. La question qui se débat en ce
« moment devant cette noble Assemblée, n'est
« pas une question ordinaire, elle dépasse la
« portée habituelle des questions politiques, elle
« réunit dans une commune et universelle adhé-
« sion les dissidences les plus déclarées, les opi-
« nions les plus contraires, et l'on peut dire, sans
« craindre d'être démenti, que personne, dans
« cette enceinte, personne n'est étranger à ces

« émotions, à ces profondes sympathies! D'où « vient ce sentiment unanime? Est-ce que vous « ne sentez pas tous qu'il y a une certaine gran- « deur dans la question qui s'agite? C'est la « civilisation même qui est compromise, qui est « offensée par certains actes que nous avons vu « s'accomplir dans un coin de l'Europe. Ces actes, « Messieurs, je ne veux pas les qualifier, je n'en- « venimerai pas une plaie vive et saignante. « Cependant, je le dis, et je le dis très-haut, la « civilisation européenne recevrait une sérieuse « atteinte si aucune protestation ne s'élevait « contre le procédé du gouvernement autrichien « envers la Galicie.

« Deux nations entre toutes, depuis quatre « siècles, ont joué dans la civilisation européenne « un rôle désintéressé : ces deux nations sont la « France et la Pologne. Notez ceci, Messieurs, la « France dissipait les ténèbres, la Pologne re- « poussait la barbarie; la France répandait les « idées, la Pologne couvrait la frontière. Le « peuple français a été le missionnaire de la ci- « vilisation en Europe, le peuple polonais en a « été le chevalier. Si le peuple polonais n'avait « pas accompli son œuvre, le peuple français « n'aurait pu accomplir la sienne. A un certain

« jour, à une certaine heure, devant une invasion « formidable de la barbarie, la Pologne a eu « Sobieski, comme la Grèce avait eu Léonidas. « Ce sont là, Messieurs, des faits qui ne peuvent « s'effacer de la mémoire des nations. Quand un « peuple a travaillé pour les autres peuples, il « est comme un homme qui a travaillé pour les « autres hommes. La reconnaissance de tous « l'entoure, la sympathie de tous lui est acquise. « Il est glorifié dans sa puissance, il est respecté « dans son malheur, et si par la dureté des « temps, ce peuple, qui n'a jamais consulté que « sa générosité, que les nobles et puissants ins- « tincts qui le portaient à défendre la civilisation, « si ce peuple devient un petit peuple, il reste « une grande nation. C'est là, Messieurs, la des- « tinée de la Pologne. Mais la Pologne, Mes- « sieurs les Pairs, est grande encore parmi nous; « elle est grande dans les sympathies de la « France, elle est grande dans les respects de « l'Europe. Pourquoi? C'est qu'elle a servi la « communauté européenne; c'est qu'à certains « jours, elle a rendu à toute l'Europe de ces ser- « vices qui ne s'oublient pas..... Ce qui fait qu'au- « jourd'hui j'élève la parole, c'est que le frémis- « sement généreux de la France, je le sens comme

« vous tous, c'est que la Pologne ne doit jamais « appeler la France en vain, c'est que je sens la « civilisation offensée par les actes récents du « gouvernement autrichien. Dans ce qui vient de « se faire en Galicie, les paysans ont été provo- « qués et encouragés. Cela est certain ; j'ajoute « que cela est fatal. Quelle imprudence ! s'abriter « d'une révolution politique dans une révolution « sociale ! Redouter des rebelles et créer des « bandits !..... »

Le général Charles Fabvier, qui avait combattu en Grèce pour la liberté, et qui, en 1831, avait été membre du *Comité central franco-polonais de Paris*, présidé par le général Lafayette, n'ignorait donc pas tout ce que l'Autriche avait fait subir de douleurs à la Pologne, et pourtant, à la séance du 20 mars, il voulut défendre le gouvernement et eut le triste courage de prononcer ces paroles :

«..... Messieurs, je ne crois pas un mot des « atrocités dont on accuse les Autrichiens. 25 fr. « pour la tête d'un noble ! ce n'est pas cher, sur- « tout pour la tête de ces nobles, dans les veines « desquels coule le sang des compagnons de « Sobieski, des vainqueurs des infidèles, des « sauveurs de la chrétienté ; non, ce n'est pas

« cher. Mais ces paysans, dont on explique les « motifs d'une manière peu honorable pour eux, « ne serait-il pas trop dangereux de les mettre « en campagne pour de tels motifs ? Non, le gou- « vernement autrichien, *sage*, *paternel*, est surtout « incapable de commettre de pareilles atrocités; si « elles ont eu lieu, en effet, il faut les attribuer à « quelque commandant subalterne que le gouver- « nement autrichien *désavouera* et *punira* d'une « manière *éclatante !* »

Mais l'empereur, *sage* et *paternel* lui-même, se chargeait de donner un démenti *éclatant* à ses défenseurs officieux et officiels. Une proclamation, publiée dans tous les journaux, vint persuader les plus incrédules. Cette proclamation, datée de Vienne, le 12 mars 1846, était adressée aux *fidèles Galiciens*, à ceux qui avaient exécuté les ordres impitoyables de Metternich :

« ..... Mon cœur éprouve le besoin de faire « savoir solennellement à nos fidèles Galiciens « toute la reconnaissance dont il est pénétré par « leur loyauté et leur inébranlable fidélité envers « leur souverain. »

Par deux autres rescrits, portant la même date, adressés à l'archiduc Ferdinand d'Este, gouverneur-général de la Galicie, l'empereur Ferdi-

nand I[er] remerciait l'armée qui avait écrasé les victimes, et il remerciait les employés qui avaient présidé aux massacres. Il disait :

« Mon cher cousin, durant les derniers troubles « de la Galicie, mes loyaux fonctionnaires et ser- « viteurs dans ce pays se sont distingués par leur « présence d'esprit et par leur fidélité à remplir « leurs devoirs. Ils se sont donc acquis des droits « à ma satisfaction, ce que je leur fais connaître « par la présente. »

Puis, par une série d'ordonnances, il récompensait personnellement et nominativement ceux qui s'étaient souillés du sang polonais dans cette épouvantable *jacquerie* :

« *Vienne*, 24 *juin* 1846. — Désirant étendre « de plus en plus mes grâces impériales et royales « aux employés supérieurs, aux communes et « aux particuliers, pour la manière distinguée et « pour l'activité efficace qu'ils ont déployée dans « les derniers événements, en exécutant fidèle- « ment leurs devoirs, nous accordons nommé- « ment : 1° Une grande médaille d'honneur en « or et suspendue par un ruban, à Mathieu « Stankiewicz, bourgmestre de Wadowice ; à « Aloïs Temple, directeur des biens de Brzeszcza

« dans le cercle de Wadowice. 2° Une moyenne « médaille en or et suspendue sur un ruban, à « François Stankiewicz, agent-voyer à Brzesko, « dans le cercle de Bochnia ; à François Huschka, « syndic-président à Broiecin, dans le cercle de « Wadowice ; à Léopold Loebenstein, syndic- « président à Skawina, dans le cercle de Wado- « wice ; à Michel Parylewicz, directeur-camérial « à Niepolomicé, dans le cercle de Bochnia ; à « Adolphe Koschina, bourgmestre à Rzeszow. « 3° Une petite médaille d'honneur avec ruban « et 100 florins en espèces et à chacun : à Joseph « Stelmach, maire de Lisia-Gora, dans le cercle « de Tarnow ; à Démétrius Kuchar, maire de « Ryczykow, dans le cercle de Sambor ; à Jean « Komperda, maire de Czarny-Dunaïec, dans le « cercle de Sandecz ; à Jacques Chlebek, habitant « le même endroit ; à Jean Smialowski, maire « de Czudzieç, dans le cercle de Yaslo ; à André « Sieniawski, maire de Targowiska, dans le « cercle de Yaslo. 4° 1000 florins à distribuer « entre les six communes de la seigneurie de « Horoszany, dans le cercle de Sambor ; 1000 au- « tres florins aux communes de Baranowka, « Stawkow, Olszeniça et Ustyanow. Les autorités « locales distribueront, selon le mérite, les som-

« mes relatives aux communes de Targowisko,
« Lezany, Widacze, Iaszezewo, Iedlicze, Mencinek et Kozuchow, situées dans le cercle de « Yaslo. La somme de 100 florins à Jean Dufo-« wick, maire de Horoszowa-Kielka, dans le « cercle de Sambor; à Hnat-Palga, maire de « Podwysokie, dans le cercle de Sambor. La « somme de 60 florins à Yvan Niemika, maire de « Baranowka, dans le cercle de Sanok; à Étienne « Packo, maire de Stawkow, dans le cercle de « Sanok; à Yvan Popiel, maire d'Olszowniça, « dans le cercle de Sanok; à Yvan Cybak, maire « d'Ustyanow, dans le cercle de Sanok. En outre, « j'ordonne aux autorités locales d'accorder quel-« ques sommes aux veuves et orphelins de ceux « qui ont succombé dans les affaires de Lisia-« Gora et de Horoszany, ainsi qu'aux cinq autres « sujets dans le cercle de Yaslo. Enfin j'ordonne « de faire des remerciements par écrit et en mon « nom particulier aux communes de Czacny-« Dunaïeç et de Podczerwoné.

« FERDINAND. »

« *Vienne*, 11 *juillet* 1846. — Désirant récom-« penser les services éminents rendus à l'État

« dans les derniers événements de Galicie, j'ac-
« corde la croix d'officier de mon ordre de Léo-
« pold au sieur Breindl de Wallerstern, staroste
« du cercle de Tarnow, et au sieur Czetsch de
« Lindenwald, staroste du cercle de Przemysl.
« J'accorde en même temps la noblesse autri-
« chienne au sieur de Leserth, staroste du cercle
« de Wadowice; au sieur Breindl, staroste du
« cercle de Bochnia; au sieur Bochenski, staroste
« du cercle de Sandecz; au sieur Przybylski,
« staroste du cercle de Yaslo. Les deux catégo-
« ries ci-dessus sont exemptes de tout impôt at-
« taché aux délivrances des diplômes respectifs.

« FERDINAND. »

« *Vienne*, 18 *août* 1846. — Désirant récom-
« penser la fidélité prouvée dans les services im-
« portants que les employés ci-dessus ont déployée
« avec une si remarquable énergie, dans les der-
« niers événements de Galicie, en défendant la
« tranquillité publique, nous accordons très-gra-
« cieusement la grande médaille d'honneur en
« or, suspendue à un ruban, à Frédéric Koya,
« directeur à Myslewice et à Lanckorona, et à
« Ignace Langer, directeur à Makow, dans le

« cercle de Wadowice. La petite médaille en or « et avec le ruban, à Jacques Bargiel, juge à « Sulkowice. La somme de 50 florins et en es- « pèces à chacun ci-dessous spécifiés : à Jean « Klinnas, juge à Lubien, dans le cercle de Wa- « dowice ; à Antoine Malinowski, juge à Borki, « dans le cercle de Wadowice ; à Pierre Maslanka, « juge à Wola-Radzieszowska, dans le cercle de « Wadowice ; à Norbert Kloc, juge à Kobierzyn, « dans le cercle de Wadowice ; à Albert Pie- « karczyk, député de la commune de Kobierzyn, « dans le cercle de Wadowice ; à Albert Laska, « juge d'Ostrzesza, dans le cercle de Sandecz.

« FERDINAND. »

« *Vienne*, 30 *août* 1846. — Désirant donner « les preuves incessantes de mes grâces et ré- « compenser la bonne conduite, la fidélité et « l'énergie déployée dans la défense de la sûreté « publique dans les derniers événements de Ga- « licie, j'ordonne de faire payer la somme de « 1,000 florins à la commune de Lisia-Gora et « 500 florins à celle d'Odporyszow, situées dans « le cercle de Tarnow. En outre, la somme de « 100 florins à Paul Rozborski, juge d'Odporys-

« zow, et à André Talarczyk, paysan d'Odpo-
« ryszow. La somme de 50 florins à Lucas Szostak,
« autre paysan du même endroit.

« Ferdinand. ».

« *Vienne,* 10 *juillet* 1847. — Désirant récompenser les services importants rendus dans les « événements de Galicie de l'année 1846, nous « accordons très-gracieusement les petites mé« dailles d'honneur, suspendues à un ruban, « aux juges ci-dessous nommés, dans les com« munes voisines de Tarnow : au sieur Antoine « Lazowski, juge de la commune de Grabowka; « au sieur Joseph Satlak, juge de la commune de « Lablocie; au sieur Albert Figacz, juge de la « commune de Strusin.

« Ferdinand. »

« *Vienne*, 5 *août* 1847. — Désirant donner une « preuve toute spéciale pour les marques de fidé« lité données à notre trône et récompenser la « conduite toute légale que le sieur Jacques Szela « a tenue dans les événements de Galicie de « l'année passée; désirant, en outre, le défendre

« contre les atroces calomnies qui se sont déchaî-
« nées contre lui, nous lui accordons très-gra-
« cieusement la plus grande *médaille d'honneur*,
« en or, portant l'inscription de *bene meriti* et
« suspendue à un grand ruban.

« FERDINAND. »

Pendant que ces ordonnances étaient lancées dans le monde et donnaient à réfléchir à ceux qui avaient voulu se faire les défenseurs des Habsbourgs et de Metternich, nous voyons le général Fabvier regretter ses idylles du 20 mars 1846 et se promettre de ne plus prendre le parti des mauvaises causes. Alors la question polonaise retrouva des amis, et à la Chambre des Pairs, dans la séance du 2 juillet 1846, le comte Charles de Montalembert prononça, entre autres, ces éloquentes paroles :

« ..... Messieurs, permettez-moi d'examiner
« aussi brièvement que possible, devant vous, la
« véritable nature des événements de la Galicie.
« Il y a eu là, comme à Krakovie, une conspira-
« tion. Cela est vrai ; mais, quoique je lui donne
« ce nom, je ne désire pas lui attribuer un mau-
« vais sens... Il n'est pas vrai, comme on l'a

« soutenu, que la masse des réfugiés à l'étranger
« ou que le corps de la noblesse de Galicie y ait
« pris part. Ce que je nie formellement, c'est
« qu'elle ait compté parmi ses auteurs, non pas
« seulement la majorité de la noblesse polonaise,
« comme on l'a dit, mais même qui que ce soit
« d'important ou de considérable. La meilleure
« preuve, c'est qu'on n'a pu nommer un seul des
« conjurés ; on n'a pas pu prouver l'existence du
« délit, du crime, de la violation de l'ordre établi
« dans le pays contre une seule des victimes
« qu'on a égorgées ni contre une seule de celles
« qui languissent encore dans les prisons autri-
« chiennes. Du reste, cette conspiration avait
« été signalée au gouvernement autrichien. Il
« en connaissait l'existence ; il a repoussé les
« avis en disant : « *Laissez marcher les choses ;*
« *laissez éclater la conspiration : trois jours de*
« *guerre nous vaudront cinquante ans de paix et de*
« *tranquillité.* » Et l'Autriche n'a pris aucune
« de ces mesures qu'elle sait si bien prendre en
« Italie et ailleurs pour comprimer, pour étouffer
« toute espèce d'explosion populaire !...

« On a dit qu'à cette conspiration, plus ou
« moins patriotique ou nobiliaire, se mêlait en
« même temps un élément communiste. Chose

« étrange, Messieurs, il paraîtrait que cet élé-
« ment communiste a été encouragé par le gou-
« vernement autrichien dans la Galicie. Bien
« loin d'être réprimé on l'a encouragé dans un
« double but : d'abord afin d'avoir un moyen de
« plus pour frapper la noblesse, et ensuite afin
« de s'en servir comme d'un épouvantail pour
« indisposer l'Europe contre la Pologne. C'est
« pourquoi on a vu, au grand étonnement des
« Polonais, habitués à toutes les rigueurs de la
« censure autrichienne, circuler librement dans
« le pays des publications incendiaires marquées
« du sceau du communisme, mais marquées aussi
« de ce sceau mystique qui convient aux popula-
« tions slaves et allemandes. Il y en avait, par
« exemple, qui disaient : « *Il faut obéir à l'Évan-*
« *gile. Or, que porte l'Évangile? Rendez à César*
« *ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.*
« *Nous connaissons Dieu qui est au ciel; nous con-*
« *naissons César qui est à Vienne. Il n'est pas ques-*
« *tion de seigneurs dans l'Évangile, pas plus que*
« *de propriétaires. Nous n'avons donc pour maîtres*
« *que Dieu et César. Nous ne devons rien aux sei-*
« *gneurs, tout ce qui est à eux nous appartient.* »
« Voilà le ton des publications qui circulaient
« impunément en Galicie et qu'on laissait passer

« librement, afin d'exciter et d'armer la popula-
« tion contre la noblesse. Quel en a été le résul-
« tat ? Ce résultat, vous le connaissez, Messieurs,
« mais vous n'en connaissez pas sans doute l'hor-
« reur !... Dans le seul cercle de Tarnow, ont été
« égorgés quatorze cent cinquante-huit nobles
« ou propriétaires, ou employés de ces proprié-
« taires... On sait les noms de presque tous ;
« parmi eux figuraient les hommes les plus con-
« nus en Pologne par leur vertu, par leur phi-
« lanthropie et par leur dévouement aux classes
« populaires ; soixante-douze prêtres, qui, eux,
« certes, n'étaient pas de mauvais maîtres, ont
« péri ! De plus, seize membres ou employés de
« la seule famille de Bogusz, tous immolés par un
« nommé Jacques Szela et par la bande qu'il
« commandait. Il n'en est resté en vie qu'un
« seul, appelé Henri Bogusz, qui a raconté le
« massacre de ses proches dans la plainte qu'il a
« adressée au gouvernement autrichien. Savez-
« vous, Messieurs, l'observation qu'on lui a faite
« quand il a apporté sa plainte ? On lui a dit :
« *Mais vous êtes en grand deuil ; ce deuil est fac-*
« *tieux ; on ne doit pas porter le deuil après les*
« *événements qui sont arrivés...* » Enfin, Messieurs,
« savez-vous ce qu'il lui est arrivé ? Il y a huit

« jours qu'il a été égorgé à deux lieues de Tar-
« now. Vous comprenez que ce témoin, dont la
« dénonciation, dont la plainte avait été reçue,
« était un témoin incommode, un homme embar-
« rassant, gênant, aussi l'a-t-on fait disparaître.
« Il a péri ; sa voix a été étouffée ; elle n'incom-
« modera plus personne. Voilà, Messieurs, la
« vérité sur la Galicie. Et maintenant, je ne
« crains pas d'ajouter que ces horreurs sont
« en grande partie l'œuvre du gouvernement
« autrichien. J'en donnerai pour la première
« preuve le soin qu'il a pris de ne pas empêcher
« la conspiration d'éclater. Il est de fait, il est
« incontestable qu'il n'a pris aucune mesure
« quelconque pour arrêter l'explosion du mal
« qu'il redoutait. Il le redoutait, je dis bien, car
« M. le Ministre des affaires étrangères nous l'a
« appris. Dans cette séance, où je lui reprocherai
« toujours de n'avoir trouvé que l'éloge du prince
« de Metternich à opposer aux malheurs de la
« Pologne, M. le Ministre des affaires étrangères
« a lu à l'autre Chambre une dépêche du prince de
« Metternich, où il disait : « *Je crains une explo-*
« *sion, je crains un mouvement social,* » c'est-à-dire
« tout ce qui est arrivé. Mais s'il le craignait, il
« le savait. Eh ! pourquoi n'a-t-il rien fait pour

« l'empêcher? Ainsi on avait tout bonnement
« tendu un piége à la noblesse de la Pologne,
« piége dans lequel elle ne s'est pas précipitée
« elle-même, mais où on l'a précipitée malgré elle.

« En second lieu, j'en donne pour preuve un
« fait qui a été longtemps contesté, mais qui a
« acquis aujourd'hui un degré d'évidence qui ne
« souffre plus de contradiction. Je veux parler
« du paiement des primes données par les agents
« supérieurs de l'administration autrichienne aux
« paysans qui apportaient les cadavres de leurs
« maîtres assassinés. Ce fait horrible a été nié
« d'abord et tout le monde en a douté. J'y reviens
« à dessein, parce que moi-même j'en ai douté.
« Lorsque j'ai eu l'honneur de vous parler, il y a
« trois mois, de ce fait, je n'ai pas osé affirmer
« quelque chose de si monstrueux; je l'affirme
« aujourd'hui : les preuves en sont flagrantes.
« Elles sont arrivées, je le répète, à l'état d'évi-
« dence en Allemagne et partout où on sait enfin
« ce qui s'est passé en Galicie... On a payé les
« assassins à tant par tête de noble égorgé, et on
« n'a cessé de les payer que lorsque le nombre
« des victimes est devenu trop considérable, de
« manière qu'il n'y eût plus assez de fonds publics
« dans la caisse pour y faire face.

« Mais j'ai une troisième preuve, et c'est la « plus forte de toutes, de la complicité du gou- « vernement autrichien dans cette conduite. C'est « ce qui est arrivé postérieurement à ces hor- « reurs. Sans doute, dira-t-on, dans ce pays où « la moindre peccadille contre les lois de police « est si sévèrement punie, comme chacun sait, « quelle ne sera donc pas la punition de ces as- « sassins qui ont massacré mille quatre cents « cinquante-huit innocents dans leurs terres ou « dans leurs demeures? A quel châtiment cruel « ne sont-ils pas réservés? Eh bien! Messieurs, « de châtiment, il n'y en a point eu, ou plutôt le « châtiment des assassins a été un éloge décerné « par l'empereur Ferdinand Ier. Vous avez tous « lu ses proclamations, ses éloges et les récom- « penses accordées en décorations, médailles et « argent... Ainsi donc, on a d'abord remercié les « assassins; en second lieu, on n'en a puni au- « cun; en troisième lieu, on a récompensé leurs « chefs. Si ce ne sont pas là des preuves de com- « plicité, je ne sais pas où l'on pourrait en « trouver.

« Mais il y a quelque chose de pire encore, « selon moi, que la complicité avec de pareilles « horreurs; il y a quelque chose de plus odieux

« que de massacrer des innocents et de payer leurs « têtes : c'est de flétrir leur mémoire. Eh bien ! « voilà ce qu'a essayé de faire le gouvernement « autrichien. Il y a quelque chose de plus bas « que ces bourreaux payés qui ont égorgé des « innocents : ce sont les misérables apologistes « de ces crimes, ce sont ces scribes impurs qui se « sont trouvés en Europe, surtout en Allemagne, « pour absoudre les bourreaux et flétrir les vic- « times, et qui, trempant leur plume vénale dans « une encre sanglante, n'ont pas hésité à verser « tout le fiel, tout le venin de la calomnie sur « les cadavres de ces malheureuses victimes. « Pardonnez-moi, Messieurs, l'émotion inaccou- « tumée que je ressens en vous dénonçant ce « nouveau forfait ; mais, c'est que j'ai honte de « le dire, il y en a de ces écrivains qui ont osé « invoquer le nom, l'intérêt de la religion catho- « lique, pour flétrir, pour calomnier, pour persé- « cuter jusqu'après la mort, les victimes de la poli- « tique autrichienne. C'est pour cela que vous me « voyez, moi catholique, si ému et si indigné en « vous les dénonçant.

« Un mot maintenant sur les résultats politi- « ques de cet état de choses que je viens de « montrer à nu. Savez-vous quel en est le résultat

« politique incontestable ? C'est que la Galicie tend « les bras à la Russie, que la Pologne russe elle-« même, effrayée par la conduite du gouverne-« ment autrichien, remercie le ciel de ce qu'elle « appartient à la Russie, et ceux qui ne lui ap-« partiennent pas encore, font des vœux pour lui « appartenir. Voilà les vœux que ces horreurs ont « fait naître dans le cœur de ces Polonais. Ils « soupirent après le joug de la Russie. Je n'y vois « pas seulement le châtiment le plus mérité pour « l'Autriche, j'y vois un résultat politique pour la « France de la plus funeste importance ; car nous « devons redouter tout ce qui peut augmenter la « puissance matérielle ou morale de la Russie. « Notre intérêt, à nous, c'est que, s'il n'y a plus « de Pologne indépendante, ce qui reste encore « soit divisé entre les trois États et ne vienne pas « constituer au profit d'un seul une puissance « qui pèserait trop dans la balance des intérêts « de l'Europe... Un mot encore et j'aurai fini. On « reproche à la Pologne d'être anarchiste. Toutes « les fois que les diplomates et une certaine école « d'hommes politiques parlent de la Pologne, ils « accolent à son nom le mot d'anarchie. Cela n'est « pas fondé, je m'empresse de le dire ; mais quand « cela serait, quand cet esprit anarchique ne

« serait pas désavoué par l'immense majorité de « ses enfants, par tout ce qu'elle a de distingué « par son histoire, par ses antécédents, à qui se- « rait la faute? Ah! la Pologne est anarchique! « Et à qui devrait-elle de l'être? Est-ce que ce « serait à la Pologne elle-même ou à la France « révolutionnaire ou démagogique? Non, non; « mais bien à ses conquérants, à ses souverains, « uniquement à ses souverains, à ceux qui, il y a « soixante-dix ans, sont montés dans cette chaire « d'où les grands pouvoirs, les rois, les ministres « enseignent au monde le droit public et qui « n'ont enseigné à la Pologne que le triomphe de « l'iniquité et de la force brutale, le mépris des « traités, la violation des droits les plus sacrés, « de tout ce qui peut faire aimer le bon ordre, la « justice et les principes fondamentaux de toute « société. Voilà ceux à qui il faudrait faire re- « monter la faute, si la Pologne était réellement « anarchiste, à ceux qui lui ont enseigné qu'il « n'y avait rien de sacré sur la terre, ni l'histoire, « ni les lois, ni la religion, ni la famille, et qu'on « pouvait impunément tout sacrifier aux néces- « sités politiques du moment, à ceux qui ont tout « profané, tout violé, tout torturé pour asseoir et « affermir leur puissance. Voilà bien les dogmes

« et les pratiques de l'anarchie, et voilà ce qui a « été enseigné à la Pologne depuis soixante-dix « ans par ses trois co-partageants, non pas seu- « lement dans le passé, non pas seulement par « Catherine II, par Frédéric II et par Joseph II, « mais aujourd'hui par l'empereur Nicolas et par « le prince de Metternich. Je n'en veux d'autre « preuve que l'histoire des religieuses de Minsk « et les massacres récents de la Galicie. Et vous « croyez que de telles leçons pouvaient rester « sans fruits ? Eh quoi ! vous semez l'iniquité, la « cruauté, la perfidie, tous les crimes que l'hu- « manité a jamais imaginés, et vous viendrez « ensuite récolter le bon ordre, la paix, la satis- « faction, l'obéissance, toutes les vertus qui si- « gnalent un pays légitimement et raisonnable- « ment gouverné ! Mais ce serait la dernière et la « plus immorale des illusions ! Ce que vous avez « semé ne doit produire que l'anarchie. Quant à « moi, ce qui m'étonne, c'est que la Pologne tout « entière ne soit pas la proie d'une anarchie in- « curable, et que chaque Polonais ne soit pas un « forcené armé contre tous les souverains, contre « tous les pouvoirs de l'Europe, qui ont trahi et « livré sa patrie... Mais, heureusement, il n'en « est pas ainsi, je me hâte de le dire ; l'anarchie

« n'est pas plus dans le cœur des Polonais que « dans celui des Français. Nous avons dans notre « propre histoire tout ce qu'il faut pour justifier « et encourager notre confiance dans son avenir... « Eh bien! je suis convaincu que ce qui a été « notre mission dans l'Europe occidentale, sera « aussi dans l'avenir la mission de la Pologne « dans l'Europe orientale. Non-seulement elle ne « périra pas, comme le dit son chant national, « mais elle saura, sans aucun doute, distinguer « sa cause de celle de l'anarchie avec laquelle on « veut la confondre. Elle se purifiera dans son « malheur et elle survivra, elle triomphera malgré « la lâcheté des faux amis qui l'abandonnent, « malgré l'implacable cruauté de ceux qui es- « saient de la déshonorer en même temps qu'ils « la martyrisent. »

Après des faits précis, exposés d'une manière si claire, si juste, si politique, la Chambre des Pairs, l'Europe entière, s'attendaient à voir dans les organes du gouvernement français une conduite qui répondît à l'importance de la question. Mais M. Guizot se renferma dans son éloquence et il dit :

« Je suis obligé, et M. le comte de Montalem- « bert lui-même ne s'en étonnera pas, de séparer

« complétement, dans son discours, des choses fort « diverses. Celles qui se rapportent aux affaires, « aux actes, à la conduite d'un gouvernement « étranger, la Chambre comprendra que je n'ai « pas à les défendre. Ce n'est pas de nous-mêmes « qu'il s'agit, ce n'est pas de nos actes, ce n'est « pas de notre conduite. Nous devons être et nous « sommes toujours prêts à discuter nos propres « affaires, nos propres actes, dans nos rapports « avec les gouvernements étrangers ; mais les « affaires intérieures, les actes intérieurs de ces « gouvernements eux-mêmes, il ne nous appar- « tient pas de les débattre. Je ne le saurais pas, « je ne le pourrais pas, je ne le dois pas. Je de- « mande seulement qu'on ne tire de mon silence « à cet égard aucune conclusion, aucune induc- « tion. Il ne m'appartient ni de contester, ni « d'avouer ce que vient de dire l'honorable préo- « pinant. La discussion, le procès, si on peut se « servir de ce mot, s'instruit et se débat en Eu- « rope devant l'opinion européenne, non pas en « France et à cette tribune. Je n'ai point à m'en « occuper ici. »

La stupéfaction fut générale en entendant ces paroles, et on eût préféré un silence qui eût été plus digne pour la France et moins désespérant

pour la cause polonaise. Les paroles de M. Guizot n'étaient qu'un encouragement pour les puissances co-partageantes. Une réponse, terrible par sa logique et son bon sens, vint anéantir les raisonnements du ministre de Louis-Philippe. Un illustre académicien, un grand écrivain, un ancien ministre de l'instruction publique et alors Pair de France, s'exprima en ces termes. Voici les principaux passages du discours de M. Abel-François Villemain :

« Messieurs, un événement grave vient de se « passer dans cette enceinte : des faits terribles « ont été portés à cette tribune, ont été révélés, « car je suis sûr que bien peu de membres de « cette assemblée, personne peut-être, ne les « connaissait dans leur sanglante précision, dans « leur énormité. Dans le silence actuel d'une au- « tre assemblée, c'est cette Chambre, c'est cette « tribune si grave et si monarchique qui les aura « proclamés, et ils retentiront dans toute l'Eu- « rope. Ils ne sont pas désavoués ; ils ne peuvent « pas l'être.

« Est-ce la discrétion et la réserve d'un gou- « vernement sur les actes d'un autre gouverne- « ment, ou est-ce l'impuissance de nier ce qui « est évident comme la lumière, qui paraît dans

« le discours de M. le ministre des affaires étran-
« gères? Je ne sais; mais ce qui sera acquis pour
« la conscience du genre humain, c'est qu'au mi-
« lieu de notre siècle, au milieu de cette immense
« publicité, en présence de ces tribunes qui di-
« sent tout, l'horreur des temps les plus affreux
« a été égalée et peut-être surpassée, qu'il y a eu
« *un 2 septembre monarchique* et *une jacquerie of-*
« *ficielle!*..... Cela est grave pour tout le monde,
« et cela, je n'en doute pas, imposera au gouver-
« nement français des devoirs particuliers que
« l'esprit élevé de l'honorable ministre des affai-
« res étrangères accepte, j'en suis sûr, quand
« même il ne les proclame pas. Il le faut; car, à
« côté de cette immense publicité de la presse,
« qui, à force de parler, produit quelquefois une
« bruyante confusion au milieu de laquelle se
« perd et disparaît la vérité, il y a cette voix
« plus puissante encore des assemblées politi-
« ques qui, lorsqu'elle a proclamé, sans être dé-
« mentie, une chose horrible, comme le massacre
« inutile, et jamais il n'aurait pu être utile, de
« quinze cents hommes, inscrit ce fait dans les
« annales, je ne veux pas dire de la royauté du
« quatorzième siècle, mais d'une nation du dix-
« neuvième siècle.

« Certainement, jamais la royauté n'aura été
« plus éclairée, plus obligée de l'être, plus en-
« tourée d'avertissements et d'appuis que dans
« notre siècle. Par quelle fatalité donc s'attache-
« rait-il, ce siècle, un des plus grands crimes
« qu'on puisse trouver dans l'histoire ? Je ne dé-
« clame pas, Messieurs, je n'en ai le goût nulle
« part, je ne l'oserais pas devant vous. Votre si-
« lence d'ailleurs, ce silence si éloquent, en dit
« plus que mes paroles sur les faits portés à cette
« tribune, avec une énergie d'âme encore sur-
« passée, s'il est possible, par l'effrayante exac-
« titude des détails. Il est malheureusement ma-
« nifeste que cela ne peut ni s'oublier, ni se nier,
« ni se séparer, que par la justice et la clémence,
« c'est là ce qu'on demandera maintenant. Une
« nouvelle Chambre élective va bientôt se former
« sous des auspices puissants, je crois : ceux d'une
« prospérité affermie et croissante. On ne pourra
« pas lui dire : Nous pensons qu'à cette tribune
« ce qui touche aux affaires intérieures d'un au-
« tre État ne peut être ni discuté, ni contesté, ni
« avoué par nous, car il sera répondu de toutes
« parts : Mais il existe un traité dont nous por-
« tons les conséquences, et, dans ce traité, pré-
« cisément parce qu'il s'agissait d'un événement

« bien grave dans l'ordre européen, la consoli-
« dation régulière des actes de la force, l'affer-
« missement d'un partage, une clause spéciale
« dispose que des institutions seront accordées
« aux populations du territoire partagé. Évidem-
« ment cette condition suppose la perpétuité
« d'une surveillance diplomatique. Ce n'est pas
« là une affaire ordinaire, de l'ordre intérieur
« d'un pays, ce n'est pas quelque chose qui s'est
« passé dans les faubourgs de Vienne, ce n'est
« pas l'acte d'un gouvernement agissant dans les
« limites de sa seule et absolue autorité qu'il est
« question de discuter. C'est la manière dont un
« gouvernement use du pouvoir qu'il a sur une
« portion du territoire, objet d'une mention,
« d'une déclaration, d'une garantie spéciale,
« dans un traité signé par plusieurs grandes
« puissances, et où la puissance qui était la plus
« maltraitée n'en a pas moins un droit de repré-
« sentation. Il n'est donc pas exact de dire sur
« les événements qui viennent d'ensanglanter la
« portion du territoire de Pologne assujettie à
« l'Autriche, que le caractère de ces événements
« et les conséquences que ce caractère entraîne,
« ne peuvent donner lieu à des instances, à des
« représentations, à une communication diplo-

« matique. Pour d'autres parties de la Pologne,
« pour celles qui, aux termes du traité de 1815,
« gardaient une existence distincte et neutre, la
« réclamation a plus de force encore; on ne peut
« y renoncer. Croyez-vous, en effet, Messieurs,
« que les corps politiques qui représentent un
« pays, qui ont pris une part puissante à l'orga-
« nisation d'un gouvernement, oublient leurs pa-
« roles? Et lors même qu'ils se seraient engagés
« trop avant ou trop vite, croyez-vous, qu'après
« avoir parlé, il leur suffise de se taire pour ou-
« blier ce qu'ils ont dit et pour n'en plus être em-
« barrassés. Je n'examine pas, en ce moment, si
« on faisait bien d'insérer depuis dix ans, dans
« chaque adresse, une réclamation précise et po-
« sitive en faveur de la nationalité polonaise. Je
« ne sais si un grand peuple avait besoin de faire
« un acte aussi ostensible, quand il ne devait
« faire aucun acte plus décisif; mais je sais qu'a-
« près les événements qui viennent de se passer,
« après le retentissement qu'ils ont reçu et qui va
« se prolonger dans l'Europe, ce que faisaient
« les Chambres législatives de France ne pourra
« cesser. Une assemblée nouvelle ne voudra pas
« supprimer le nom de la Pologne pour ne pas
« paraître l'anéantir en le supprimant, et ne pas

« donner à l'abus de la force le secours de son si-
« lence. On demandera donc au ministère ce qu'il
« aura fait ; on insistera pour l'exécution des trai-
« tés et pour le reste de garantie qu'ils laissaient
« à un peuple malheureux. On demande compte
« des violences commises, ou provoquées, ou to-
« lérées... La Pologne a été placée sous la pro-
« tection de toutes les puissances intervenantes
« aux traités de Vienne; elle doit être l'objet
« de notre sollicitude et son existence doit être
« défendue comme un article du droit public eu-
« ropéen..... »

Le gouvernement autrichien employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour flétrir ceux qui l'avaient accusé et jugé. Mais le comte de Montalembert surtout était l'objet de son plus vif ressentiment. On attaqua le Pair de France dans son amour pour la Pologne et pour l'humanité outragée. Parmi ses détracteurs les plus violents, nous citerons Georges Phillips et Guidon Goerres, rédacteurs des *Feuilles historiques et politiques pour l'Allemagne catholique*, publiées à Munich. La réponse ne se fit pas attendre, et dans un remarquable écrit de M. le comte de Montalembert, daté du 5 octobre 1846, on trouve les passages suivants :

« Messieurs,

« J'ai subi en silence les nombreuses attaques qui ont été dirigées contre moi par la *Gazette universelle d'Augsbourg*, l'*Observateur du Rhin* et autres feuilles allemandes, au sujet de mon discours du 2 juillet dernier, sur les massacres de la Galicie. Je les ai même subies avec satisfaction, car elles montraient combien le coup que la séance de la Chambre des Pairs du 2 juillet 1846 devait porter à la politique responsable de ces massacres, avait pénétré plus loin et retenti plus haut que je ne pouvais l'espérer.

« Mais il ne saurait en être de même lorsque je me vois en butte à d'injustes attaques dans l'organe principal de l'opinion catholique au delà du Rhin, lorsqu'un journal comme le vôtre, rédigé par des hommes que je m'honore d'avoir eu pour maîtres et pour amis, n'hésite pas à me noircir aux yeux des catholiques d'Allemagne, en m'attribuant les motifs les plus étrangers à mes convictions et les plus incompatibles avec mes devoirs. Vous devinez que je veux parler de l'article inséré dans la troisième livraison du tome VIII de votre recueil, et intitulé : *Considérations ca-*

tholiques sur le discours du comte de Montalembert du 2 juillet.

« Ce titre seul m'a révolté, et j'ose dire qu'il aurait dû vous révolter également, car vous savez mieux que moi que ces considérations soi-disant *catholiques*, sont tout simplement des considérations *autrichiennes*, écrites par le même fonctionnaire de la chancellerie aulique qui a déjà rempli les colonnes de la *Gazette d'Augsbourg* de ses invectives contre moi, qui a transporté dans votre feuille les idées et les phrases textuelles de cette *Gazette*, qui, du reste, a déjà poursuivi de ses attaques anonymes M. le marquis de Castellane, coupable du même crime que moi, du crime d'avoir dit la vérité sur un grand forfait.

« J'avais soigneusement évité, dans mon discours, de soulever la question catholique dans une discussion qui pouvait et devait rester purement politique. Rien, par conséquent, n'autorisait votre collaborateur à y rattacher des attaques contre la manière dont je sers la cause catholique, attaques qui n'ont pour but que de détourner l'attention du véritable sujet de la discussion, c'est-à-dire de la conduite du gouvernement autrichien dans les massacres de la Galicie.

« Il est vrai que la cause catholique tient par

les liens les plus étroits, non pas précisément aux derniers événements de la Galicie, mais à la cause polonaise en général. A cette occasion, je pourrais, moi aussi, m'étonner de voir le recueil catholique le plus accrédité de toute l'Allemagne, se séparer, sur cette question, de la grande majorité des catholiques du monde; et protester contre la redoutable unanimité qui, chez les catholiques de France, d'Angleterre, d'Irlande, de Belgique, de Hollande, d'Espagne et de toute l'Amérique, proclame le droit impérissable de la Pologne. Je pourrais me demander par quels motifs vous cherchez à rendre les catholiques d'Allemagne solidaires de la grande iniquité du partage de la Pologne, et complice de la longue chaîne de violences et de perfidies que ce crime inexpié a traîné à sa suite. Je pourrais chercher quelles sont les raisons politiques qui vous portent à compromettre ainsi la cause de l'Église, et je pourrais affirmer que vous la sacrifiez ainsi au désir de plaire à la censure autrichienne et à la politique absolutiste. Je pourrais ajouter que, sans doute, vous n'avez rien dit à vos lecteurs du long martyre de l'abbesse de Minsk pour ne pas vous brouiller avec cette même police autrichienne, qui empêche les compagnes de cette

abbesse d'aller la rejoindre à Rome. Mais j'aime bien mieux supposer que ce système, quelque détestable qu'il soit, à mon avis, n'a été adopté par vous qu'après un examen consciencieux et dans la seule vue de servir l'Église de la manière la plus conforme à ce que vous croyez ses véritables intérêts. Pourquoi ne me rendriez-vous pas la même justice ? Pourquoi me laissez-vous accuser, dans votre recueil, de compromettre la défense du catholicisme par des *antipathies personnelles*, par des *prétentions nationales*, et de sacrifier *la cause de l'Église universelle à la politique française?*

« Ma vie entière, je ne crains pas de l'affirmer, proteste contre une semblable accusation...

« Vous établissez comme certain que j'ai avancé plus ou moins sciemment des faits faux au sujet des derniers *massacres de la Galicie*. Vous oubliez, Messieurs, que ces faits, avancés par moi à la Chambre des Pairs de France, l'ont été également à la Chambre des Pairs d'Angleterre, par le Pair catholique lord Beaumont, et à la Chambre des Communes par une foule d'orateurs. Vous oubliez qu'ils ont ainsi retenti dans les assemblées les plus solennelles du monde, en présence des hommes les plus importants de deux gouverne-

ments alliés de l'Autriche, que M. Guizot n'a rien nié, que lord Palmerston a tout confirmé, et que ces faits ont acquis ainsi un caractère d'évidence qui ne sera certes point affaibli par les démentis anonymes dont vous vous êtes rendu l'écho.

« Vous me reprochez de n'avoir pas écouté la défense après avoir écouté l'accusation, et d'avoir refusé au gouvernement autrichien ce jugement équitable qu'un chrétien doit à tout accusé. Je proteste formellement contre cette imputation. Avant de monter à la tribune, comme depuis que j'en suis descendu, j'ai écouté et examiné avec un soin scrupuleux tout ce qui a été publié à la décharge de l'Autriche dans les journaux qui lui sont dévoués, et notamment la publication semi-officielle qui a été faite récemment à Mayence, sous le titre de : *Aufschlusse über die jüngsten Ércignisse in Polen: nebst sechszehn authentischen Actenstücken.* Si j'avais trouvé dans ces divers écrits la moindre démonstration du crime des victimes, de l'innocence des bourreaux, je n'aurais pas hésité, soit à me taire, soit à avouer mon erreur si j'avais déjà parlé, car je n'ai jamais prétendu à une infaillibilité quelconque; mais, je le déclare solennellement, je n'ai pas même

14.

rencontré l'ombre d'une preuve qui pût absoudre le gouvernement autrichien ou me porter à rétracter la moindre de mes accusations contre lui.

« La publication faite à Mayence et recommandée par la *Gazette d'Augsbourg* et autres feuilles comme une apologie complète de l'Autriche, contient seize documents qui, presque tous, ont été cités dans les journaux français et anglais, et dont pas un seul ne se rapporte directement aux *massacres de la Galicie*. Ces pièces sont précédées par une sorte de récit relatif à ces massacres, où l'on trouve des accusations et des aveux également significatifs.

« En fait d'accusations, que pensez-vous de celle-ci, vous qui avez toujours défendu le clergé catholique de Galicie :

« *Le curé catholique de Lisia-Gora, Morgenstern,*
« *l'un des conjurés, ardemment dévoué à la cause*
« *de la révolution, déclare aux paysans du lieu qu'il*
« *n'y avait ni Enfer, ni Purgatoire; que, par con-*
« *séquent, il était permis de boire de l'eau-de-vie,*
« *et que le temps était arrivé de marcher avec lui*
« *sur Tarnow pour y brûler la ville, en piller et*
« *égorger tous les Allemands* (page 16). »

« En fait d'aveu, que pensez-vous de celui-ci :

« *Du* 19 *au* 23 *février, outre les prisonniers, on*

« *a apporté à Tarnow cent quarante-six cada-*
« *vres, trente seulement purent être reconnus; les*
« *cent seize autres avaient été rendus méconnais-*
« *sables par les coups de fourches et de fléaux*
« (page 17). »

« Du reste, pas un seul fait positif à la charge d'aucune des victimes, pas un seul effort pour atténuer l'horreur de l'attentat; rien que des affirmations générales, des promesses de révélations futures, des déclamations contre le danger des révolutions pour ceux mêmes qui les suscitent.

« Veut-on une preuve sans réplique du néant de cette soi-disant apologie? La voici : excepté ce curé Morgenstern, que je citais tout à l'heure, elle ne renferme pas *même le nom* d'un seul des prétendus conjurés que l'on a fait immoler! Il en a péri quatorze cents, et sur ces quatorze cents, on ne peut pas en nommer, en désigner un seul dont le crime fût plus évident que celui des autres. Ils gisent là, tous ensemble confondus dans une mêlée sanglante, entassés, sans distinction de rang ou de mérite, sous le poids de la calomnie officielle, comme ils l'ont été sous le fer des assassins!

« Jusqu'à présent je n'ai découvert qu'une seule erreur dans tout ce que j'ai avancé : je me

suis trompé en annonçant l'assassinat de M. Henri Bogusz, le dernier de cette famille, sur la foi d'une lettre qui émanait d'une source respectable et qui m'a été remise au moment même où je montais à la tribune. J'ai été victime d'un renseignement tout à fait controuvé : M. Bogusz vit encore.

« Mais les seize membres de la famille Bogusz, dont le dernier survivant a dénoncé publiquement le meurtre en termes que l'Europe n'a point oubliés, sont bien morts, et nul ne songe à contester leur assassinat.

« Mais le paysan Szela, auteur de ces seize assassinats et de tant d'autres, pour le compte du gouvernement autrichien, est encore impuni, ainsi que tous ses complices !

« Sortons des détails et résumons toute la question en un mot. Dans les six derniers jours de février 1846, *plus de mille sujets autrichiens ont été égorgés,* sans procès, sans accusateurs et sans juges, par la main des paysans de leurs environs.

« On connaît le nom des victimes ; on connaît mieux encore ceux des assassins. Sept mois se sont écoulés depuis cette catastrophe. Une instruction judiciaire a été commencée : *pas un seul*

des assassins n'a été poursuivi et puni, et, tout au contraire, des proclamations impériales ont déclaré *qu'ils avaient fait leur devoir et rendu service à la monarchie.*

« En revanche, *pas un seul* des suppliciés n'a pu être convaincu d'un crime quelconque.

« Assurément, une procédure faite ainsi après coup par des juges amovibles, sans aucune publicité, en l'absence de l'accusé qui a été exécuté avant d'avoir été condamné, et dont il faut à tout prix établir la culpabilité posthume, assurément, dis-je, une procédure semblable, quand même elle aboutirait à la proclamation de cette culpabilité, n'aurait qu'une valeur dérisoire aux yeux de l'opinion européenne et de la postérité.

« Mais lorsque cette procédure, entamée depuis six mois, n'a pas encore pu attribuer un crime certain à une seule des mille victimes, on peut en conclure sans crainte qu'il n'y a pas eu d'autres coupables que les accusateurs, les bourreaux et ceux qui les ont payés.

« C'étaient, nous dit-on, des conspirateurs, et leur crime est retombé sur leur propre tête. C'est précisément ce qui a été dit des victimes de deux forfaits absolument semblables aux événements de la Galicie : *le massacre de la Saint-Barthélemy*

en 1572 et celui *des prisons de Paris le 2 septembre* 1792. Le lendemain de ces jours affreux, il fut *officiellement* établi que l'amiral de Coligny et les protestants avaient *conspiré* contre Charles IX; et que les prêtres, les nobles, la princesse Lamballe et autres égorgés aux Carmes et à l'Abbaye, avaient *conspiré* contre la nation. Mais chacun sait le compte que l'histoire a tenu de ces accusations; chacun sait la place qu'occupent dans l'horreur et le mépris du genre humain ceux qui ont ordonné ces massacres et ceux qui s'en sont constitués les apologistes.

« Dans un discours du 17 août dernier, lord Palmerston, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, a dit : « *Les détails des atrocités « commises dans cette province sont, je puis le « dire, sans exemple dans aucun siècle, mais à « coup sûr dans les temps modernes. Je ne puis « croire que ces atrocités aient été sanctionnées par « le gouvernement autrichien ni connues de lui; « mais je ne suis pas en état de nier, et je ne serais « pas éloigné de croire que ces atrocités ont été « dues aux autorités locales de la province.* »

« Le noble lord ignorait sans doute alors que le gouvernement autrichien avait pris sur lui la responsabilité de toutes ces atrocités, en faisant

à la noblesse de ses États l'injure de lui agréger les Berendt, les Breindl et les autres chefs des autorités locales que désignait ainsi le ministre anglais, et tout récemment encore, en décernant officiellement des récompenses en argent aux villages où l'on avait le plus tué.

« Votre collaborateur a prétendu, en outre, que j'étais animé d'une rancune personnelle contre l'Autriche. Rien de moins vrai. Je n'ai aucun sujet de plainte contre l'Autriche...

Plus on admire ce qu'il y a de bon et de catholique en Autriche, plus on doit se sentir forcé de proclamer que des trois puissances co-partageantes de la Pologne, la plus coupable a été l'Autriche, sans contredit, elle qui, *puissance catholique, monarchie apostolique,* sauvée par un roi de Pologne en 1683, n'a pas craint de trahir tous les principes et toutes les traditions de la société chrétienne pour s'associer à l'œuvre des successeurs d'Albert l'Apostat et Yvan le Sanguinaire, pour devenir, aux grands applaudissements de Voltaire (1), la complice de Frédéric II et de Catherine II.

(1) Voyez les extraits de la correspondance de Voltaire sur le partage de la Pologne, dans l'excellent opuscule de M. Romain-Cornut intitulé : *Voltaire et la Pologne.*

« Quels que soient les reproches qu'on ait le droit d'adresser aux Polonais de nos jours, soit à la partie démagogique de l'émigration, soit à ceux qu'on qualifie de conspirateurs dans l'intérieur du pays, où est le juge impartial qui ne reconnaîtra pas dans ces torts la conséquence toute naturelle de la monstrueuse iniquité dont leur patrie a été victime? Comme je l'ai dit et comme je le répéterai sans cesse, quand on a semé la spoliation, le parjure, la violation sacrilége de toutes les lois de l'ordre social, de quel droit peut-on s'attendre à recueillir l'obéissance, l'ordre et la paix? L'expérience de l'histoire ne nous apprend-elle pas chaque jour que les crimes sociaux reçoivent toujours leur châtiment dès cette terre? Vous, Messieurs, qui proclamez si souvent et avec tant d'éloquence cette loi de la justice divine, lorsqu'il s'agit des crimes de la réformation et de la révolution française, comment ne comprenez-vous pas qu'elle s'applique également à ce crime sans pareil par lequel l'Autriche et ses alliés ont tenté d'effacer du livre des vivants un peuple de vingt-cinq millions de chrétiens, qui avait été si longtemps le boulevard de l'Église et de l'indépendance européenne...

« On a osé aussi déclarer que mon langage rappelait celui des *Jacobins de la Convention.* L'allusion est au moins imprudente ! Je n'ai pas assez étudié les discours des orateurs de la Montagne pour savoir à quel point mon langage ressemble au leur, ni à quel point *la Chambre des Pairs*, qui a daigné accueillir mes paroles avec une sympathie unanime, tolérerait dans son sein le style de la Convention ; mais je sais très-bien quels ont été les actes de la Convention, et je sais aussi par qui ces actes ont été imités de nos jours. La Convention lançait contre ses ennemis des hordes d'assassins gagés, et quand ses émissaires avaient rempli leur mission, quand ils s'étaient baignés dans le sang de leurs anciens maîtres, elle les félicitait de leur œuvre ; elle les remerciait d'avoir débarrassé l'État des *conspirateurs qui menaçaient la sûreté publique;* elle déclarait *qu'ils avaient bien mérité de la patrie.*

« C'est précisément ce que vient de faire, cinquante ans après la chute de la Convention, le *gouvernement de S. M. Impériale et Royale apostolique !*

« Encore un mot et j'aurai fini. Quand nous, membres des Parlements de France ou d'Angleterre, complétement indépendants et désintéressés

vis-à-vis de tous les pouvoirs de ce monde, nous défendons la cause d'une nation opprimée, l'honneur de ses exilés, la mémoire de ses enfants égorgés, et quand ce devoir accompli nous vaut les injures et les calomnies des serviteurs de l'oppression victorieuse, il doit nous être permis de rappeler à ces téméraires apologistes la différence de leur position et de la nôtre. Il doit m'être permis, pour ma part, de dire que non-seulement je n'ai aucun grief personnel contre l'Autriche, mais encore que je n'ai aucune obligation à la Pologne en général, ni à aucun Polonais en particulier. La généreuse et infortunée Pologne n'a jamais pu rien faire pour moi, et quand elle sera ressuscitée, elle ne pourra pas davantage. C'est l'amour de la justice et de la vérité qui a seul animé pour elle ma parole, et cette parole n'a rien à craindre ni à espérer ici-bas. Je ne suis payé par personne pour voiler la honte de ceux que je combats, pour insulter jusque dans leur tombe ceux que je défends. Je défie celui qui m'a calomnié dans vos feuilles de se rendre le même témoignage.

« Dans cette France que vous attaquez, la loi me donnerait le droit d'exiger l'insertion de ma réponse dans votre recueil. Je la demande à votre

loyauté et à votre ancienne amitié, en vous promettant d'avance de ne rien répliquer à ce que vous jugerez à propos d'ajouter.

« Le comte de MONTALEMBERT. »

Nous avons cité d'abord des documents qui émanent des sources étrangères à la Pologne; nous avons donné ces jugements désintéressés sur le drame épouvantable qui se passait en Galicie; maintenant nous donnerons deux pièces qui émanent d'une source toute polonaise :

1° *Une protestation des habitants de Krakovie adressée aux peuples et aux gouvernements de l'Europe, et particulièrement à ceux de France et d'Angleterre;*

2° Un extrait d'une *Lettre d'un gentilhomme polonais adressée à M. de Metternich.*

PROTESTATION DES KRAKOVIENS.

« Krakovie, octobre 1846.

« Nous, habitants de la ville et du territoire de la petite *République de Krakovie*, n'ayant aucun moyen de résister à la force ou de faire va-

loir notre bon droit, nous sommes réduits à faire parvenir à l'Europe notre protestation, pour rétablir la vérité abominablement altérée par ceux qui, ayant la force en main, sembleraient n'avoir pas besoin d'employer la calomnie et le mensonge contre la victime qu'après de longs tourments ils ont fini par sacrifier.

« Nous croyons qu'il est d'autant plus de notre devoir de dévoiler la vérité, que ce qui s'est passé dans notre petit État, en 1846, est une répétition du grand drame dont la Pologne a été le théâtre en 1772, 1793, 1795, 1807, 1809 et 1815.

« Nous nous abstiendrons de toute énumération de nos droits, de toute expression de nos sentiments; nous nous bornerons à un simple exposé des faits.

« Depuis plusieurs années notre indépendance n'existait plus que de nom. Les trois résidents de nos *trois protecteurs* étaient tout-puissants, et celui d'Autriche donnait même ses ordres dans les moindres détails d'administration. Notre existence politique ne se manifestait plus que par quelques priviléges, tels que la liberté de commerce, le droit de battre monnaie, l'exemption du recrutement, la modicité des impôts, l'usage de la langue polonaise dans toutes les adminis-

trations, et un système d'éducation moins défectueux et plus libéral qu'en Autriche et en Russie.

« Du reste, notre président, l'abbé Schindler, était un employé autrichien; le chef de notre clergé, l'abbé Lentowski, est du choix de la Russie; notre police, très-nombreuse, était une police composée d'employés autrichiens; les officiers de notre milice étaient tous des Allemands, et les soldats sortaient tous de l'armée autrichienne.

« Les rigueurs de la police et de la censure de nos protecteurs *chez nous* étaient telles, que dans les pays les moins libres de l'Europe, même dans notre malheureuse Pologne, on voyageait et on imprimait plus librement que chez nous; et c'est nous, enveloppés de chaînes dans notre maillot, nous, atôme à peine perceptible au milieu de nos trois gigantesques voisins, c'est nous qui menacions constamment le repos et la sûreté de leurs États!

« Nous déclarons donc, devant Dieu et devant les hommes, qu'il est faux que notre ville ait jamais été un *foyer de révolution*, que l'on y ait jamais préparé des armes et des munitions de guerre; qu'il est faux qu'elle ait été le point de réunion et de départ des émissaires d'une propa-

gande quelconque, et que les accusations publiées contre nous par la presse allemande, sous l'influence de l'Autriche, sont autant de calomnies et de mensonges. Nous faire un reproche sur notre conduite politique est déjà de l'insigne mauvaise foi de la part de ceux qui nous dominaient arbitrairement.

« Quant à la part qu'a prise notre petit État à la tentative d'insurrection du mois de février dernier, voici un résumé des faits tels qu'ils se sont passés.

« Une portion de l'émigration polonaise, la moins nombreuse, voulut à toute force organiser une insurrection en Pologne dans le courant de l'année 1846. Le gouvernement russe eut bientôt connaissance de cette conspiration et il résolut de la faire servir à ses desseins. Il envoya aussitôt des agents provocateurs.

« Le gouvernement autrichien, parfaitement instruit des menées des conspirateurs, se garda bien de les déjouer ; il paraît, au contraire, qu'il prit le plus grand soin que la conspiration n'avortât avant terme.

« Le 18 février, le complot eut un commencement d'exécution près de Tarnow, en Galicie. Krakovie resta parfaitement tranquille, mais l'on

n'y vit pas moins arriver aussitôt le général Colin et occuper militairement la ville. Il était entré à la tête de deux bataillons, trois escadrons, une demi-batterie d'artillerie, et il mit en outre sous les armes notre milice, forte de cinq cents hommes. Il avertit alors les habitants qu'ils ne devaient sortir des maisons sous aucun prétexte, que les patrouilles feraient feu sur toute personne qui sortirait ou regarderait par la fenêtre et que toutes les fenêtres devaient être éclairées toute la nuit, précaution fort sage pour empêcher les habitants de circuler et de regarder furtivement ce qui se passait dans les rues.

« Deux éclaireurs de réverbères et trois femmes, qui étaient sortis après cette défense, furent immédiatement tués à coups de fusil.

« Pendant toute cette nuit, sur la Grand'Place et dans les rues adjacentes, les Autrichiens tirèrent par intervalle des feux de pelotons pour simuler un combat; quelques mouchards et quelques juifs abrités leur répondaient par des coups de fusil chargés à poudre seulement.

« Où était l'ennemi et quel était-il? Tout ce qui appartenait à la cônspiration avait fui à l'entrée des Autrichiens et forma une bande de quarante à cinquante hommes au plus, qui se di-

rigèrent vers la frontière de Prusse, surprirent la nuit, dans une ferme, un officier autrichien et une vingtaine de dragons, les tuèrent presque tous et se cachèrent dans les forêts et les montagnes.

« En ville, un marchand de vin et cabaretier, nommé Dogt, et quelques acteurs du théâtre qui étaient chez lui, furent dupes de la comédie que jouait le général Colin, et croyant à la réalité d'un combat, tirèrent par les fenêtres, contre la troupe, des coups de fusil.

« Un fermier des environs, nommé Bela, également trompé, se jeta, suivi de son valet de ferme, sur un poste de dragons, en tua un, blessa et dispersa les autres; ayant mis pied à terre pour s'emparer des armes des vaincus, il fut tué par des fantassins accourus au secours des dragons.

« Ce furent les deux seuls ennemis que le général Colin eut à combattre dans les rues de Krakovie.

« La nuit du troisième jour après son entrée, il quitta la ville sans bruit et se retira de l'autre côté de la Vistule, à Podgorze, faubourg autrichien de Krakovie, emmenant avec lui les trois résidents étrangers ou protecteurs, les principaux

membres de notre gouvernement et toute notre milice, sans laisser seulement un homme à la garde des prisons.

« Grâce aux précautions que l'on avait prises, il se passa presque deux heures avant que l'on s'aperçût à Krakovie de l'entière retraite des Autrichiens.

« Jamais étonnement ne fut pareil au nôtre lorsque nous fûmes convaincus que les Autrichiens avaient fui, que personne ne les poursuivait, qu'il n'y avait ni insurgés, ni autorité, ni milice. L'étonnement redoubla lorsque l'on trouva, dans le corps-de-garde de la Grand'Place et près de l'église des Dominicains, des armes et des munitions de guerre laissées par les Autrichiens.

« Après la retraite des Autrichiens, quelques hommes du peuple amenèrent à eux quelques-uns des bateaux qui supportent le pont unique qui joint Krakovie à Podgorze; le général Colin fit tirer sur eux un coup de canon, et quoiqu'il fût évident que ceux qui coupaient le pont n'avaient pas l'intention de le passer, et encore moins de l'attaquer; il donna l'ordre de la retraite, sans avoir aucun ennemi ni devant ni derrière; il ne s'arrêta qu'à Wadowice, ville située à quatorze

lieues de Krakovie, sur la route de Vienne, et chef-lieu du cercle (ou département) du même nom.

« A Krakovie, après le premier étonnement passé, on s'occupa du maintien de l'ordre et de la sûreté publique. On forma une garde provisoire dont on élut pour chef le comte Wodzicki, vieillard de soixante-douze ans, dont les opinions pacifiques et conservatrices ne sauraient être mises en doute ; et quoique très-considéré comme homme privé, il ne prit aucune part aux révolutions et guerres qui, de son vivant, déchirèrent sa patrie.

« Tout à coup, quelques hommes parcoururent les rues, annonçant et placardant que la *nation* avait formé un gouvernement et choisi pour chef un individu obscur, étranger et inconnu à Krakovie, où il n'était que depuis quinze jours.

« Cet homme, né sujet autrichien, avait habité, étudié et servi soit à Léopol, soit à Vienne, et l'on ignore qui l'éleva au pouvoir, tant il y a, que le public apprit en même temps la création d'une dictature et le nom et l'existence du dictateur.

« En quelques heures on rassembla et arma trois ou quatre cents hommes, dont la moitié fut

destinée à la garde de la ville, et avec l'autre moitié on résolut de faire une reconnaissance en Galicie.

« On passa le pont et l'on trouva à Podgorze quelques munitions de guerre laissées par le général Colin; à Wiéliczka, on s'empara d'une partie de la caisse des salines; à quelques lieues plus loin, un peu au delà de la poste de Gdow (sur la route de Léopol), la petite troupe des Krakoviens fut attaquée à l'improviste par le colonel Benedek, chef d'état-major du commandant général de la Galicie, qui s'avançait à la tête d'une troupe nombreuse d'infanterie, de cavalerie et de paysans ivres d'eau-de-vie et de sang, malheureux instruments de meurtre et de pillage, trompés, excités et payés par les autorités autrichiennes.

« Après une courte résistance, les Krakoviens, en désordre, se retirèrent à la hâte vers Krakovie, laissant vingt ou trente morts et plus de quatre-vingts prisonniers, qui s'étaient rendus sans coup férir, et que les soldats et les paysans du colonel Benedek mirent à nu devant l'auberge de Gdow, et égorgèrent impitoyablement en présence de leur chef, l'un après l'autre, au milieu d'une orgie d'eau-de-vie.

« Le colonel Benedek, d'un côté, et le général Colin, de l'autre, reprirent tout doucement le chemin de Podgorze, et, au bout de quelques jours, le général, apprenant l'approche des Russes et perdant tout espoir que le bas peuple de Krakovie et de son territoire voulût imiter les hideux excès auxquels on avait réussi de porter les paysans des cercles de Tarnow et de Bochnia, se décida à rentrer dans Krakovie.

« Il est juste de rendre ici hommage au peuple de notre ville et de son territoire. Quoique complétement livré à lui-même, souffrant de la disette et excité par l'exemple des paysans de la Galicie, il ne se rendit pas coupable du moindre excès, ni sur notre territoire, ni dans l'incursion qu'il fit en Galicie, où il respecta scrupuleusement les personnes et les propriétés des Polonais, des Allemands, même des employés du gouvernement autrichien. Le général Colin, qui voulait à tout prix le massacre de la classe aisée de Krakovie, promit à ses soldats un jour de *liberté*, comme il l'appelait, c'est-à-dire une nuit et un jour consacrés au sac de cette ville.

« Cependant Dieu eut pitié de nous! Les Russes, que l'on n'attendait que trois jours plus tard, firent une diligence extraordinaire qui

trompa les calculs du général autrichien; leur cavalerie légère entra dans Krakovie plusieurs heures avant lui. Les Russes furent reçus en libérateurs, et ils l'étaient, en effet, ce que notre peuple savait, car le général Colin voulant attirer du monde au sac de notre ville, avait fait ébruiter qu'elle serait mise au pillage. L'arrivée des Russes ayant officiellement rétabli l'ordre, rendit impossible tout prétexte de prise d'assaut et de sac, et déjoua les projets du général Colin, qui, au lieu d'être puni comme il aurait dû l'être s'il avait agi sans ordres, est encore à la tête de ses troupes à Wadowice, fort bien vu, récompensé même par son gouvernement.

« Le reste des événements n'est plus un mystère.

« Telle est la vérité, telle est l'histoire de la conspiration des *protecteurs* contre leur malheureuse *protégée*.

« Fatiguée du spectre de la Pologne, l'Autriche crut se débarrasser de ce cauchemar en exterminant ce qui restait de cette Pologne; elle commit un crime et une faute.

« Quant à nous, victimes de la plus inouïe des iniquités politiques, livrés sans défense à des maîtres perfides et féroces, nous nous soumet-

tons sans murmures aux décrets de la Providence, et nous attendrons que des peuples généreux, ou le temps, rappellent en nous cette vie qui semble prendre des forces à mesure que nos ennemis nous enfoncent plus profondément dans le tombeau. »

EXTRAIT DE LA LETTRE D'UN GENTILHOMME POLONAIS A M. DE METTERNICH.

« 15 avril 1846.

« ..... A la première nouvelle des *massacres de Galicie*, l'Europe tourna ses yeux vers vous, mon prince. Habituée depuis longtemps à révérer en vous un des soutiens, un des pères de l'ordre européen, elle avait besoin d'entendre votre parole. C'est de vous qu'on attendait le mot de l'énigme pour pouvoir juger quelle est, dans les événements, la part qui doit être faite au caractère national, aux rapports invétérés entre les classes indigènes, et quelle est celle qui doit être attribuée à l'influence de votre régime, aux instigations de vos agents? Vous avez parlé. L'énormité seule des faits commis, en les rendant

incroyables, semblait d'abord les mettre à l'abri de l'animadversion. Néanmoins, vous avez senti bientôt que les accusations du monde civilisé allaient éclater, et pour ne pas être accusé, vous avez eu hâte de vous faire accusateur.

« Souffrez que dans le débat solennel qui s'ouvre devant le tribunal où siégent les nations policées, la postérité et l'histoire, une voix s'élève aussi au sein de cette noblesse exécutée sans bourreau et sans jugement, sans défense, sans accusation et sans crime; qu'elle s'élève du sein de cette noblesse sur le front de laquelle vous jetez l'opprobre avant qu'elle ait eu le temps de rendre les derniers devoirs aux dépouilles mortelles de ses frères. Ce sera une voix méconnue et impuissante que la voix d'un de ceux auxquels vous ne laissez ni patrie, ni honneur, ni présent, ni avenir, que vous flétrissez même jusque dans le passé, et qui, contre le poids de votre parole, déjà imposante par votre position seule, ne sauraient mettre dans la balance que le poids de la vérité scellé du sang de tant de victimes.

« Dans les derniers événements de Galicie, nous trouvons en présence les deux éléments indigènes : *la noblesse* et *les paysans ;* mais ils sont séparés et contenus, à ce qu'on pourrait croire,

par vos autorités constituées et par vos armées. Comment se fait-il que ces deux éléments, abandonnés à eux seuls, n'aient pas été aux prises à Krakovie? que chez vous ils se soient rués l'un sur l'autre, et que ce choc ait provoqué ces scènes d'horreur qui auront du retentissement dans les recoins du vieil édifice de votre empire?

« Or, quelle a été l'action du régime autrichien sur les rapports primitifs de la société polonaise? Voyez à quel point les doctrines de vos scribes se trouvent ici en défaut. Ils préconisent vos règlements ruraux ou agraires et administratifs; ils exaltent leur influence salutaire sur les populations de la Galicie, et quand il s'agit d'expliquer à l'Europe épouvantée l'abrutissement de ces masses, ce sont alors les *nobles polonais* que vous accusez d'avoir *démoralisé* ce peuple. Si la noblesse polonaise est responsable de l'état moral du paysan galicien; si c'est elle qui, pendant ces soixante-dix ans, a présidé aux destinées de ces populations, où est alors l'excellence tant vantée de votre législation? Votre régime de soixante-dix ans a donc été impuissant? Mais c'est une accusation trop grave à porter contre un gouvernement monarchique; ce sont donc vos lois qui ont régné en souveraines. La noblesse

n'est donc pas responsable de l'état actuel du paysan, et c'est votre régime qui a dépravé ce peuple, dénaturé son caractère jusqu'à le rendre ingrat, avide, féroce et impie. Préférez-vous avoir été impuissant ou corrupteur? Nous prétendons vous prouver qu'en Galicie vous avez été l'un et l'autre : vous avez commencé par une longue dépravation, vous avez fini par l'impuissance.....

« Votre législation donna naissance, en Galicie, à cette classe d'employés privés, de mandataires, de *justiciaires,* comme on les y appelle, dont rien n'approche, dans aucun pays, pour la dépravation, la perfidie et l'état moral abject. Commis du maître et en même temps fonctionnaires du gouvernement, ils ont trouvé le secret de réunir la bassesse à l'insolence. Ajoutons-y l'action des écrivains consultants, des employés inférieurs, des commis de bureau dans vos administrations de cercle, toute cette lèpre, enfin, qui doit son origine et sa croissance à la corruption des rapports entre maître et paysan. Ces misérables tirent leur substance des altercations intestines des nobles et de leurs sujets, et, en envenimant leur haine, ils l'exploitent sous la sauvegarde de vos règlements. Vos employés de cercle

en Galicie, de tout temps le rebut de la classe des fonctionnaires de votre monarchie, avaient pour mission spéciale d'inspirer aux paysans des sentiments hostiles à l'égard de leurs maîtres, de réaliser sur cette terre promise toutes les maximes de cette science occulte qui se résume dans ces mots : *Divide et impera.*

« ..... Quant au clergé de Galicie, il dut aussi subir l'influence autrichienne. Dans vos facultés de théologie, dans vos séminaires, pénétra, sous l'empereur Joseph II, la philosophie allemande de la fin du dernier siècle dans toute l'aridité de son rationalisme, et ce ferment resta là... Au lieu de réformer ce clergé séculier, dont l'état intellectuel et moral constitue dans un pays catholique la véritable séve d'une vie religieuse et chrétienne, votre gouvernement fondait, en Galicie seulement, des couvents de jésuites et des congrégations qui en dépendent. Bientôt vous alliez éprouver si l'exaltation de quelques-uns est une compensation pour le manque de piété dans les masses. Beaucoup d'ecclésiastiques honorables ne se laissèrent pas gagner par cette corruption. Plusieurs, lorsque les massacres commencèrent, voyant l'ordre social laissé sans défense, se levèrent au nom de la religion pour arrêter

l'effervescence du crime ; ils furent massacrés comme ennemis de l'empereur. Dans cette procession sortie de Krakovie, vous savez combien de prêtres respectables prirent la croix, sans pensée politique, par le seul sentiment de leurs devoirs les plus sacrés, dans l'intention de faire rentrer les scélérats dans la voie du Seigneur. Vous n'ignorez pas combien de ces nouveaux croisés furent tués à Podgorze ou jetés dans la Wistule par les soldats de ce général qui là seulement retrouva son courage... Vos troupes, pendant ces massacres, prennent-elles la défense de l'ordre public, de l'autorité méconnue ? Nullement. Vos guerriers, vos vétérans assistent à ces exploits comme à un combat de gladiateurs, et même ces bandes, en beaucoup d'endroits, commandées par vos soldats, marchent, avec les détachements de vos légions, sous les mêmes *glorieux* drapeaux !.....

« ..... Vous dites, mon prince, qu'en détruisant la noblesse polonaise, vous faites la base plus large au trône de votre empereur. Depuis soixante-dix ans, vous élargissez cette base, et, de jour en jour, vous nous refoulez sur nous-mêmes, si bien que, comme unique base de notre existence à nous, vous nous laissez le désespoir ;

c'est aussi tout ce qui nous reste de notre nationalité.

« Un compte avec l'Autriche s'ouvre pour nous dans les livres éternels de la Providence, et la nouvelle page, mon prince, c'est par votre nom qu'elle commence. A la fin d'une longue et glorieuse carrière, avant de descendre dans la tombe, vos pieds ont glissé dans le sang. C'est le sang des descendants de cette noblesse qui jadis a versé le sien sous les remparts de Vienne. Des tours de l'antique château de nos rois, que vous changez en citadelle et en casernes, on voit encore chaque nuit, sur l'horizon bordé par les Karpathes, la lueur de feux qui consument nos campagnes. Mais en contemplant l'avenir, ne voyez-vous pas cette autre lueur, cette traînée sanglante, qui, partant de vos mains, s'étend sur la tête de la noble et antique race de Rodolphe de Habsbourg-Lorraine, comme un nuage enflammé qui présage la foudre et l'incendie ?

« Pour ceux qui, dans cette œuvre, ont été de trop dociles instruments, après l'orgie viendra le calme solitaire du remords; ils rencontreront les ombres de leurs victimes, auxquelles vous n'aurez pas fait ratifier le pardon accordé par vous à leurs meurtriers. Au nom des victimes, chaque Polonais

s'inclinera avec respect. Ces veuves, ces orphelins, qui ont survécu, deviendront un objet d'hospitalité et de culte pour tout Slave honnête homme. Ce seront les sœurs, les enfants de chacun de nous. Chaque maison se trouvera honorée de la poussière de leurs pieds. Les cris de leurs malédictions, qui déjà ont retenti aux oreilles épouvantées d'un membre de votre famille impériale, se mêleront aux gémissements du repentir des assassins. Viendra enfin le jour où les forçats libérés de vos prisons cesseront d'être les guides et les gardiens de ce peuple égaré. Ce peuple rude, mais jadis honnête et pieux, que votre régime rongeur et les influences de vos agents ont fait dégénérer en meurtrier, retrouvera, au fond de sa conscience, ce Dieu qui est le vôtre et le nôtre, et que vous lui avez fait oublier pour le service de votre empereur. Votre amnistie n'aura pas lavé sa conscience. Il se sentira criminel et réprouvé, et le doigt de la justice divine, agissant dans les instincts, lui fera découvrir celui qui l'a poussé au crime.

« C'est à cette source que remonteront un jour ses haines de tout le poids de ses remords. Les nouveaux ressentiments iront réveiller, sous la cendre, les haines immortelles de notre race

slave contre les Allemands; ces haines contre l'Autriche ressusciteront et se dresseront plus vivaces et plus saintes que jamais. *Les massacres de Galicie* vivront dans la mémoire des tribus polonaises. Ils seront transmis de génération en génération par nos récits domestiques, par les chants de nos bardes, et, se joignant au souvenir de tant d'autres *cruautés autrichiennes*, cette tradition roulera comme un tonnerre parmi les nations slaves de peuplade en peuplade.

« Si les événements de Galicie contribuent à nous ouvrir enfin les yeux, le sang innocent de nos frères nous aura profité à nous, à nos enfants, ainsi qu'aux enfants de vos victimes; mais pour vous-même aussi, il n'aura pas coulé en vain... On sait maintenant la voie par laquelle s'obtiennent vos bienfaits. Dans peu d'années vous payerez les arriérés des améliorations sociales et des réformes; vous les payerez avec usure, et, encore une fois, le sang généreux de la *noblesse polonaise* aura ouvert à vos peuples la voie de salut. Ainsi, partout, dans vos foyers domestiques comme sur vos frontières, dans ce qui entre dans vos prévisions comme dans ce qui les dépasse, dans les concessions qui vous seront arrachées comme dans les châtiments que la justice divine peut

vous réserver, vous éprouverez la vérité de cette expression de votre poëte :

« *Das blut ist ein besonderer Saft.* »

(Le sang est une séve sans pareille.)

V

Conduite politique temporelle de la Papauté en 1846.

Les fatals événements de la Galicie, en attaquant toutes les classes de la société, ébranlèrent aussi les questions religieuses. L'évêque de Tarnow, Joseph-Grégoire Woytarowicz, témoin oculaire de scènes épouvantables, crut devoir intervenir par son autorité spirituelle, et, à cet effet, il publia un mandement. Ce mandement, simple et religieux, attira sur lui les persécutions des autorités autrichiennes, et le saint prélat fut abandonné du Pape !

Nous donnons le *mandement* de l'évêque et le *bref* du Pape :

MANDEMENT.

« Nous, JOSEPH-GRÉGOIRE, par la grâce de « Dieu et du Saint-Siége, évêque de Tarnow, à

« tous les habitants du cercle de Tarnow, grâce « de Dieu et bénédiction épiscopale.

« Jésus-Christ nous ordonne d'aimer le pro« chain et même nos ennemis, de pardonner les « plus grandes injures et de faire du bien même « à ceux qui nous ont fait du mal, c'est-à-dire « de rendre le bien pour le mal. Mais, hélas ! « contrairement à ce précepte de Notre Seigneur, « des circonstances malheureuses ont éveillé « parmi vous une fureur sauvage, qui s'est chan« gée en cruauté sans bornes ; beaucoup de per« sonnes innocentes ont été maltraitées et ont « perdu la vie. Souvenez-vous, ô mes chers « frères, que le sang de l'innocent crie ven« geance au ciel, et que Dieu qui gouverne ce « monde par sa toute-puissance, qui permet les « inondations, les mauvaises récoltes et la fa« mine, poursuit de sa justice implacable le « fratricide dans cette vie et dans la vie future. « Comme nous espérons que le gouvernement « existant, civil et militaire, fera de son côté « tout ce qu'il pourra pour le rétablissement de « l'ordre et de la paix, je vous le commande, au « nom de Dieu, notre Sauveur, dont vous atten« dez la bénédiction dans cette vie, la rémission « de vos péchés et la vie éternelle, revenez à la

16

« paix. Retournez dans vos foyers, reprenez vos
« occupations habituelles, et priez Dieu qu'il dai-
« gne vous pardonner dans son ineffable miséri-
« corde. Si quelqu'un de vous a, peut-être sans
« mauvaise volonté, fait du tort ou des violences
« à un innocent (je m'adresse surtout à vous, su-
« périeurs des villages, maires, jurés et anciens
« des communes), tâchez de calmer les esprits de
« vos concitoyens, car ce devoir vous est imposé
« par Dieu et par les autorités supérieures.

« Et vous, chers frères, qui êtes chargés de
« conduire les fidèles au salut et non à la dam-
« nation, et qui devez être les anges de la paix
« au milieu du troupeau du Christ, faites connaî-
« tre à nos brebis cette lettre pastorale, en les
« exhortant tous à la tranquillité et à l'obéissance
« aux autorités supérieures. Que la paix et la bé-
« nédiction de Notre-Seigneur soient toujours
« avec vous.

« Donné à Tarnów, le 20 février 1846.

« JOSEPH-GRÉGOIRE,
« Évêque. »

BREF.

« *Au vénérable frère* Joseph, *évêque de Tarnow.*

« Au milieu des très-graves sollicitudes et cha-
« grins dont nous sommes accablé et affligé dans
« cette grande perturbation de la république
« chrétienne et civile, nous avons appris avec
« beaucoup de peine que, dans le pays soumis à
« notre très-cher fils l'empereur d'Autriche, roi
« apostolique de Hongrie et illustre roi de Bo-
« hême, on a entrepris une détestable (*nefaria*)
« conspiration contre la souveraineté de ce séré-
« nissime prince, conspiration clandestinement
« tramée par les machinations de ces hommes
« qui, dans ces tristes temps, n'écoutent que
« leurs passions, et, toujours agités comme les
« flots de la mer, méprisent toute domination et
« blasphèment la majesté du trône; de ces arti-
« sans insidieux de mensonge, qui abusent d'une
« manière impie du prétexte du bien public et de
« la religion, et s'efforcent de tromper les esprits
« inexpérimentés de la multitude, de l'induire
« en erreur et d'exciter des séditions, afin de

« renverser, s'il était possible, les droits et l'or-
« dre établi de toute puissance.

« Cette grave et triste nouvelle nous a, véné-
« rable frère, extrêmement affligé, car il nous
« est connu et prouvé combien est grande la piété
« du sérénissime prince qui a bien mérité du
« Saint-Siége apostolique, qui soutient la reli-
« gion catholique dans ses États, qui défend avec
« soin ceux qui la professent et qui pourvoit de
« tout son pouvoir au bonheur des populations.
« Nous en sommes d'autant plus affligé, que nous
« avons entendu dire que plusieurs ecclésiasti-
« ques ont été misérablement trompés par de
« mauvais conseils et par des intrigues, et que
« même plusieurs curés n'ont pas rougi, dans
« une affaire de si haute importance, de man-
« quer à leur devoir.

« Nous sommes persuadé, vénérable frère,
« que par votre vigilance pastorale vous aurez
« cherché à préserver vos fidèles des embûches
« et des séductions, et à les faire persévérer dans
« l'observance des préceptes de la religion ca-
« tholique et dans la foi envers leur souverain,
« en lui restant soumis, non-seulement par
« crainte, mais aussi par conscience, et en lui
« prêtant l'obéissance qui lui est due. Nous vous

« adressons cependant cette lettre évangélique « afin que vous enseigniez à vos ouailles, avec « un zèle encore plus grand, la sainte doctrine « de l'obéissance que tous les sujets doivent ab- « solument aux suprêmes autorités, selon la « maxime de saint Paul, apôtre, et selon le pré- « cepte même du divin Prince des Pasteurs. « N'oubliez pas, surtout, de rappeler à leur de- « voir ces ecclésiastiques qui, oubliant leurs obli- « gations et leur dignité, osent se mêler à ces mou- « vements séditieux; ne cessez jamais d'exhorter « votre clergé, afin qu'en se rappelant sa voca- « tion et qu'en songeant sérieusement au minis- « tère qu'il a reçu du Seigneur, il fasse tous ses « efforts pour éloigner les chrétiens, tant avec les « paroles qu'avec l'exemple, des conspirations « perfides d'hommes séditieux, et pour leur ap- « prendre que toute puissance vient de Dieu « (que, par conséquent, ceux qui résistent aux « puissances résistent à l'ordre de Dieu et encou- « rent la condamnation); le précepte d'obéis- « sance ne peut donc être violé sans péché, sauf « le cas où l'on commanderait quelque chose de « contraire aux lois de Dieu et de l'Église.

« Nous ne doutons pas, vénérable frère, du « zèle avec lequel vous seconderez Nos désirs et

« Nos conseils, et ferez en sorte que les fidèles
« confiés à vos soins aient en horreur et évitent
« les délires des esprits égarés, les mouvements
« impies des hommes turbulents, et qu'ils prê-
« tent, selon la doctrine catholique, tout l'hon-
« neur et toute l'obéissance à leur sérénissime
« prince.

« En attendant, nous vous attestons et confir-
« mons par cette lettre familière, la bienveillance
« particulière que nous avons pour vous, et nous
« vous donnons la bénédiction apostolique avec
« toute l'effusion de notre cœur et avec le désir
« que vous et vos fidèles jouissiez de la véritable
« félicité.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 27 février 1846,
« la seizième année de notre Pontificat.

« Grégoire XVI. »

Ces deux documents, si opposés dans leurs tendances, produisirent une profonde impression dans le monde politique et dans le clergé de tous les pays. Les journaux ultramontains, ne pouvant nier l'existence d'un pareil bref, cherchaient néanmoins à atténuer son effet et se montraient

étonnés de la publicité qui avait été donnée à cette pièce. *Le Constitutionnel* de Paris, des 1er et 4 avril 1846, se chargea de fournir les explications décisives qu'on demandait.

« *L'Univers* nous demande comment nous avons eu le *Bref* qui a été adressé par le Pape à l'évêque de Tarnow au sujet des affaires de Pologne. La réponse est toute simple : la traduction italienne de ce document a été publiée, le 23 mars dernier, par le *Foglio di Modena*, journal dévoué aux jésuites.

« La même feuille publiait en même temps une lettre particulière du 13 mars, provenant, disait-elle, d'une source authentique. Or, comme le gouverneur de la Galicie est archiduc de la maison d'Este et oncle du duc de Modène actuel, la correspondance de Galicie, adressée au *Foglio di Modena*, peut passer pour officielle.

« Dans cette lettre, on prend énergiquement la défense des paysans de Galicie, qui sont, dit-on, *très-dociles* à la voix des employés du gouvernement. On ajoute que « *les paysans ont respecté les femmes et les enfants ; ils ont même* « *respecté la vie des rebelles* LORSQU'IL Y AVAIT « POSSIBILITÉ DE LES LIVRER VIVANTS AUX AUTORI-

« TÉS ; *mais lorsqu'ils se défendaient*, ILS LES
« TUAIENT *à coups de bâton. Quant aux propriétés,
« les paysans n'ont saccagé que les maisons dans
« lesquelles on s'est battu.* »

« La lettre se termine par ces lignes : « *Quel-
« ques curés du diocèse de Tarnow ayant malheu-
« reusement pris une part active dans la rébellion,
« l'archiduc gouverneur les a remplacés par des re-
« ligieux de différents ordres, et spécialement par
« des Jésuites.* »

« Il ne faut point être surpris de trouver l'éloge des paysans meurtriers de la Galicie partout où le gouvernement autrichien exerce quelque influence ; nous avons vu l'empereur d'Autriche lui-même combler de louanges et de récompenses *ses fidèles Galiciens* qui ont défendu *l'ordre et les lois*, en égorgeant les propriétaires et les prêtres, en faisant subir d'atroces tortures à leurs prisonniers, en violant et en tuant les femmes, en pillant les châteaux, et en couvrant le pays de sang et de brigandages.

« La proclamation de l'empereur, que nous avons citée tout entière, confirme donc pleinement les récits des journaux officiels de Prusse. *Le Journal de Modène* avoue, comme on vient de voir, que les rebelles étaient livrés morts ou vifs

aux autorités; le gouvernement russe a lui-même mis à prix la tête de plusieurs insurgés. Après ces aveux et ces preuves, il n'est douteux pour aucun homme de bon sens que les autorités autrichiennes n'aient organisé et payé le meurtre des propriétaires de la Galicie.

« Quant au *Bref* du Pape, il est daté du 27 février, un courrier extraordinaire, envoyé de Vienne à M. le comte de Lutzow, ambassadeur à Rome, étant arrivé dans cette ville le 26. Le Pape a donc déféré immédiatement à la demande du Cabinet autrichien.

« Ce *Bref* embarrasse fort nos ultramontains. *L'Ami de la Religion* en avait eu certainement connaissance; car, au moment de l'explosion de l'insurrection polonaise, il a rédigé un article dans le même sens. Nous avons cité cet article. On se rappelle comment ce journal déclamait contre les insurgés, les accusait de *communisme*, rejetait sur eux la responsabilité des malheurs de la Pologne et plaidait la cause des gouvernements oppresseurs.

« Mais, depuis ce jour, le sentiment public a fait explosion et a averti le parti ultramontain que le bref du Pape soulèverait en France l'indignation universelle.

« Plusieurs de nos prélats et de nos pères de l'Église se sont donc mis en frais pour réparer les erreurs et les défaillances de l'infaillibilité.

« Aujourd'hui *l'Univers* s'efforce d'excuser la lettre pontificale, en faisant remarquer qu'elle était écrite quelques jours avant que l'insurrection ait pu être connue à Rome. Cela est vrai ; mais l'excuse est insuffisante, même aux yeux des ultramontains.

« M. de Montalembert nous adresse aujourd'hui même une circulaire dans laquelle le *Comité électoral néo-catholique* publie ses idées et ses vues au sujet de la Pologne. Il expose « que « les traités de Vienne n'ont pas été mieux ob- « servés par l'Autriche que par la Russie, en ce « qui concerne la Pologne. » Or, les traités de Vienne, *l'Univers* n'en disconviendra pas, sont fort antérieurs au dernier Bref du Pape. Le *Bref* prend donc parti pour les oppresseurs contre les opprimés quand il accuse les insurgés « *de mé- « priser toute domination, de blasphémer la majesté « du trône, d'être des artisans insidieux de men- « songe, d'abuser d'une manière impie du prétexte « du bien public et de la religion, de se montrer « perfides, séditieux, turbulents, violateurs de la « loi divine et de mériter l'horreur des chrétiens*. »

« A ces déclamations froides et impitoyables auxquelles se livre le Pape dans l'intérêt de la politique autrichienne, M. de Montalembert, sans le vouloir, répond par la rude leçon que voici :

« *Ceux qui se sont imposé une modération et* « *une patience fondées sur les préceptes de l'Évan-* « *gile* NE SAURAIENT TROP S'ABSTENIR DE TOUTE « CONNIVENCE POUR LES CALCULS D'UNE POLITIQUE « ÉTROITE ET SANS ENTRAILLES. »

« Il semble que le *Comité électoral néo-catholique* n'ait pas trouvé de meilleur moyen pour réparer la faute du Pape que d'en parler comme nous-même. Mais la faute est-elle réparable? Ne sait-on pas que le Pape n'a fait autre chose que de se montrer conséquent? En 1832, une *Encyclique*, adressée par le chef de la chrétienté à tous les évêques de Pologne, exprimait les mêmes sentiments que le *Bref* de 1846. Le souverain qui depuis près de quinze ans refuse à ses sujets des réformes administratives jugées nécessaires par les gouvernements d'Europe ; le chef temporel d'un pays où toute idée généreuse est comprimée, où tout progrès est impossible, où toute administration est tyrannique et vénale ; l'allié nécessaire et obéissant de l'Autriche, ne pouvait pas s'exprimer autrement qu'il ne l'a fait dans la

Lettre encyclique de 1832 et dans le *Bref* de 1846.

« La politique ultramontaine est partout favorable à l'absolutisme et à la contre-révolution.

« Le libéralisme de nos *néo-catholiques* n'est donc qu'une contradiction de la part des hommes sincères, un jeu joué de la part du parti.

« Le *Comité électoral néo-catholique* termine sa nouvelle circulaire en engageant les électeurs à joindre un article de plus au mandat impératif qu'il est question d'imposer aux députés : « *Les* « *candidats devront s'engager, non-seulement à* « *voter pour la liberté religieuse, comme l'entend* « *M. de Bonald, mais aussi pour qu'une négocia-* « *tion soit suivie en faveur de la nationalité polo-* « *naise.* »

« Si ces messieurs étaient conséquents, ils ne s'arrêteraient pas en chemin, et ils comprendraient tous les intérêts de la France à l'intérieur ou à l'extérieur dans leur programme ; mais ils n'en feront rien. Ils seraient obligés de ne donner leurs suffrages qu'à des hommes convaincus et dévoués au pays. Or, c'est précisément sur la facilité des candidats qui n'ont ni conviction ni principes, que repose toute leur spéculation de parti.

« On a dit que le Pape ne pouvait pas avoir

reçu la nouvelle de l'insurrection de Pologne au moment où il a écrit le *Bref* que nous avons cité, c'est-à-dire à la date du 27 février. Le *Bref* aurait été adressé à l'évêque de Tarnow, seulement pour prévenir l'explosion d'une conjuration dont la police autrichienne aurait connu l'existence et les auteurs. Cette excuse ne nous a pas paru suffisante. En effet, le Pape sait à merveille que toute conjuration découverte par l'Autriche amène de terribles châtiments; il était donc temps de parler de clémence et d'employer à l'égard des insurgés un langage moins impitoyable au moment où ils allaient être frappés. D'ailleurs, les précédents de la Cour de Rome en pareille matière montrent clairement quel est le sens du Bref et ne laissent aucun doute à cet égard. En 1832, le Pape lança l'excommunication contre les Anconitains, parce qu'ils avaient profité de l'occupation française pour faire usage du droit de pétition et pour demander les réformes promises. A la même époque, il réprouva la Pologne catholique. Plus tard, il ordonna un Jubilé par une allocution tout hostile au gouvernement alors libéral de la reine d'Espagne. Jamais il n'a fait une seule démonstration en faveur de l'Irlande.

« La Cour de Rome appartient au parti absolutiste; elle en sert les intérêts qui sont les siens, elle est sans ménagements pour les nations qu'on opprime et les peuples qui souffrent.

« Mais il y a plus ! Cette mauvaise excuse qu'on a cherchée pour justifier le Bref n'est pas même fondée. Voici les faits :

« *L'Observateur autrichien* annonce que les événements du cercle de Tarnow ont éclaté le 18 février et dans la nuit du 18 au 19. On sait que le matin du 19 plusieurs voitures amenèrent à Tarnow bon nombre de gentilshommes tués ou blessés par les paysans. Ces tristes nouvelles furent envoyées par estafette à Vienne, où l'on tint un conseil extraordinaire de Cabinet pour aviser aux mesures politiques et militaires à prendre, afin de comprimer ce mouvement et d'empêcher qu'il s'étendît à d'autres provinces de l'empire. Un courrier fut sur-le-champ envoyé en Italie avec des dépêches pour le gouverneur de la Lombardie, pour le comte Radetzky, général en chef de l'armée d'Italie, et pour le comte Lutzow, ambassadeur autrichien à Rome. Celui-ci se rendit aussitôt chez le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, et ensemble chez le Pape. Le corps diplomatique connaissait les tristes

événements de Tarnow le 26 février; le 27, Grégoire XVI signait le *Brej* adressé à *l'évêque de Tarnow* et ayant pour but principal de condamner les ecclésiastiques qui *s'étaient mêlés à ces mouvements séditieux.* »

D'autres journaux s'occupaient de la même question, et ils avaient pour auxiliaires le clergé français qui se montrait alors sympathique aux malheurs sous lesquels succombait la Pologne.

Le Siècle du 31 mars 1846 disait :

« Jadis un barbare faisait retentir dans Rome cette inexorable sentence : *Malheur aux vaincus!* Après deux mille ans, ce cri est répété au Vatican par le vicaire d'un Dieu qui a réhabilité les victimes et attaché comme expiation la flétrissure au pardon qu'il accordait aux bourreaux.

« Quelque chose manquait au martyre des religieuses de Minsk. Leur voix pouvait se faire entendre et dénoncer le tzar à l'indignation du monde civilisé. Le Souverain-Pontife oublie son titre de défenseur spirituel des opprimés pour se rappeler seulement qu'il est l'esclave temporel de l'Autriche, et il défend à ces infortunées de répondre aux démentis de la chancellerie moskovite. Les Polonais, dans leur détresse, tournaient leurs regards vers le ciel et vers la France pour

y chercher une dernière espérance de salut. Entre eux et le ciel apparaît le pouvoir pontifical qui, sur un ordre des Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, les condamne au désespoir, leur interdit la plainte, et semble leur reprocher d'avoir interrompu par leurs gémissements le bruit des fêtes qui viennent de célébrer l'entrée de Nicolas sous les voûtes de Saint-Pierre. Entre la France et la Pologne se dresse un homme habitué dès longtemps à désavouer les sentiments de son pays, courtisan des Cabinets étrangers quand il n'en est pas le complice, et dont la main prompte à écarter les malheureux, déchire même les pages consolantes du livre de l'avenir.

« Pour l'honneur du catholicisme et de notre pays, la nation, d'une voix unanime, proteste contre cette espèce d'apostasie politique et religieuse.

« Remercions hautement ces modestes pasteurs qui ont trouvé dans leur cœur des bénédictions pour nos frères de Pologne. Rendons hommage à Mgr l'archevêque de Paris, dont la lettre pastorale répand sur leurs plaies saignantes un baume salutaire. Ceux-là, certes, ont bien compris les véritables intérêts de l'Église qui lui ont conservé son droit de patronage sur toutes les

douleurs. Qu'ils laissent à Rome, asservie par l'Autriche, l'orthodoxie de l'indifférence. Si ce dissentiment est une faute suivant les règles canoniques, ce n'en est pas une aux yeux de l'humanité.

« Oublions dans un pareil moment les dissidences qui peuvent exister entre une partie de l'épiscopat français et l'opinion que nous représentons ; ouvrons nos rangs pour y recevoir tous ceux qui proclament le dogme de la charité politique. A l'époque de ces manifestations solennelles du sentiment national, chacun se trouve à sa place et sous sa bannière : d'un côté, les gouvernements absolus, l'autorité ultramontaine et M. Guizot ; de l'autre, la France, l'Église gallicane et les hommes politiques qui n'étaient pas à Gand le jour de la bataille de Waterloo. »

La Réforme du même jour (31 mars) s'exprimait ainsi :

« Voici une nouvelle voix qui s'élève entre les martyrs de la Wistule et leurs oppresseurs ; c'est la voix du vicaire du Christ et qui parle à l'Église avec l'autorité de ces traditions que dix-huit siècles ont investies d'une majesté souveraine. Le droit va recevoir sans doute une nouvelle consécration ? L'humanité va être vengée ? Et le

Pontife n'a pu se lever que pour maudire les bourreaux et couronner les victimes?

« Le Pontife s'est levé en effet; mais il a maudit les victimes et couronné les bourreaux.

« Il ne manquerait plus au Vatican, pour compléter cette grande apostasie, que de maudire ces représentants du clergé français qui ont accueilli avec les sympathies les plus vives la nouvelle de l'insurrection polonaise, si juste et si légitime. Qui sait s'il ne s'abaissera point jusque-là? Il rencontrera bien des coupables; nous l'espérons pour l'honneur de la France. On n'a pas oublié les lettres éloquentes de ces prêtres qui s'associaient il y a quelques jours à nos efforts. Nous recevons aujourd'hui un double témoignage des mêmes sentiments : c'est d'abord un prêtre d'un département de l'Est, qui répond par ces nobles paroles au cri venu de la Wistule :

« La fraternité des peuples n'est que la fra-
« ternité des hommes prêchée par le divin pré-
« cepteur du monde. La Pologne est sœur de la
« France surtout; leurs cœurs battent à l'unis-
« son; le sang de la Pologne est notre sang, et
« ce sang coule sous le fer des oppresseurs qui
« ont impitoyablement ravi à un noble peuple le

« titre de nation, la liberté de l'homme, la liberté « du chrétien. La loi française, la loi du Christ, « relève et sanctifie le plus saint des héroïsmes. « Un prêtre de l'Église gallicane y resterait-il « insensible? Renierait-il des frères combattant « et mourant pour reconquérir leur liberté, le « plus noble, le plus sacré des dons de Dieu? »

« Ce langage se retrouve ensuite sous une forme plus vive dans la bouche d'un autre prêtre du Midi, qui salue ainsi les Polonais du haut de sa chaire :

« Voyez ces catholiques enfants du Nord. La « fidélité au Christ et à son Église éteint-elle en « eux le patriotisme et l'amour de la nationalité? « Religion, patrie, nation, c'est là une trinité « magique qui provoque incessamment leur en- « thousiasme et obtient en sacrifice le plus pur « de leur sang. Pologne! noble sœur! ton sou- « venir et ton nom ne sont pas déplacés dans la « tribune catholique! ta cause est trop juste et « trop sainte! Pourquoi faut-il que les nom- « breuses âmes, éprises pour toi d'ardentes sym- « pathies, ne puissent t'offrir que le concours de « leurs vœux? Bien du sang généreux se mêle- « rait avec délices à ton sang héroïque pour t'ai- « der à conquérir autre chose qu'un glorieux

« tombeau. Que le ciel, dont tu défends la cause « sacrée, te protége et te sauve ! »

De son côté, Mgr Affre, archevêque de Paris (sanctifié par le martyre en 1848), publie un mandement dans lequel on retrouve ces belles paroles : « ..... Nous avons déjà invité les âmes « pieuses à prier pour la Pologne ; des prêtres « pleins de foi nous engagent, N. T.-C. F., à « recommander encore à vos prières leur infor- « tunée patrie. Une nouvelle catastrophe, qui a « profondément ému la France entière, est venue « aggraver des souffrances déjà bien grandes. « Soulageons-les, si nous le pouvons, par des « dons généreux ; mais prions surtout Celui qui « tient dans sa main les destinées des États et le « cœur des rois, de rendre la paix à une contrée « si digne d'intérêt par ses malheurs et par les « dangers auxquels sa foi est exposée. Si nous « nous souvenons avec reconnaissance que la « Pologne fut notre alliée, notre auxiliaire et « notre émule dans les combats, oublions encore « moins une confraternité plus précieuse. Enfants « de la même Église, demandons pour ces frères « si cruellement éprouvés le secours qui seul peut « les sauver aujourd'hui. Seigneur ! ils élèvent « vers vous leurs voix du fond de l'abîme où ils

« sont descendus ! Soyez attentif à leur cri de « détresse ! Seigneur, vous êtes miséricordieux ; « c'est votre miséricorde infinie qu'ils invoquent « et que nous invoquons avec eux !..... »

Pendant que l'Europe entière s'occupait de cette question et que les catholiques gémissaient sur les maux incalculables de la religion, à la suite de l'antagonisme du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel du Pape, l'Autriche se réjouissait en voyant son influence sur Rome, et, forte du soutien qu'elle recevait du Vatican, elle ordonnait à ses employés en Galicie de diriger les prêtres de cette province conformément à sa politique. En effet, des prédicateurs polonais, qui prêchaient la parole divine du haut de la chaire, entendirent des paysans leur répondre, à l'église même, que les *dix commandements* étaient abolis par l'empereur d'Autriche, et qu'ils n'avaient fait que leur devoir en exécutant ses ordres, en massacrant les nobles et en s'emparant de leurs biens. La confession pascale approchait, c'était le moment de ramener les brebis égarées; mais Metternich osa porter sa main sacrilége sur la plus sainte institution catholique, et une circulaire enjoignit aux prêtres polonais d'être tolérants, c'est-à-dire d'accorder sans difficulté le

pardon des péchés et de ne pas faire un cas de conscience de la restitution du bien acquis à la suite des massacres. Après ces circulaires, venaient les remercîments officiels que nous avons déjà rapportés dans le § IV. Ces pièces étaient transmises aux paysans, par les prêtres, dans les églises, et elles achevaient de troubler les consciences; alors l'insolence des paysans fut au comble !

A cette occasion, nous allons citer ici un passage d'un livre publié en polonais à Paris, en 1853, intitulé : *La Galicie et Krakovie sous la domination autrichienne depuis* 1772 *jusqu'à nos jours*. Nous traduisons les pages qui ont trait à notre sujet :

« Le clergé polonais, qui s'est toujours distingué par son évangélique piété et par son ardent amour de la patrie, était nécessairement en butte aux persécutions de la bureaucratie autrichienne. En 1846, à la vue des massacres, ce clergé recula d'épouvante; mais lorsqu'arriva l'époque de la confession pascale, le baron Krieg, vice-président du gouvernement de Galicie, expédia à l'abbé Woytarowicz, évêque de Tarnow, une admonition suivie d'un reproche au clergé inférieur, qui avait osé refuser l'absolution aux mas-

sacreurs des propriétaires et de la noblesse du pays. Le vénérable évêque, préparé au martyre, agit conformément à ses devoirs de conscience. Il supporta avec résignation la persécution et les tourments; enfin, en 1850, le ministère l'appela à Vienne pour lui insinuer l'obligation de déposer *volontairement* sa charge d'évêque. Il répondit qu'il avait toujours cherché à remplir scrupuleusement les devoirs de son ministère; que si le clergé avait refusé d'absoudre des criminels, c'est que ces criminels ne témoignaient aucun repentir, et, loin de là, ils déclaraient en confession qu'ils étaient disposés, au besoin, à recommencer les massacres.

« Après une pareille déclaration, un prêtre catholique devait refuser l'absolution. Puis l'évêque déclara que, s'il fallait déposer son pouvoir épiscopal, il ne pouvait le faire que par la *volonté* du Saint-Siége. Il faut avouer avec tristesse que la *volonté* du Saint-Siége fut encore une fois d'accord avec l'Autriche et n'hésita pas à lui sacrifier le ministre de Dieu. Le vénérable Woytarowicz se soumit à cet ordre, résigna sa charge au mois d'août 1850, et se retira dans un lieu écarté, où l'estime, le respect et l'amour de tous les honnêtes gens le suivirent.

« Plus tard, l'abbé Antoniewicz se chargea d'une mission apostolique dans le diocèse de Tarnow; sa parole sainte et pleine d'onction ne trouva point grâce devant la bureaucratie autrichienne et l'abbé Antoniewicz dut quitter la Galicie.

« L'abbé Serwatowski, respectable et savant professeur du séminaire de Tarnow, pour avoir exhorté les coupables au repentir, reçut directement de M. Krieg, de Léopol, l'ordre de cesser ses prédications, et il fut suspendu de ses fonctions sacerdotales pendant six mois.

« L'abbé Bielecki, supérieur du séminaire de Przemysl, croyant devoir continuer la sainte mission d'Antoniewicz et de Serwatowski, fut aussi suspendu, durant un an, de ses fonctions sacerdotales, par ordre venu de Vienne et exécuté par le gouverneur de Galicie, M. Anténor Goluchowski.

« Plus tard, l'abbé Madeyski, appartenant au clergé de Krakovie, espérait pouvoir être plus heureux que ses devanciers dans la mission apostolique; mais le sieur Etmayer, chef de la commission gouberniale, le suspendit pendant six mois de ses fonctions sacerdotales.

« Nous passons sous silence les persécutions

secondaires ; nous avons seulement cité les principaux faits de la *terreur-Metternich.* »

Au milieu de l'anarchie autrichienne, les commissaires, les juifs et les nouveaux mandataires, nommés par le cabinet de Vienne, se partagèrent presque tous les fruits du pillage, sous prétexte de les faire évaluer et restituer aux héritiers des victimes ; mais comme, tôt ou tard, le crime se retourne contre les coupables ; comme l'anarchie commençait à s'implanter, il s'en suivait que les paysans ne voulaient plus travailler pour personne : en conséquence, le gouvernement dut annoncer aux paysans qu'il fallait retourner à la corvée. Ceux-ci, surpris et mécontents, car ils avaient pensé que le massacre des nobles les avait libérés de toute redevance, voulurent résister ; on insista, d'abord avec modération, leur disant qu'il restait des veuves et des orphelins pour lesquels il fallait travailler. Sur quoi les paysans témoignèrent un grand regret de n'avoir pas en même temps exterminé les femmes et les enfants. Mais le temps de la révolte, la phase de la tolérance étaient passés ; les instruments des massacres devinrent incommodes à l'Autriche et il fallut les briser. Les commissaires autrichiens avaient des trou-

pes sous la main; ils parlèrent haut et n'épargnèrent pas le bâton pour soumettre les masses au travail. Les juifs aussi, au moyen de l'eau-de-vie, les ramenèrent imperceptiblement à l'esclavage, comme il les avaient amenées au soulèvement.

Cependant des résultats épouvantables ne tardèrent pas à se produire sur plusieurs points. Les massacreurs, les uns livrés à l'ivrognerie, d'autres frappés par des remords tardifs, se voyant abandonnés et par les autorités autrichiennes et par la noblesse polonaise, se livrèrent au désespoir. On a vu les uns se donnant la mort par le fer ou par la corde; les autres, errants dans des forêts, étaient dévorés par des bêtes sauvages, ou, pressés par la faim, s'entre-dévoraient comme des anthropophages. L'anarchie, déchaînée par le gouvernement autrichien en février, prit de telles proportions en avril, août et septembre, que les troupes autrichiennes durent employer les moyens les plus violents pour rétablir l'ordre.

Nous avons soigneusement rapporté toutes les pièces officielles qui provoquaient aux massacres et qui les récompensaient; voici maintenant celles qui cherchaient à réprimer l'anarchie.

« Vienne, 13 avril 1846.

« A la suite des événements qui ont eu lieu « dans les premiers mois de cette année dans « notre royaume de Galicie, des communes su- « jettes et des possesseurs des biens sujets se « sont laissés entraîner à la résistance et au refus « des prestations et corvées, et redevances envers « leurs supérieurs. En reconnaissant les témoi- « gnages de fidélité et d'attachement que ces « classes sujettes ont donnés; pendant ces événe- « ments douloureux, à notre personne et à notre « gouvernement, nous attendons de leur esprit « loyal et leur amour de l'ordre qu'elles s'abs- « tiendront de toute résistance aux lois proté- « geant la propriété, et ne refuseront pas de « remplir leurs obligations, de même qu'il ap- « partient principalement à notre *sollicitude pa- « ternelle* de protéger les droits de nos sujets, « d'écarter d'eux des vexations et des exi- « gences illégales, et de prendre les mesures « pour assurer leur bien-être; de même nous « avons le devoir, et nous avons pris la résolu- « tion de ne pas tolérer des violences ou le refus

« des redevances fondées sur des droits exis-
« tants, et de les punir selon toutes les rigueurs
« des lois.

« Nous espérons, en conséquence, que les su-
« jets prendront en considération, avec calme et
« confiance, les mesures que notre *sollicitude pa-*
« *ternelle* adoptera pour le bien général. En con-
« séquence, nous ordonnons, dès ce jour, ce qui
« suit :

« 1° Les corvées indiquées dans l'ordonnance
« du 16 juin 1786, sous la dénomination de *ser-*
« *vice des voitures,* cesseront dès à présent ;

« 2° On ne pourra plus exiger des sujets les
« journées supplémentaires pendant le fanage et
« la récolte des grains, établies par l'ordonnance
« du 9 août 1786 ;

« 3° Lorsque des sujets se croiront lésés par
« une demande de leur seigneur, ils pourront
« adresser leur réclamation directement à l'ad-
« ministration du cercle ou à l'autorité impé-
« riale compétente, sans présenter préalablement
« leur réclamation à l'autorité seigneuriale ;

« 4° Les bailliages de cercles et les autorités
« impériales devront faire droit immédiatement
« à ces réclamations.

« Nous ordonnons à toutes les autorités, sei-

« gneurs et sujets de veiller à l'exécution de la « présente ordonnance et de s'y soumettre.

« FERDINAND.

« CHARLES, comte INZAGHI,
« Chancelier en chef.

« FRANÇOIS, baron PILLERSDORF,
« Chancelier aulique.

« JEAN, baron KRITICZKA DE JADEN,
« Vice-chancelier. »

« Léopol, 6 octobre 1846.

« Sa Majesté Impériale et Royale, par suite « des renseignements obtenus, que la tranquil- « lité intérieure dans le royaume de Galicie et « Lodomerie est menacée de nouveau par des « menées dangereuses, par l'appel des paysans « à l'insurrection, a jugé bon, pour protéger la

« vie, la propriété et l'état légal des habitants de « la Galicie, d'autoriser les mesures extraordi- « naires commandées par les circonstances, et « d'ordonner, le 15 septembre dernier et jusqu'à « nouvel ordre suprême, la procédure sommaire, « ou loi martiale, contre les criminels de haute « trahison, pour les cas désignés qui suivent :

« La procédure sommaire, c'est-à-dire l'ap- « plication de la loi martiale, aura lieu contre « ceux qui, après la publication de cette circu- « laire,

« *a*. Engagent d'autres personnes ou cher- « chent à les entraîner, par quelque moyen que ce « soit, à commettre le crime désigné de la haute « trahison (*Code pénal*, § 52, lettre *b*, première « partie), ou le crime de la révolte ou de l'insur- « rection (§ 61 et 66, première partie), bien que « l'entraînement n'ait eu aucun résultat;

« *b*. Contre ceux qui résistent activement, « dans une intention de haute trahison, à la force « armée, ou qui exercent des voies de fait à l'é- « gard des fonctionnaires publics ou des postes « militaires;

« *c*. Contre ceux qui se rallient, les armes à « la main, à un mouvement populaire ou à un « rassemblement, qui n'obéissent pas sur-le-

« champ à la sommation de l'autorité ou de la « force armée de se dissipèr, et qui, pendant la « révolte, sont pris, les armes et d'autres instru- « ments de destruction à la main.

« L'ordonnance présente doit être regardée « comme promulguée quatorze jours après la « première publication dans *la Gazette de Léopol,* « polonaise.

« Les autorités impériales royales recevront « des instructions spéciales sur la composition « de la commission qui jugera sommairement.

« RODOLPHE, comte STADION,
« Commissaire extraordinaire de Sa Majesté « l'Empereur et Roi pour le royaume de « Galicie. »

« Léopol, 6 octobre 1846.

« Comme les dangereux et punissables efforts « des émissaires perturbateurs, dans le crime de « haute trahison, exigent un redoublement d'at-

« tention afin d'arrêter ces projets criminels, « nous annonçons donc, en vertu de l'arrêté su- « prême du 15 septembre dernier, et jusqu'à « nouvel ordre, ce qui suit :

« 1° Quiconque recevra chez lui un individu, « soit pour la nuit, soit autrement, et ne l'an- « noncera pas, dans l'espace de vingt-quatre « heures, soit à l'autorité supérieure, soit au « maire de la commune, sera puni d'une arres- « tation de trois à trente jours ;

« 2° Le cabaretier qui n'est pas autorisé à re- « cevoir le voyageur pour la nuit, sera puni, « pour la contravention, de huit à trente jours « de prison et, en outre, cessera d'être cabare- « tier ;

« 3° Les préposés, et toutes les autorités « locales, doivent observer strictement les rè- « glements sur les passeports, et tout individu « suspect qui ne saurait justifier de son identité « et de ses qualités, doit être immédiatement li- « vré aux autorités, qui exerceront de suite les « poursuites nécessaires ;

« 4° Si les préposés domaniaux, les manda- « taires, les maires des communes, donnaient « asile aux individus suspects ou sans passe- « ports, ou s'ils toléraient même cet asile, en

« ayant connaissance, ils seront passibles de puni-
« tions (selon le *Code pénal,* § 14 et 55 de la pre-
« mière partie) ; toutefois, si ces paragraphes ne
« se trouvaient pas leur être applicables, alors
« ils subiront un emprisonnement d'un à trois
« mois, et, en outre, ils perdront leurs emplois ;

« 5° L'enquête contre les prévenus devra se
« faire par l'autorité compétente de chaque cer-
« cle, en vertu du *Code pénal,* deuxième partie,
« et l'application de la peine se fera dans l'espace
« de trois jours, dans le cas où dans les pre-
« mières vingt-quatre heures il n'est fait aucun
« appel ;

« 6° Il est entendu que tous les cas de contra-
« vention qui ne sont pas spécifiés ci-dessus su-
« biront les peines ordinaires prescrites par les
« lois ordinaires.

« RODOLPHE, comte STADION. »

« Léopol, 6 octobre 1846.

« Sa Majesté, par son arrêté du 15 septembre « dernier, a daigné établir la loi martiale contre « les criminels de haute trahison, et les moyens « d'arrêter les émissaires perturbateurs.

« Les circulaires qui annoncent cette suprême « disposition, et signées par le commissaire ex- « traordinaire pour la Galicie, le comte Rodolphe « Stadion, sont livrées à la connaissance publi- « que, en vertu du décret de la haute chancelle- « rie de la cour, du 23 septembre dernier, sous « le chiffre 31,387-1,879.

« FRANÇOIS, baron KRIEG DE HOCHFELDEN,
« Président gouvernemental.

« LÉOPOLD, comte LAZANCKY,
« Vice-président.

« FRANÇOIS MITIS,
« Conseiller. »

VI

Discussions parlementaires relatives à l'incorporation de la République de Krakovie à l'empire d'Autriche, ce qui forme le septième partage de la Pologne, à partir du premier, accompli en 1772.

L'Europe, l'univers entier ont été suffisamment éclairés sur les événements de Galicie et de Krakovie; mais lorsqu'il s'est agi de la diplomatie, lorsque les ministres de France et d'Angleterre ont dû parler, et lorsque les trois puissances co-partageantes virent que l'opposition ministérielle finirait par protester sur papier seulement, leur audace n'eut plus de bornes, et alors l'anéantissement de la République de Krakovie, c'est-à-dire le septième partage, fut résolu définitivement. En effet, l'Autriche se montrait rassurée lorsque lord Aberdeen écrivait l'étrange dépêche suivante adressée au consul anglais à Warsovie, le colonel Duplat, et communiquée à Berlin et à Vienne :

« Foreign-Office, 26 juin 1846.

« ..... Le gouvernement de Sa Majesté, comme vous pouvez le penser, a vu avec un profond regret cette conspiration mal avisée et son explosion soudaine, dirigée follement de Krakovie contre les gouvernements autrichien et prussien, et qui, comme il était aisé de le prévoir, aura des conséquences si malheureuses pour les personnes égarées qui ont été à la tête de cette entreprise et aux parties du pays qui se sont laissé entraîner à y prendre part.

« Le gouvernement de Sa Majesté avait de la difficulté à comprendre quels pouvaient être les motifs de cet acte irréfléchi au moment où il eut lieu ; il n'a pas été non plus en état, dans le cours du peu de durée des événements, de se rendre compte des motifs suffisants de la part de ceux qui se sont joints à cet acte. La violence sans frein et le manque absolu de discernement me semblent caractériser cette affaire depuis le commencement jusqu'à la fin.

« Il est clair que lorsque l'insurrection éclata et lorsqu'elle durait, les trois puissances, dont les pays étaient le plus directement menacés par

elle, n'avaient pas d'autre marche à suivre que de la réprimer, à tout hasard, aussi promptement et aussi efficacement qu'elles le pourraient, sans avoir égard aux priviléges et à la position garantie à la *République de Krakovie* par les traités. Dans ces circonstances, le cas était évidemment exceptionnel et demandait à être traité d'une manière exceptionnelle.

« Il est également clair que les trois puissances ont le droit, et en réalité sont obligées, dans l'intérêt de leurs propres États, de prendre des mesures capables de les garantir contre le retour des dangers auxquels elles viennent d'échapper tout récemment.

« Dans la phase actuelle de cette affaire et avant qu'il surgisse quelque chose qui soit capable de jeter de la lumière sur les intentions des trois puissances intéressées plus particulièrement dans les affaires de Krakovie, relativement à son avenir, le gouvernement de Sa Majesté suspendra son jugement et s'abstiendra de toute intervention active en ce qui concerne cette république. Lorsqu'on saura avec quelque certitude la marche que les trois puissances se proposent de suivre, ou lorsqu'on pourra au moins faire des conjectures plus probables, le gouvernement

de Sa Majesté sera prêt à agir de telle manière que les circonstances et les obligations imposées par les traités existants l'exigeront. »

Puis les agents du gouvernement anglais à l'étranger cherchaient à atténuer l'impression que les débats de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs à Paris avaient produite dans toute l'Europe. Sir Robert Gordon, agent anglais, cherchait à défendre l'Autriche, et expédiait de Vienne, le 17 juillet 1846, à lord Palmerston, une dépêche ainsi conçue : « ..... Le discours du comte « de Montalembert à la Chambre française a servi « à appeler l'attention du public de Vienne sur « l'état des affaires de Galicie que depuis quelque « temps nous étions portés à croire tranquille..... « Les nombreuses exagérations du comte sont si « évidentes pour ceux qui connaissent les faits, « que son discours n'a pas produit d'effet. »

Enfin le dernier coup fut porté à la Pologne par le Parlement anglais, le 17 août 1846. Nos lecteurs ont vu que les *massacres de Galicie* et l'occupation militaire de Krakovie eurent lieu du 17 au 25 février 1846 ; que les rescrits de l'empereur Ferdinand Ier, datés de Vienne, les 12 mars, 24 juin, 11 juillet et 18 août 1846, récompensaient publiquement et officiellement les

autorités autrichiennes de Galicie par des titres de noblesse, des décorations, des médailles d'honneur en or, et que les assassins subalternes recevaient des récompenses pécuniaires considérables. Eh bien! lorsqu'à la séance de la Chambre des Communes, du Parlement anglais, du 17 août 1846, l'honorable Hume interpellait les ministres anglais « sur la nécessité de protéger la Pologne « contre tant de malheurs, lorsqu'il évoquait « l'année 1831 dans laquelle la Pologne fut aban- « donnée si impolitiquement; lorsqu'enfin il pré- « disait qu'un jour *l'Angleterre sera forcée de « verser le sang de ses enfants et épuiser ses trésors « contre l'ambition et la perfidie de la Sainte-Al- « liance*, » lord Palmerston, avec un flegme imperturbable et avec une ironie facétieuse, répondait aux sages et prophétiques avertissements de l'honorable Hume, les paroles suivantes :

« ..... M. Hume, dans son enthousiasme gé- « néreux, a parlé légèrement de faire la guerre « aux puissances pour la défense de Krakovie et « des Polonais en général. Je suis sûr qu'avec de « la réflexion il n'est personne qui, examinant « soigneusement les circonstances en 1831, et « pesant les chances de succès et d'insuccès, ne « soit moins disposé que mon honorable ami à

« conseiller la guerre pour cet objet..... J'ai la
« conviction fondée que vis-à-vis de Krakovie
« les trois puissances respecteront le traité de
« Vienne. Quant à la Galicie, qui fait partie de
« l'empire d'Autriche, je ne pense pas qu'aucune
« disposition du traité de Vienne nous donne le
« droit de nous occuper de l'administration inté-
« rieure de cette province..... Bien qu'il n'appar-
« tienne pas à l'Angleterre de se mêler d'une
« affaire si exclusivement propre au pays où les
« événements récents se sont passés, comme
« membre de la Chambre des Communes je puis
« personnellement exprimer ma conviction que
« le gouvernement éclairé de l'Autriche se fera
« un plaisir et qu'il sera charmé de réparer et
« d'adoucir autant que possible les calamités qui
« ont pesé sur cette partie de l'Autriche. J'assure
« à M. Hume qu'aussi loin que pourront aller les
« représentations de la part du gouvernement
« anglais, rien ne manquera pour faire respecter
« les dispositions du traité de Vienne. »

Quand Metternich fut bien persuadé que tout se passerait en protestations verbales ou écrites, il fit bon marché de ses déclarations officielles du mois de février 1846, où il assurait *qu'il respecterait toujours les traités de Vienne; que les trois*

puissances protectrices n'agissaient point d'après les vues politiques, et que la République de Krakovie serait maintenue comme par le passé. Mais, le 6 novembre 1846, il démentit officiellement par des cyniques déclarations consignées par les dépêches diplomatiques adressées aux ambassadeurs d'Autriche accrédités à Paris et à Londres, tout ce qu'il avait énoncé précédemment. Et pour qu'aucune discussion ne pût s'établir sur cette question à l'étranger, cinq jours plus tard, c'est-à-dire le 11 novembre 1846, l'empereur Ferdinand Ier lui-même disait dans sa patente d'incorporation : « Après « un concert des Cours de Berlin et de Pétersbourg, la ville de Krakovie et son territoire se « trouvent sous notre sceptre, tels qu'ils appartenaient, avant la paix de Vienne du 14 octobre « 1809, à feu notre père et à nos ancêtres. C'est « pourquoi nous prenons possession de ladite « ville de Krakovie et de son territoire. Nous la « joignons pour toujours à notre couronne, et « déclarons qu'elle forme une partie inséparable « de notre empire auquel nous l'incorporons. » Puis le général autrichien Castiglione mettait, le 16 novembre, en exécution matérielle, cette nouvelle spoliation faite à la Pologne. Puis encore

les trois ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie déclarèrent à Londres, le 21 novembre, à lord Palmerston, « que leurs puissances res-« pectives mirent fin à l'existence indépendante « de l'État libre de Krakovie ; que comme ce sont « elles qui l'ont créé en 1815, par conséquent « elles avaient le droit et de leur propre autorité « de mettre fin à son existence. »

Il est vrai que Palmerston, le 23 novembre, et Guizot, le 3 décembre 1846, firent des protestations, malgré cela la France et l'Angleterre restèrent dans l'*isolement*, dans l'*attente* : et tout se tut sous le sacramentel *fait accompli*. Aussi, le 4 janvier 1847, Metternich déclara de nouveau et définitivement : « Que les trois Cours « alliées partageaient, non-seulement la solida-« rité de l'acte de l'incorporation, mais aussi « l'impression produite sur elles par les protes-« tations de la France et de l'Angleterre ; qu'en « conséquence de cette impression, les trois Cours « n'admettront jamais aucune contestation ulté-« rieure sur le droit de supprimer l'existence « politique de Krakovie ; qu'enfin, en l'incorpo-« rant aux États héréditaires de l'Autriche, Sa « Majesté Impériale et Royale avait, non-seule-« ment fait usage d'un *droit*, mais rempli un

« *devoir* pour sauvegarder ses *intérêts.* » Enfin, le 29 janvier 1847, le territoire de Krakovie fut enclavé dans les lignes des douanes autrichiennes !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

